

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LE RÔLE DU TÉMOIGNAGE DANS LA RECONSTRUCTION IDENTITAIRE
D'UNE MÈRE VIVANT UN DEUIL COMPLEXE :
ÉTUDE DU CAS DE MONIQUE LÉPINE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
KRYSTEL HANDFIELD

MAI 2014

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, j'aimerais remercier ma directrice de maîtrise, madame Maria Nengeh Mensah et ma co-directrice, madame Suzanne Mongeau. Leur soutien sans borne et leurs judicieux conseils m'ont été très précieux.

Mes plus sincères remerciements vont également à madame Monique Lépine, sans qui cette recherche n'aurait pu être réalisée.

Enfin, j'aimerais remercier ma famille et mon conjoint Frédéric. Leur soutien et leurs encouragements ont été d'un grand réconfort tout au long de cette recherche.

À vous tous, un immense merci!

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE.....	3
1.1 La mort et le deuil dans le contexte actuel.....	3
1.1.1 La gestion sociale et symbolique.....	3
1.1.2 La perte d'un enfant.....	7
1.1.3 La perte d'un enfant par suicide	10
1.1.4 Les besoins des parents endeuillés	14
1.1.5 Le vécu spécifique des mères endeuillées	16
1.2 Le rôle du témoignage chez les parents endeuillés	19
1.3 Le phénomène des tueries-suicides en milieu scolaire et l'opinion publique.....	23
1.4 La question et les objectifs de recherche	26
CHAPITRE II	
CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL	28
2.1 La position épistémologique	28

2.1.1 L'interactionnisme symbolique	28
2.1.2 L'interactionnisme symbolique et la construction de soi	30
2.2 L'approche narrative	31
2.3 Les théories narratives et l'identité narrative	33
2.3.1 Les liens entre l'interactionnisme symbolique et l'approche narrative de l'identité.....	34
2.4 Les concepts.....	35
2.4.1 Le processus de deuil.....	35
2.4.2 L'identité	40
2.4.3 Le témoignage	44
 CHAPITRE III	
MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	51
3.1 L'objet de recherche.....	51
3.2 Le sujet choisi	51
3.3 La stratégie générale de recherche	52
3.4 La méthode et les instruments de collecte des données	54
3.5 La méthode d'analyse des données.....	57
3.6 Les biais et les limites de la recherche.....	59

3.7 Les considérations éthiques	59
3.7.1 Les risques et les avantages pour le sujet de recherche	60
3.7.2 Les moyens pour obtenir le consentement du sujet	61
3.7.3 L'anonymat du sujet et la confidentialité des données	62
CHAPITRE IV	
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	64
4.1 La trajectoire personnelle et professionnelle de Monique Lépine	65
4.2 Les événements et les motifs du témoignage de Monique Lépine	69
4.2.1 La trajectoire de ses témoignages	69
4.2.2 Le voyage en Israël	70
4.2.3 L'expérience à l'église en 2001 et 2002	71
4.2.4 La tuerie-suicide du collège Dawson en 2006	73
4.3 Finalités étant reliées à la décision de témoigner	73
4.3.1 Aider les mères et les parents	74
4.3.2 Prévenir et pardonner	75
4.3.3 Le contenu de ses témoignages et le message	75
4.3.4 Son évolution dans le temps	78
4.4 L'expérience de la révélation publique	79
4.4.1 Au privé	79
4.4.2 Au public	80

4.4.3 Le choix et la préparation du témoignage	82
4.5 Les retombées à court et à plus long terme de sa révélation publique.....	83
4.5.1 Sur les autres.....	83
4.5.2 Sur elle-même.....	85
4.6 L'évolution de la perception de son deuil.....	88
4.6.1 Lors du décès de son fils en 1989.....	88
4.6.3 L'accès à des ressources d'aide aux personnes endeuillées	90
4.6.3 L'effet des témoignages.....	93
4.7 Évolution de la perception de son identité.....	95
4.7.1 L'anonymat.....	96
4.7.2 Le dévoilement de son identité en 2002	96
4.7.2 Le dévoilement de son identité à la télévision en 2006.....	98
4.7.3 Le témoignage et l'identité.....	98
CHAPITRE V	
ANALYSE DES RÉSULTATS.....	101
5.1 La reconstruction identitaire et le témoignage.....	101
5.1.1 Reconstruction de l'identité maternelle et témoignage	101
5.1.2 Reconstruction de l'identité professionnelle et témoignage.....	104
5.1.3 Reconstruction de l'identité spirituelle et témoignage	107

5.2 Le deuil et le témoignage	110
5.2.1 Une façon de collectiviser le deuil	111
5.2.2 Une façon de composer avec certaines émotions reliées au deuil de son enfant.....	113
CONCLUSION.....	117
APPENDICE A	
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DES ENTRETIENS INDIVIDUELS.....	121
APPENDICE B	
SCHÉMA DU PREMIER ENTRETIEN.....	125
APPENDICE C	
SCHÉMA DU DEUXIÈME ENTRETIEN	129
RÉFÉRENCES.....	132

LISTE DES TABLEAUX

Tableau

4.1 Chronologie des témoignages marquants de Monique Lépine..... 70

RÉSUMÉ

Cette recherche, de nature exploratoire et qualitative, a comme but d'analyser le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe. Il s'agit d'une étude de cas basée sur la personne de Monique Lépine, la mère de Marc Lépine, qui est l'homme ayant abattu 14 étudiantes de l'École Polytechnique de l'Université de Montréal le 6 décembre 1989.

Dans la problématique, nous voyons que la gestion sociale et symbolique de la mort et du deuil diffère des époques antérieures. Nous expliquons en quoi faire le deuil de son enfant est davantage complexe que d'autres types de deuil, et nous discutons des besoins des parents endeuillés. Nous voyons que le témoignage peut jouer un rôle chez certains parents endeuillés. Nous parlons du phénomène des tueries-suicides en milieu scolaire, et plus particulièrement des divers points de vue entourant celle de l'École Polytechnique survenue le 6 décembre 1989.

La question de recherche se pose ainsi : *Quel est le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe?* Sur le plan méthodologique, nous avons réalisé deux entretiens avec Monique Lépine, en plus de lire et d'analyser sa biographie, *Vivre*, rédigée par le journaliste Harold Gagné (2008). Les résultats sont présentés sous forme de synthèse comportant sept thèmes. En nous appuyant sur l'interactionnisme symbolique et l'approche narrative ainsi que sur divers éléments de la problématique, les données recueillies ont été analysées selon deux aspects principaux : la reconstruction de l'identité et le témoignage, ainsi que le deuil et le témoignage. Les résultats recueillis mettent en relief que le témoignage a joué plusieurs rôles par rapport à la reconstruction de l'identité maternelle, professionnelle, et spirituelle de madame Lépine. Il est mis en relief que le témoignage a été une façon pour madame Lépine de trouver une dimension collective au deuil de son enfant, et de mieux composer avec certaines émotions y étant reliées.

En conclusion de ce mémoire, des recommandations et des pistes de recherche ont été émises. Par exemple, nous traitons des avantages d'utiliser l'étude de cas dans la recherche en travail social, ou encore de l'intérêt de se pencher sur le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire de mères vivant un deuil complexe avec de vastes échantillons pour permettre une généralisation des résultats.

Mots clés : Témoignage, reconstruction identitaire, mère, deuil complexe, étude de cas

INTRODUCTION

La présente recherche explore le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe. L'analyse est basée sur les résultats recueillis auprès d'un cas en particulier, soit celui de Monique Lépine. Il s'agit de la mère de Marc Lépine, l'homme qui a abattu 14 femmes à l'École Polytechnique le 6 décembre 1989.

Nous voulions savoir si le témoignage joue un ou plusieurs rôles dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe et, si oui, lequel ou lesquels ? La question de recherche est la suivante : *Quel est le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe ?* À cette fin, nos objectifs, au nombre de quatre, étaient de connaître le point de vue de Monique Lépine sur son expérience de témoignage, de mettre en relief les éléments faisant en sorte qu'une mère vivant un deuil complexe décide d'avoir recours au témoignage, d'analyser le contenu de ses témoignages en regard de son deuil et d'établir des liens entre l'expérience de son témoignage et le rôle qu'elle a joué dans sa reconstruction identitaire.

Ce mémoire comprend cinq chapitres. Dans le premier, la problématique de recherche, il est question de la mort et du deuil, de sa gestion sociale et symbolique dans le contexte actuel, de la perte d'un enfant décédé par suicide, des besoins des parents endeuillés et des réponses collectives ainsi que du vécu spécifique des mères endeuillées. Il est également question du rôle du témoignage chez les parents endeuillés, du phénomène des tueries-suicides en milieu scolaire et des points de vue qui sont associés à celle de l'École Polytechnique survenue le 6 décembre 1989. Il se termine par la question de recherche et les objectifs de cette étude de cas. Au second chapitre, nous discutons du cadre théorique présenté par l'interactionnisme

symbolique et l'approche narrative, des liens qui existent entre eux, ainsi que des concepts utilisés pour réaliser cette recherche : le processus de deuil (le deuil complexe et le deuil parental) l'identité (l'identité maternelle), le témoignage (le témoignage et la reconstruction identitaire, le témoignage et la narrativité). Le chapitre III aborde la méthodologie de la recherche. Nous parlons entre autres de la stratégie générale de recherche, de la méthode et des instruments de collecte des données, de la méthode de présentation et d'analyse des données, des biais et limites de la recherche, ainsi que des considérations éthiques. Enfin, au chapitre IV, nous présentons les résultats tirés des deux entretiens de recherche réalisés avec madame Lépine ainsi que de sa biographie *Vivre*, alors que le chapitre V porte sur l'analyse de ces résultats sous deux thèmes principaux, soit la reconstruction identitaire et le témoignage ainsi que le deuil et le témoignage. En conclusion, nous faisons un résumé du mémoire, nous soulevons les résultats les plus saillants de la recherche et nous expliquons une limite de cette étude de cas. De plus, nous émettons des recommandations et des pistes de recherche quant au champ du travail social.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

La problématique de recherche met en lien les éléments essentiels du contexte. Comme cette étude de cas porte sur le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe, il est important d'aborder la mort et le deuil dans le contexte actuel pour comprendre ce qu'ils signifient aujourd'hui.

1.1 La mort et le deuil dans le contexte actuel

1.1.1 La gestion sociale et symbolique

Bacqué (2003), dans son ouvrage, *Apprivoiser la mort*, mentionne que dans le contexte actuel, la mort est souvent associée à la peur et peut provoquer de multiples réactions, telles la fuite. De nos jours, la mort soulève l'incompréhension. L'auteure rappelle bien que tout individu aura, un jour ou l'autre, à faire face au deuil d'un proche. Celui-ci se vit souvent de façon isolée. Bacqué (2003) met en relief que la perte d'un être cher est souvent associée à la honte ou à la culpabilité. Selon elle, il se produit un effritement de la dimension symbolique et sociale de la perte et du deuil.

De plus, Bacqué (2003) rappelle que les façons de vivre un deuil ont évolué au fil du temps, c'est-à-dire que les mœurs, les valeurs et les rites d'une société influencent la manière dont une personne vit son deuil. Le rapport des individus face à la mort se serait modifié :

La mort est vécue désormais, non plus comme une fatalité d'ordre biologique, mais comme une violence, une injustice, un aléa, l'échec d'une existence. Ces

sentiments ne sont pas nouveaux, mais jamais ils n'ont, comme aujourd'hui, été au cœur de la réflexion, du discours et des usages autour de la mort. On pourrait même caractériser le 21^e siècle en Occident par sa révolte contre la mort, et par l'impuissance de l'homme à en venir à bout, malgré l'augmentation de la longévité et les progrès de la médecine. [...]. Alors que le rôle du groupe dans le deuil individuel est fondamental, c'est le plus souvent la solitude, la fuite des solidarités, l'incompréhension, voire le refus des symboles proposés par la collectivité pour transcender la perte, qui sont le lot des endeuillés aujourd'hui (Bacqué, 2003, p. 10).

Dans ce contexte, Bacqué (2003) note qu'il est fréquent d'observer des complications psychologiques liées au deuil. Elle les attribue au phénomène de déritualisation du deuil faisant que la société actuelle devenue trop rationnelle ne croirait plus à l'échange symbolique avec ses morts, et ne saurait plus comment retraduire et représenter la mort dans sa version collective. Elle indique que dans le contexte occidental actuel, l'individualisme et la perte de sens reliés aux gestes et aux symboles du passage vers l'au-delà sont déterminants. Selon elle, les réactions posttraumatiques lors d'accidents collectifs montrent le désarroi de la société occidentale face à la mort et aux difficultés qui l'entourent.

La sociologue Karine Roudaut (2012), auteure du livre *Ceux qui restent : une sociologie du deuil*, suggère que le deuil et la mort, dans la société actuelle, ont un aspect de régulation sociale des tensions et des émotions. Selon elle, ces formes de régulation de la mort et du deuil ont changé à travers les époques, c'est pourquoi elle fait une analyse des dimensions relationnelles du deuil et de ses enjeux lors des interactions de régulation. De plus, elle rapporte que notre société ne vit pas le deuil d'une personne de la même façon qu'aux époques antérieures :

La mort désorganise nos rapports et nos ajustements à la société, aux autres, à nous-mêmes, dans nos insertions immédiates. À certains égards, le deuil est un problème à résoudre non seulement pour le système social, mais aussi pour les individus. Il n'y a pas de société où ne soit organisé, du point de vue social et culturel, un ensemble d'idées, d'attitudes à l'égard de la mort, de comportements quand elle approche ou s'est déjà produite. Pour autant, les actions, les pratiques, les croyances, les comportements entourant la mort et le

deuil sont le produit de mutations constantes dans la vie sociale. [...]. Aujourd'hui, on fait face à la mort et au deuil de manière différente qu'hier, et plusieurs manières d'y faire face existent, qu'il s'agisse de considérer la question de la prise en charge des patients en fin de vie ou celle de l'après-mort, des rites funéraires et des croyances ou encore de ce qui se passe après pour les proches, ceux qui restent (Roudaut, 2012, p. 13).

Roudaut (2012) poursuit en signalant qu'aujourd'hui il existe d'autres formes de socialisation que le rituel pour le deuil. L'auteure perçoit le déclin de plusieurs rites de mort traditionnels dans la société conduisant à une individualisation du deuil, puisqu'on retrouve souvent une absence de rapports sociaux significatifs dans le deuil. Elle rappelle que le deuil est désormais perçu comme « pudique », « intérieur » et comme une pathologie, ce qui en ferait un territoire médical. De plus, elle mentionne qu'autrefois le deuil était davantage institué, codifié et fonctionnalisé. Par exemple, faire le deuil d'une personne était marqué par des devoirs et des interdits partagés par un même groupe d'appartenance sociale et religieuse :

Le rituel institutionnalisait des rôles permettant de connaître la conduite à adopter dans ces circonstances, tant du côté des endeuillés, que des autres. Les formes conventionnelles du deuil et les obligations sociales qui lui étaient associées définissaient une symbolisation commune, utilisée pour manifester collectivement le deuil. Le rituel définissait ainsi *un modèle d'organisation sociale du deuil*. On perçoit alors mieux comment l'assouplissement apparent de certaines obligations sociales qui étaient auparavant prescrites, formalisées, contient des injonctions sélectives pour les endeuillés, parce que les manières de faire face à la mort et au deuil demandent désormais plus de réflexivité, une plus grande autonomie et un autocontrôle; alors que le rite, porté par la tradition, libérait effectivement « du besoin de réfléchir » ou de choisir, constituant ainsi, du point de vue de l'action, un « capital cognitif fixe » permettant à l'acteur de faire des choix uniques dans des situations où « la raison pourrait vaciller » (Roudaut, 2012, p. 19).

Quant à Gaëlle Clavandier (2009), maître de conférences en sociologie à l'Université Jean-Monnet de Saint-Étienne et chercheuse au Centre Max Weber, elle rapporte, dans son livre *Sociologie de la mort : vivre et mourir dans la société contemporaine*, qu'il était plus facile antérieurement de « panser la mort ». Dans les rituels funéraires

ancestraux, les moyens de médiation pour mettre en mots, en images et en récit la contradiction de la perte étaient plus accessibles. À cette époque également, le traitement du deuil par le langage, l'image et le symbole était plus présent, et il permettait de donner une signification à la perte (Clavandier, 2009). Les individus endeuillés pouvaient mener de front la perte vécue avec un groupe ayant des modalités définies. Pour elle, ces processus permettaient d'organiser le deuil socialement, de donner un cadre sécurisant à l'individu endeuillé et de symboliser la perte. Elle remarque qu'aujourd'hui, les formes de neutralisation du deuil sont plus individuelles et souvent orchestrées par des professionnels de la santé. Faire son deuil relèverait de la volonté personnelle de l'individu. Le rapport avec la mort devient plus difficile à négocier par la conscience et par la culture, parce que le deuil est devenu un processus individuel et que la mort comporte un aspect plus biologique que social.

Avec son expertise de psychiatre, Parkes (2003) se penche sur les aspects sociaux de la mort et du deuil. Il suggère que de nos jours, un phénomène de stigmatisation s'installe autour du deuil et que les attitudes d'empathie et de soutien envers les endeuillés se font de plus en plus rares. Selon lui, ce serait en lien avec le tabou entourant la mort, la société trouvant difficile d'accorder le droit à la personne de prendre le temps de faire son deuil. L'auteur signale que le deuil est perçu comme une faiblesse et comme une séquence figée par où l'individu doit passer.

Auparavant considérées comme « normales », les crises du deuil sont aujourd'hui médicalisées et traitées comme s'il s'agissait d'une maladie (Parkes, 2003), et cette médicalisation joue un rôle dans la gestion symbolique et sociale du deuil. Par exemple, durant les années 1950, un individu endeuillé s'adressait instinctivement à un religieux mais, aujourd'hui, il se tourne plutôt vers un médecin ou un thérapeute. Il conclut que la médicalisation et la stigmatisation entourant la perte d'un être cher dénotent une déritualisation de la mort et une autre gestion sociale et symbolique de la mort.

Dans son ouvrage sur la formation et la transformation de l'individu en situation de deuil, Renault (2005) s'intéresse aux perceptions sociales de la mort et du deuil dans la société occidentale. Elle suggère que nous assistons à une désocialisation du deuil, c'est-à-dire que les rites qui entourent le deuil sont davantage sociaux que religieux. Elle aborde aussi le thème de la médicalisation du deuil qui, selon elle, fait en sorte que la mort est considérée comme un échec en soi, puisqu'elle représente la dernière limite que l'humain n'arrive pas à surpasser. De plus, elle note que les conditions et les lieux du mourir ont changé et qu'aujourd'hui la majorité des individus décèdent dans des hôpitaux ou en institution. Ils se retrouvent donc moins dans l'intimité avec leurs proches et éloignés de leurs objets d'affect. Pour Renault (2005), la mort serait devenue un tabou :

À l'heure où nous vivons, sous le règne de l'esthétique, de l'éternelle jeunesse, de la technicité omniprésente, les valeurs économiques dominent notre monde. L'individualisme croissant, la perte des valeurs religieuses et spirituelles sont les signes depuis environ trente ans d'une société qui s'inscrit dans le déni de la vieillesse ou de la mort. On tente de cacher tout ce qui n'est pas beau, tout ce qui fait souffrir et ralenti le rythme effréné de notre vie. [...]. Aussi, si jusque dans les années quarante il était coutume de porter le deuil environ deux années, ce code social, signe extérieur de l'espace transitionnel que traversait la personne a aujourd'hui disparu (p. 58).

Nous poursuivrons maintenant en essayant de comprendre pourquoi la perte d'un enfant à notre époque diffère d'un autre type de deuil.

1.1.2 La perte d'un enfant

Badinter (1980) explore la perte d'un enfant à travers les époques sous un angle philosophique. Bien que ses travaux datent des années 1980, ils sont toujours d'actualité dans notre société occidentale. Elle mentionne qu'au début du 20^e siècle, les enfants étaient soignés et parfois même allaités par des nourrices, ce qui faisait que souvent on apprenait le décès de son enfant quelques jours plus tard. À cette époque, la mort d'un enfant était un événement fréquent et les parents étaient résignés

face à cette fatalité. Les travaux de Badinter (1980) mettent en relief que les parents et la société se sont davantage investis auprès des enfants au cours du 20^e siècle. Les transformations qui se sont opérées durant les dernières décennies au Québec, surtout depuis la Révolution tranquille, sont venues restructurer les modèles familiaux, ce qui a entraîné des changements au niveau des valeurs et des priorités familiales prônées par la société.

Elle poursuit en expliquant que la mort d'un enfant est perçue comme un événement inacceptable et absurde dans notre société. Aujourd'hui, les familles nombreuses étant plus rares, personne ne peut remplacer l'enfant décédé. Les parents d'aujourd'hui voient un non-sens à faire le deuil de « ce qu'aurait pu être leur enfant ». Comme ils s'investissent davantage auprès de leurs enfants, le sentiment de culpabilité est plus fort, car ils ont l'impression d'avoir failli à leur tâche de protecteur. Bien qu'il n'ait aucun rôle à jouer dans le décès, la culpabilité demeure un affect inhérent au parent endeuillé, ce qui rend le processus de deuil plus complexe (Badinter, 1980).

Les travaux de Tedeschi et Calhoun (2004), portant sur les parents endeuillés, abordent les aspects cliniques et culturels de la perte d'un enfant. Tous deux psychologues, ils mentionnent que la majorité des parents rencontrés ont un point en commun : ils ne réalisent pas totalement leur deuil, c'est-à-dire que, tout au long de leur vie, ils croient nécessaire de trouver des façons de maintenir le lien avec l'enfant décédé. Toutefois, les auteurs ont remarqué que le temps peut réduire l'intensité et la fréquence de l'expérience du deuil par rapport aux émotions et aux pensées de détresse des parents.

Dans son étude sur la démarche psychique des parents endeuillés, Rimbault (1996), psychanalyste, a voulu vérifier si, de nos jours, la souffrance des parents endeuillés était différente de celle d'autrefois. En effet, dans la société occidentale, « [...] la place conférée à un enfant, consciemment idéalement et inconsciemment, par les

parents n'a pas toujours été la même au fil des époques » (p. 13). Dans sa recension des écrits, elle a observé que les parents endeuillés d'autrefois s'appuyaient sur la tradition et les croyances pour obtenir un sens devant l'inadmissible : « Dieu me l'a donné, Dieu me l'a repris » (p. 14). Selon elle, dans le cadre d'une relation d'amour avec Dieu, les chrétiens d'autrefois acceptaient mieux le retour de l'enfant à Dieu. Elle remarque que, de nos jours, ces croyances sont beaucoup moins présentes et qu'elles auraient été balayées par un sentiment d'inacceptation et de scandale. Toutefois, elle mentionne qu'à eux seuls, les codes et les croyances ne peuvent mesurer le degré de souffrance des parents endeuillés, tant aujourd'hui qu'autrefois. De plus elle a noté que :

[...] seules les modalités du deuil sont différemment modulées; la souffrance due à la perte d'un enfant est tout aussi intense d'une époque à l'autre. Les différents ordres sociaux et religieux se sont, de tout temps, livrés à des appréciations, des jugements, des conseils aux familles endeuillées. La nature, le style de ces conseils dénotent une différence dans le vécu, le ressenti des parents selon les époques (Raimbault, 1996, p.14).

Weinsten (2008), lui-même travailleur social, a choisi de rédiger un guide sur les parents endeuillés pour les travailleurs sociaux. Il rapporte que les parents ne vivent plus le deuil de leur enfant de la même façon qu'auparavant, car des changements d'attitude à leur égard se sont produits. De nos jours, la mort d'un enfant serait davantage confrontante et marginalisée, entre autres parce que l'homme se croit maintenant capable de prolonger la vie à son maximum grâce aux progrès de la médecine. Quant aux générations précédentes, par exemple celles des années 1930 ou 1940, elles ont vécu des périodes de morts massives durant la guerre. La mort d'un enfant était donc plus fréquente que dans la société actuelle. Weinsten (2008) considère également l'âge de la personne décédée comme un facteur important du deuil. Par exemple, la mort d'une personne âgée serait plus facilement acceptable puisqu'elle entre dans l'ordre naturel des choses et, aux yeux de la société, cette mort

est plus « assumable » que celle d'un enfant, car elle est considérée comme davantage « logique » et « naturelle ».

Nous poursuivons maintenant avec le deuil d'un enfant décédé par suicide dans la société occidentale, différent des autres types de deuil.

1.1.3 La perte d'un enfant par suicide

Dans la section précédente, nous avons vu que, de nos jours, faire le deuil d'un enfant est un processus complexe. La recherche de Séguin, Kiely et Lesage (psychologues et chercheurs) (1994), bien que datant de quelques années, dresse un portrait assez représentatif de la perte d'un enfant décédé par suicide. Cette étude a été réalisée auprès de personnes endeuillées par suicide et autres causes. Ils ont observé que lorsque le suicide est la cause du décès, la complexité du deuil est plus grande. D'après ces auteures, le type de deuil est plus intense et plus long que celui des autres formes de deuil. Elles se sont basées sur quatre caractéristiques : les réactions émotionnelles douloureuses, la recherche d'un sens au suicide, les images de mort violente ainsi que l'isolement et la modification des relations interpersonnelles.

Selon Séguin, Kiely et Lesage (1994), les réactions émotionnelles seraient plus intenses, telles le choc, le déni, la colère, la culpabilité, l'auto-accusation, le regret, l'impuissance, l'abandon, etc. En lien avec ces réactions, ils notent un fonctionnement social plus difficile pour les parents. De plus, leurs travaux corroborent une étude nationale sur le suicide au Canada, qui conclut que la recherche d'un sens à la perte de l'enfant est fréquente chez les parents endeuillés (premier groupe), alors que cet aspect semble très peu rapporté par les individus vivant d'autres types de deuil (deuxième groupe). Séguin, Kiely et Lesage (1994) mentionnent que le groupe de parents endeuillés par suicide s'interroge davantage sur la recherche d'un coupable, ce qui leur permettrait, pour les premières semaines, de

se détacher de l'idée d'être impliqué dans la mort de l'enfant, de quelque façon que ce soit. En outre :

Le suicide d'un enfant brise la barrière de l'impossible, en ce qu'il ébranle profondément les convictions personnelles et l'ordre des choses. Suite au suicide, le parent interprète souvent la mort de son enfant comme un indice de sa propre valeur personnelle et de la valeur qu'il devait avoir aux yeux de l'autre. [...] l'endeuillé remet en question ses propres compétences, ses habiletés, ses projets d'avenir, sa relation à autrui, etc. Il n'est pas étonnant que la recherche d'un sens soit un long chemin tortueux pour le parent (Séguin, Kiely et Lesage, 1994, p. 64).

Une mort violente provoque souvent des réactions émotionnelles importantes. Ces images s'incrument dans la tête des parents, peu importe s'ils ont eu la possibilité de voir le corps de l'enfant ou non, ce qui amplifie tous les fantasmes et toutes les fantaisies de mort des endeuillés (Séguin, Kiely et Lesage, 1994).

Séguin, Kiely et Lesage (1994) identifient également l'isolement et la modification des relations interpersonnelles comme une autre caractéristique des parents en deuil de leur enfant décédé par suicide. Lors de ces tragédies, ils mentionnent que la cohésion familiale est souvent difficile à maintenir : les membres peuvent craindre l'éventualité d'un autre suicide dans la famille et ils peuvent hésiter à parler de la tragédie ouvertement pour ne pas rendre le climat plus démoralisant.

Le sentiment d'isolement et de séparation d'avec la famille, ainsi qu'avec les gens extérieurs à elles sont des problèmes particuliers aux endeuillés suite à un suicide. Les parents peuvent eux-mêmes avoir honte de parler du suicide, par crainte d'être jugés ou que l'enfant décédé soit jugé (Séguin, Kiely, et Lesage, 1994, p. 66).

Elles mettent en lumière qu'un effet de stigmatisation sociale est présent dans ce type de deuil. Le décès par suicide est perçu de façon négative, car la personne décédée peut être considérée comme « folle » ou « dérangée », parce qu'elle s'est enlevée la vie. L'étude de Séguin, Kiely et Lesage (1994) montre également que les

communautés jugent plus sévèrement les individus en deuil d'une personne décédée par suicide que par les autres formes de décès.

Quant à Araignes (2010), médecin résident en psychiatrie à la Faculté de médecine d'Angers, il a réalisé des travaux sur les cas de deuils compliqués par un enfant décédé par suicide. Il s'est basé sur les rencontres qu'il a effectuées auprès des parents endeuillés par suicide. Voici ce qu'il a observé :

Lorsque le deuil d'un suicide est aussi celui d'un enfant, la situation se complexifie, puisque la souffrance ainsi que les sentiments d'incompréhension et d'injustice n'en sont que décuplés. [...]. Ce type de deuil a pour particularité de durer plus longtemps et d'avoir d'avantage tendance à se compliquer, ou même à devenir pathologique. Ce deuil présente de surcroît tous les facteurs responsables d'une intensité traumatique maximale, à savoir le deuil d'un enfant, jeune, et par suicide. Ce décès, qui n'est pas dans l'ordre naturel des choses, est toujours vu par le parent comme une injustice. D'autant plus que pour le parent, il ne s'agit pas uniquement de la perte objectale mais aussi de la perte narcissique inhérente au fait que l'enfant a, entre autre, pour fonction de prolonger ses parents. Celui-ci se retrouve alors comme amputé, et ce, d'autant plus que l'enfant est jeune (Araignes, 2010, p. 6).

Araignes (2010) a également observé que l'attachement d'un parent face à son enfant est singulier, ce qui crée une ambivalence difficile à surmonter lorsque l'enfant se suicide, puisque le décès par suicide est souffrant et incompris. Le parent endeuillé va se demander pourquoi son amour n'a pas suffi à maintenir son enfant en vie, ce qui génère beaucoup de culpabilité chez lui (Araignes, 2010). Ce sentiment est souvent exacerbé par l'impuissance et les remords.

Par ailleurs, Araignes (2010) se penche aussi sur la perte d'un enfant décédé par suicide au Québec et sur ses aspects sociaux. Comme la société considère que la famille doit être un puissant facteur de protection contre le suicide d'un enfant, il se peut les parents se sentent davantage coupables et honteux lorsque leur enfant se suicide :

Une approche différente de la question du sens du suicide d'un enfant, particulièrement usitée au Québec, consiste à constater en premier lieu que le suicide survient au terme d'un processus de désaffiliation sociale, coupant progressivement l'enfant de tous les liens qui la rattachent à la vie. Peu à peu, l'enfant se retrouve confrontée à une solitude de plus en plus insupportable, finissant par devenir invivable. Les auteurs d'un article récent consacré au rôle des proches dans la prévention du suicide retrouvent systématiquement une désintégration des réseaux sociaux des suicidés dans les mois qui précèdent le passage à l'acte. Les auteurs rappellent que la plupart des études concluent que la famille constitue un puissant facteur de protection contre le suicide (Araignes, 2010, p. 19).

Cyrulnik (2011), neuropsychiatre et directeur d'enseignement à l'Université de Toulon, s'est intéressé aux aspects sociaux de la perte d'un enfant décédé par suicide, selon l'âge des enfants. Il a émis l'hypothèse que le geste suicidaire de l'enfant rend le deuil plus difficile pour les parents, qui se demandent souvent si l'enfant a réellement voulu poser ce geste et si c'était vraiment son intention. D'après lui, les parents ne pourront jamais obtenir de réponses à leurs questions. Socialement, ils ne peuvent pas comprendre le geste de leur enfant et c'est ce qui rend le deuil plus difficile.

Les travaux de Tedeschi et Calhoun (2004) portant sur les parents endeuillés abordent également la perte d'un enfant décédé par suicide. En plus d'être davantage un choc émotionnel (la mort par suicide ne pouvant souvent pas être anticipée par le parent), vient avec cette perte un fort sentiment de culpabilité pour les parents. Ils croient que les parents se questionnent à savoir pourquoi ils n'ont pas vu de signes précurseurs à la détresse de leur enfant et se demandent s'ils ont une part de responsabilité dans son décès. Leur recherche met en relief comment les parents d'enfants endeuillés par suicide sont perçus de façon plus négative que ceux endeuillés par d'autres causes. Ils reçoivent souvent moins de soutien, dû à un effet de stigmatisation sociale entourant ce type de perte.

Tedeschi et Calhoun (2004) ont aussi mis en relief qu'il est plus difficile pour les parents ayant vécu le suicide de leur enfant de faire leur deuil, parce qu'il devient souvent impossible pour eux de donner un sens à la perte et à l'histoire entourant le suicide de leur enfant. Toujours selon ces mêmes chercheurs, les parents vont remettre en question le sens de la vie, de leurs valeurs et de celles inculquées à l'enfant. Pour eux, il est contre nature que l'enfant disparaisse avant eux et, qui plus est, qu'il fasse le choix de s'enlever la vie.

Dans son ouvrage, *L'un sans l'autre*, Bacqué (2007) traite des complications psychologiques reliées au deuil. Elle rapporte que l'état de choc durera plus longtemps pour les parents vivant le deuil de leur enfant décédé par suicide et que ce genre de mort est plus difficile à accepter, entre autres parce que le suicide a un caractère violent et brutal. Dans bien des cas, cet état cause un blocage psychologique et un choc physique empêchant le travail de deuil : « Rien ne prépare l'individu confronté à une mort brutale. Il n'a pas les moyens de le comprendre, d'autant que la société est incapable de l'aider par ses rituels habituels » (Bacqué, 2007, p. 52).

Nous nous attardons maintenant aux besoins des parents endeuillés.

1.1.4 Les besoins des parents endeuillés

Tedeschi et Calhoun (2004) rapportent qu'au début du deuil, les parents ont besoin de s'isoler pour laisser libre cours à leur tristesse ou à leur colère. Ils peuvent croire que c'est une façon sensée de démontrer qu'ils sont différents des autres parents qui n'ont pas perdu leur enfant. Ils notent aussi que les parents endeuillés ont besoin de pouvoir faire un certain rituel ou une cérémonie (à caractère religieux ou non) pour sentir qu'ils sont soutenus et validés dans ce qu'ils vivent. Partager leur souffrance avec l'entourage serait aussi important pour ces parents et leur permettrait de faire leurs adieux à leur enfant de façon symbolique. Les parents endeuillés souhaitent maintenir

un lien avec l'enfant décédé, un lien d'attachement qui les unissait à l'enfant lorsqu'il était vivant.

De plus, les auteurs ont identifié trois besoins primaires pour les parents endeuillés : prendre le temps de vivre son deuil, prendre le temps de pleurer et pouvoir en parler quand ils le veulent. Ils rapportent que les parents endeuillés aiment que l'entourage leur laisse le temps nécessaire pour vivre leur deuil, sinon ils peuvent se sentir coupables de ne pas le faire assez rapidement. Pouvoir laisser libre cours à leurs larmes, peu importe le moment, fait en sorte qu'ils se sentent moins jugés. Mais souvent, ils se tournent vers des groupes de soutien pour personnes endeuillées. Tedeschi et Calhoun (2004) soulèvent toutefois que ces besoins sont difficiles à combler, car la société occidentale actuelle serait plus individualiste. On remettrait, dans les mains des parents endeuillés, la responsabilité individuelle de faire leur deuil.

Bacqué (2003) rappelle que la culpabilité est un sentiment très présent chez les parents endeuillés. Ils peuvent se sentir responsables de la mort de leur enfant et penser qu'ils auraient pu prévenir son geste. Les parents ne veulent pas modifier les souvenirs qui subsistent de leur enfant et ils ont besoin qu'un souvenir collectif puisse persister. Il convient également de laisser les parents se raconter, voire se répéter, afin de permettre au temps d'atténuer la souffrance (Bacqué, 2003). De plus, ils ont parfois besoin que l'entourage reconnaisse leur chagrin, qu'il le verbalise et, surtout, qu'il ne mesure pas le temps de leur chagrin, chacun ayant un rythme différent.

Bacqué (2003) croit, qu'en plus du soutien social et familial, le soutien professionnel est un important pour les parents endeuillés. Ainsi certains parents ressentent la nécessité de consulter un psychologue ou d'en parler avec un travailleur social lorsque la souffrance est trop intense. De plus, selon elle, reprendre contact, soit avec les policiers, les ambulanciers ou encore les médecins qui ont eu un lien direct avec leur enfant, semble aidant pour plusieurs parents.

Bacqué (2003) rappelle que certains parents refusent toute proposition d'aide au travail de deuil, allant jusqu'à nier la mort de leur enfant. Elle croit que cette attitude est synonyme d'une immense souffrance et que la recherche d'une paix intérieure peut être plus difficile, mais c'est un choix que les parents peuvent faire lors d'un deuil.

Les réponses face aux besoins des parents endeuillés sont parfois peu aidantes pour ces derniers. Suzanne Mongeau, dans sa thèse publiée en 1996, portant sur l'expérience de mères suite à la mort subite du nourrisson, s'appuie sur des études menées auprès de personnes endeuillées, surtout de parents (Gorer, 1965; Lemieux, 1991), pour mentionner que :

[...] la collectivité n'arrive pas à contenir socialement et symboliquement l'expérience douloureuse des endeuillés. Les études qui ont posé le regard sur les différentes facettes du vécu des parents à l'égard de la gestion sociale et symbolique de l'événement constatent plutôt comment les besoins psychologiques des endeuillés sont, notamment en ce qui a trait à la durée du deuil, au maintien avec le disparu, à la reconnaissance de la réalité et de l'importance de la perte, soit niés, mal compris, ignorés, étiquetés et/ou relégués par ricochet dans la sphère du privé (Mongeau, 1996, p. 25).

Nous nous attardons maintenant sur le vécu de la mère dans le processus de deuil.

1.1.5 Le vécu spécifique des mères endeuillées

Dans son étude sur la démarche psychique des parents endeuillés, la psychanalyste Ginette Rimbault (1996) a observé que les mères endeuillées avaient un vécu spécifique :

Lorsque le corps a abrité et nourri l'enfant, lorsque l'enfant a été une part essentielle du corps, de l'être-mère, la souffrance peut submerger les capacités langagières. [...]. La honte est, ici, une autre forme de la culpabilité : avoir fait défaut, continuer à faire défaut, être capable de jouir d'une vie appauvrie du fait de l'absence de leur enfant (p. 21).

Elle a également remarqué une autre particularité dans le vécu des mères endeuillées :

Lors de sa naissance, l'être humain est dans un état de dépendance radicale vis-à-vis des autres, incarné en général par la présence maternelle. [...] Perdre son enfant avant sa propre mort, c'est être conscient de sa disparition définitive, hors de la catégorie du temps, qui l'anéantit (p. 243).

La travailleuse sociale Geneviève Côté (2000), dans ses recherches sur les mères endeuillées à Londres, observe que les femmes sont plus fréquemment et étroitement en contact avec des pertes maternelles, comme le décès d'un enfant ou encore des troubles de développement de l'enfant.

Selon elle, les spécificités du deuil des mères ont été analysées par des études féministes. Ainsi :

Le deuil des femmes peut parfois se coupler à d'autres difficultés, liées entre autres par des discriminations, des oppressions ou des violences en regard de leur genre. L'analyse féministe a replacé les expériences des femmes vivant des pertes et des deuils dans leur contexte familial, historique et sociopolitique. Plusieurs des idées préconçues face aux deuils pathologiques ont été remises en question à la lumière de l'analyse de la condition [des femmes] dans notre société» (p. 131)¹.

Sous l'angle des travaux de Côté (2000) et de Gerrish *et al.* (2010), nous verrons maintenant les stratégies les plus utilisées par les mères vivant le deuil de leur enfant.

Côté (2000) et Gerrish *et al.* (2010) se sont penchés sur les stratégies choisies par les mères lorsqu'elles vivent un deuil. Ils ont tenté de tracer un portrait du vécu de cette perte dans un passage de la douleur vers la réconciliation. Ils suggèrent que les femmes investissent leur « soi » dans plusieurs rôles quotidiens au sein de leur famille et dans le contexte de leur travail, ce qui peut leur faire ressentir la pression, par exemple pour exceller dans leur rôle de mère, alors « [...] s'il survient un

¹ Cité dans Lilyane Rachédi, Véronique Leduc, Catherine Montgomery et Suzanne Mongeau. *Accompagner les familles immigrantes endeuillées : Mieux comprendre pour mieux intervenir. Bulletin synthèse n°1* - mai 2010. École de Travail Social, UQAM, p. 6.

problème, une rupture ou une désillusion, il est extrêmement ardu de s'en remettre car une partie de leur soi s'éteint également » (Gerrish *et al.*, 2010, p. 136).

Côté (2000) et Gerrish *et al.* (2010) s'inspirent des idées de Milman (1995) pour nous rappeler que les mères endeuillées aiment se souvenir de l'être cher et se remémorer qu'il y a un précédent à la guérison. Ils relatent que plusieurs mères se tournent vers la spiritualité lorsqu'elles vivent un deuil :

[...] les femmes pour qui la spiritualité est importante, expriment qu'elles y ont puisé force et courage au cours du processus de guérison. De plus, le silence occupe une place importante dans la spiritualité. [...] le non-faire et la non-action dans le processus de guérison donnent le temps de rétablir l'équilibre et la force personnelle (Côté, 2000, p. 130; Milman, 1995, p. 120).

Ils ajoutent que certaines mères aiment créer des symboles, tels que les commémorations, pour célébrer les transitions, les rites de passage et les anniversaires reliés au deuil.

Lorsqu'une mère perd son enfant, Gerrish *et al.* (2010) rapportent que des changements s'opèrent au niveau identitaire et ils étudient plus particulièrement trois aspects de l'identité maternelle et du deuil. Il s'agit des traits personnels (capacités internes de la mère), relationnels (contacts avec autrui) et spirituels (appréciation de la vie et changement des priorités pour améliorer la qualité de vie) :

*Some deaths are so radically inconsistent with the bereaved individual's self-narrative that they shatter both the coherence of a previously held plot structure for life and the underlying themes/constructions central to defining the self-narrative, resulting in a traumatic bereavement. In such cases, survivors are confronted with the task of revising and possibly reconstructing all or part of their self-narratives so they again make sense and can provide meaning. [...]. However, such adaptive reconstruction of identity does not always occur, with complications in the grieving process always a possibility, particularly for those individuals whose identities rely on internal working models derived from an insecure attachment history (Gerrish *et al.*, 2010, p. 120.)*

Il est mentionné, dans cette dernière citation, que pour certains individus endeuillés, la perte de l'être cher peut leur paraître incohérente et contradictoire, puisqu'elle s'inscrit à l'encontre du récit personnel et identitaire qu'ils s'étaient construit avant cette perte. De plus, plusieurs individus endeuillés se voient confrontés à la reconstruction de leur récit personnel et de leur identité sans l'être cher pour recommencer à vivre d'une façon acceptable à leurs yeux. Il peut alors survenir des complications, puisque l'endeuillé pourrait avoir tendance à procéder selon le modèle d'attachement qu'il vivait avec la personne décédée. Dans leurs recherches sur les mères endeuillées, Gerrish *et al.* (2010) mentionnent que lorsqu'une mère vit le deuil de son enfant, pour elle, il serait aidant de rechercher une certaine cohérence entre son identité avant et après la perte. Les impacts et les conséquences de cette perte peuvent contraster de façon importante avec l'identité personnelle d'une femme à l'autre. Les pertes subies par les mères affectent leur façon de faire face aux défis rencontrés. Concrètement, il n'y a pas de début et de fin à l'identité d'une mère lorsqu'elle vit un deuil, on parle plutôt d'un processus. Les mères endeuillées croient également, majoritairement, que la perte de leur enfant laisse une tristesse permanente.

Nous nous penchons maintenant sur une stratégie plus spécifique à notre recherche, soit le rôle du témoignage chez les parents endeuillés.

1.2 Le rôle du témoignage chez les parents endeuillés

Tout d'abord, comment peut servir le témoignage à un individu ? Enseignante retraitée en philosophie de l'éducation et de l'éthique fondamentale à l'Université d'Ottawa, Aline Giroux (2009) a étudié le témoignage en tant qu'objet de sa propre reconnaissance. Dans sa revue de littérature, elle a observé que le témoignage n'est pas un aspect nouveau dans la société. Les hommes rédigent des témoignages depuis toujours, que ceux-ci soient à caractère historique, personnel, social ou autre. Elle

croit que nous sommes dans une ère où l'oralité est de retour, dont le témoignage oral :

Pour expliquer ce retour ou ce choix délibéré de l'oralité, au point que l'on parle actuellement de néo-oralité, plusieurs facteurs explicatifs sont avancés : d'abord, la force symbolique et créatrice de la Parole qui a toujours eu quelque chose à voir avec le don de la vie, avec la conscience et avec le divin. Ensuite, la dynamique sociale spécifique de la Parole qui a toujours assuré des fonctions culturelles et sociales essentielles. [...] De façon générale, les observateurs avancent l'impact et la force individuelle de la voix, en qui se révèle non seulement la personnalité de la personne qui parle (timbre, ton, qualité, tonalité), mais aussi son identité sociale et culturelle. [...] On pourrait aussi parler du lien qu'entretient la voix avec le réel : la voix fonctionne comme une signature qui atteste de la réalité de la personne qui parle (il y a bien derrière ces paroles enregistrées une « vraie » personne (Giroux, 2009, p. 20).

Giroux (2009) mentionne que la devise québécoise nous enseigne le souvenir : « *Je me souviens* ». En soi, le récit en comporte une multitude. Il fait appel à l'identification, fait revivre l'événement, à la fois sur le plan de la narration et de sa traduction actuelle. Le rôle du symbole est ainsi inséré. Elle a observé que le témoignage se veut également la verbalisation jusque-là impossible d'un moment particulièrement chargé dans une suite de souvenirs auparavant fragmentés, maintenant structurés et ordonnés. Elle a exploré plus spécifiquement le rôle du témoignage chez les parents endeuillés. À cet effet, elle rappelle que pour les parents endeuillés l'impossibilité de passer d'un épisode à un autre, d'une chronologie dans le souvenir et de faire la part des événements passés peut permettre, à court terme, de laisser ce moment pénible du deuil mais, un jour ou l'autre, le parent devra réaliser son deuil d'une façon ou d'un autre. Le témoignage permettrait aux parents endeuillés de passer dans un mode de vie plus acceptable et d'installer une chronologie dans les souvenirs.

Pour Perren-Klinger (2003), pédopsychiatre dont les recherches portent sur les parents suisses endeuillés, les parents endeuillés ont d'abord besoin de se raconter.

Elle a observé que témoigner de son deuil signifie que le parent peut intégrer la mort de son enfant en racontant son histoire sous forme de souvenirs non traumatiques. Le témoignage permettrait également au parent de gérer et de contrôler lui-même la situation, et lui donnerait la chance de se libérer de l'impuissance paralysante de la mort. Perren-Klinger (2003) a aussi observé que le sentiment de contrôle lié au témoignage accroît le *self-empowerment* et renforce la cohérence et la résilience individuelle. Le témoignage permet une construction cohérente du soi et cette cohérence permettrait aux parents endeuillés d'intégrer trois attitudes intérieures, soit la capacité de gérer, de comprendre et de trouver où créer un sens. Ces capacités ne sont pas nécessairement liées à des actes extérieurs, elles peuvent être un simple sentiment de contrôle de la pensée, par exemple (Perren-Klinger, 2003).

On établira ou rétablira le récit sur un plan cognitif, c'est-à-dire l'« histoire » : histoire de la mort, de la manière dont on a appris la mort, des moments que l'on veut garder comme bons souvenirs. Une fois ce récit construit et reconnu dans tous ses détails, on osera aller à la recherche des émotions correspondantes, qui souvent n'ont pas été clairement perçues. Or il est essentiel de les élaborer à partir du ressenti à travers le corps, jusqu'à pouvoir les identifier et les nommer. Ce n'est que lorsque le récit est ainsi (r)établi dans sa double dimension, c'est-à-dire au niveau « historique » des faits et au niveau émotionnel – que le souvenir peut prendre forme, condition essentielle pour l'accomplissement du processus de deuil. C'est cette même « mise en récit » qui permet au cerveau d'intégrer les événements en tant que souvenirs non traumatiques, tout en faisant diminuer l'intensité des réactions biologiques au stress traumatique. L'élaboration des émotions à travers le corps par le langage diminue également la réaction de dissociation, en aidant la personne dissociée à réintégrer son corps et ses émotions (Perren-Klinger, 2003, p. 105).

Certains parents ont besoin d'être entendus et de parler en bien de leur enfant décédé (Perren-Klinger, 2003). Par exemple, Ryan (1998) donne l'explication suivante au rôle du témoignage chez les parents endeuillés :

Il peut être extrêmement bénéfique pour nous et pour ceux qui nous écoutent de relater notre histoire, de parler de nos décisions et des pertes que nous avons subies, même si ces événements remontent à plusieurs dizaines

d'années. Le récit agit comme un remède. Il nous permet d'ordonner le chaos, d'exprimer nos peurs secrètes, d'avouer nos remords, d'extérioriser notre ressenti. En ce qui a trait au deuil complexe, le témoignage permettrait d'en parler positivement, et à faire de ce deuil un élément positif dans la reconstruction identitaire. De plus, les récits des autres nous rappellent que le deuil fait partie de toute évolution humaine et spirituelle, que nous pouvons transformer notre rapport à la souffrance, à la tristesse et au non-sens en un rapport qui nous ouvre à une vie plus enrichissante (Ryan, 1998, p. 136).

Perren-Klinger (2003) a pu saisir que pour les parents endeuillés, le défi est de comprendre comment le deuil de leur enfant peut se transformer en situation de développement et de résilience, grâce à un témoignage permettant l'interaction dynamique de facteurs appartenant à l'individu et à l'environnement. Le témoignage pourrait mener le parent endeuillé à découvrir, à travers son expérience personnelle, un sens à la perte vécue, afin de faire de ce deuil une expérience de transformation et d'actualisation qui pourrait devenir un point tournant de son projet de vie.

Quant à Renault (2005), elle se penche sur le travail de deuil, le trajet de vie et la transition psychosociale. Elle s'intéresse au rôle du témoignage chez les parents endeuillés sous trois angles :

Il s'agit de mettre en relation dans une approche tripolaire le sujet-la souffrance- l'objet. L'objet devient alors un lieu d'expression, dépositaire des émotions, des sentiments, du vécu du sujet. Le contact à l'objet permet au sujet d'entrer en action, d'œuvrer sur la matière, ce médiateur entre lui, le monde et les autres. Même si la personne ne s'est jamais exercée à cette création artistique, ce peut être le moment pour s'exprimer d'une façon nouvelle, dans une situation nouvelle. [...] Le témoignage a l'objectif de maintenir la personne qui traverse cet espace transitionnel dans un lien social, d'une part, et, d'autre part, de lui permettre de vivre les étapes du deuil, d'exprimer sa colère et ses émotions, de valider ses sentiments, d'exprimer sa colère et reconnaître l'événement qui a mis le parent en rupture, ainsi que toutes les pertes secondaires et les changements consécutifs à cet événement, les remettre en questions, afin d'avancer vers l'acceptation et la reconstruction de la personne à partir de ce qu'elle possède de plus intime (Renault, 2005, p. 203).

Par ailleurs, Renault (2005) mentionne que le témoignage des parents endeuillés se fonde sur le contexte familial et social ainsi que sur leur histoire singulière. C'est ce contexte qui leur permettra de mettre en scène leur histoire et de trouver différentes raisons à leur deuil. Elle conclut en spécifiant que, contrairement à la société actuelle qui induit le sens que le parent devrait attribuer à la perte de son enfant, le témoignage permet aux parents de prendre en compte le sens qu'ils attribuent à leur deuil.

Nous allons maintenant nous pencher sur le phénomène des tueries-suicides en milieu scolaire pour bien comprendre l'étude de cas qui fait l'objet de ce travail.

1.3 Le phénomène des tueries-suicides en milieu scolaire et l'opinion publique

Le terme tuerie-suicide en milieu scolaire désigne « l'acte criminel ayant entraîné la mort de quatre personnes ou plus dans l'enceinte d'un établissement scolaire » (Volant, 2010). Ces actes peuvent être perpétrés par des étudiants, des membres du personnel ou d'anciens étudiants, voire des personnes extérieures à l'établissement.

Selon les informations publiées dans l'Encyclopédie sur la mort (Volant 2010), la première tuerie-suicide en milieu scolaire s'est produite aux États-Unis au Bath Consolidated School du Michigan, le 18 mai 1927 (Volant, 2010). Andrew Kehoe se trouvait à l'intérieur de l'école qu'il a fait exploser, tuant 45 personnes et faisant 58 blessés. Puis, le 20 avril 1999, une fusillade s'est produite au lycée Columbine, où 12 lycéens et un professeur ont été tués, en plus de 24 personnes grièvement blessées avant le suicide des auteurs de l'attentat. Le 16 avril 2007, la plus importante tuerie a eu lieu à l'Université de Virginia Tech, dans la ville de Blacksburg en Virginie, et a fait 33 morts, dont l'auteur du massacre. Plus récemment, le 14 décembre 2012, une autre fusillade s'est produite à l'école Sandy Hook, dans l'État du Connecticut, le meurtrier, Adam Lanza, s'est suicidé après avoir tué 26 personnes.

Au Québec, rappelons le drame du Collège Dawson survenu en 2006 à Montréal. Ce jour-là, Kimveer Gill, 25 ans, a ouvert le feu dans l'institution, tué une femme et blessé 20 personnes avant de se suicider.

Puis, dans l'imaginaire collectif québécois, le 6 décembre 1989 est associé à la première tuerie-suicide en milieu scolaire au Québec (Blais, 2009). Dans le rapport d'investigation officiel du Coroner (Sourour, 1990), on peut lire que le 6 décembre 1989, Marc Lépine est entré dans une salle de classe de l'École Polytechnique, a demandé aux hommes de sortir de la classe et a tiré de multiples coups de feu de gauche à droite qui ont atteint neuf victimes. Par la suite, il s'est dirigé à différents endroits, faisant des morts et des blessés. Enfin, il s'est assis sur l'estrade et avant de se tirer un coup de feu à la tête entraînant sa mort, il a prononcé ces paroles : « *Oh shit!* » (Sourour, 1990, p. 75).

Marc Lépine a assassiné 14 femmes étudiant dans des domaines autrefois réservés presque'exclusivement aux hommes (Sourour, 1990). Sur les lieux, dans la poche d'habit de Marc Lépine, on a retrouvé une lettre de trois pages qu'il avait rédigée. Elle contenait des propos antiféministes et y faisait part de ses positions politiques (Sourour, 1990).

[...] Veuillez noter que si je me suicide aujourd'hui 89/12/06 ce n'est pas pour des raisons économiques [...], mais bien pour des raisons politiques. Car j'ai décidé d'envoyer Ad Patres les féministes qui m'ont toujours gâché la vie. [...]. Elles sont tellement opportunistes qu'elles ne négligent pas de profiter des connaissances accumulées par les hommes au cours de l'histoire. [...]. (Lettre de Marc Lépine publiée dans *La Presse*, décembre 1989).

Lorsque la tragédie de l'École Polytechnique est survenue, les médias ont publié plusieurs articles sur le sujet et nous allons aborder leur perspective.

Dans les articles publiés quelques heures après la tuerie-suicide, certains journalistes abordent le drame de l'École Polytechnique sous un angle masculiniste accusant la « révolution féministe » d'avoir fait souffrir les hommes (Blais, 2009).

Les médias donnent également de la visibilité aux actions et aux projets de loi gouvernementaux visant à restreindre les armes à feu :

Pour le député néo-démocrate, Svend Robinson, le projet de loi peut être renforcé en ajoutant, par exemple, une période d'attente entre l'acquisition de l'arme et l'émission du permis au nouveau propriétaire. On pourrait également restreindre le nombre de balles que peuvent contenir les armes semi-automatiques; voir à l'entreposage sécuritaire des armes et s'interroger sur le fait que les dispositions du Code criminel imposant des cours de maniement des armes n'ont jamais été proclamées (Paquin, 1989, p. A6).

Puis, les journaux parlent également de Monique Lépine et de son passé :

Monique Lépine, s'est convertie à la religion réformée il y a 12 ans, après son divorce d'avec Rachid Liass Gharbi. Elle aurait quitté ce dernier parce qu'il la battait, ainsi que son fils et sa fille, selon le témoignage entendu lors de l'audience en divorce (Boisvert, 1989, p. A12).

Tout jeune, celui qui est devenu le tueur fou de Polytechnique [...] aurait été témoin à plusieurs reprises des sévices que celui-ci infligeait à sa mère, a-t-on appris hier en consultant le dossier de cour du divorce de ses parents (Boisvert, 1989, p. A10).

À l'époque, la population québécoise est en réaction aux gestes posés par le tueur (Sourour, 1990). Plusieurs citoyens ont demandé à ce que les émissions de télévision contenant de la violence soient retirées ou diffusées avec un accès limité. Certains prônaient même la modification du projet de loi sur l'accès aux armes à feu.

On a également assisté à un puissant rituel de solidarité sociale, où chacun avait l'espace nécessaire pour s'exprimer sur la tragédie (Sourour, 1990). Un monument commémoratif a également été érigé en mémoire des victimes et la Fondation des victimes du 6 décembre a été créée. Encore aujourd'hui, on assiste à des commémorations officielles et non officielles en l'honneur des victimes et de leurs proches pour s'assurer de ne jamais oublier.

Certains parents ont obtenu de l'aide psychologique suite au drame. Toutes les familles ne s'en sont pas sorties de la même façon. Par exemple, un étudiant ayant survécu au drame s'est suicidé, de même que ses parents (Gagné, 2008).

Et pendant ce temps-là, Monique Lépine, la mère de Marc Lépine, est témoin des tollés médiatiques et sociaux la concernant. Elle est en deuil de son fils (Gagné, 2008). Nous en savons peu sur comment la situation a été vécue par la mère.

C'est dans le contexte de cette opinion publique et des connaissances existantes sur le deuil et le témoignage que nous avons voulu en savoir plus. Voyons maintenant la question et les objectifs de recherche sur cette étude de cas.

1.4 La question et les objectifs de recherche

Quel est le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe ?

Objectifs de recherche

- 1) Connaître le point de vue de Monique Lépine sur son expérience de témoignage.
- 2) Mettre en relief les éléments faisant en sorte qu'une mère vivant un deuil complexe décide d'avoir recours au témoignage.
- 3) Analyser le contenu des témoignages de Monique Lépine en regard de son deuil.
- 4) Établir des liens entre l'expérience de témoignage de Monique Lépine et son rôle dans sa reconstruction identitaire.

Au chapitre I, nous avons exploré la problématique de la recherche. Il a été question de la mort et du deuil dans le contexte actuel, de la perte d'un enfant comme deuil complexe ainsi que des besoins des parents endeuillés. Nous avons abordé le phénomène des tueries-suicides en milieu scolaire, plus précisément l'opinion

publique au sujet de l'École Polytechnique ainsi que les différents points de vue y étant associés. Maintenant que la question de recherche et les objectifs sont posés, nous allons présenter le cadre théorique.

Le chapitre II décrit les angles d'analyse empruntés pour réaliser cette étude. Ces angles nous ont permis d'établir des liens avec les résultats obtenus tout au long du processus de recherche.

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL

Le cadre théorique et conceptuel représente un pilier majeur de ce projet de recherche. En effet, il nous permet de comprendre le phénomène étudié à l'aide des concepts choisis et d'interpréter les données recueillies.

Nous avons choisi deux approches complémentaires, l'interactionnisme symbolique et la théorie narrative. Pour débiter, nous ferons un bref portrait de la perspective interactionniste symbolique.

2.1 La position épistémologique

2.1.1 L'interactionnisme symbolique

Comprise dans une posture compréhensive, la théorie interactionniste symbolique permet l'explication d'un phénomène singulier sous plusieurs dimensions (Le Breton, 2004). Cette vision est corroborée par plusieurs sociologues américains, qu'on pense à Herbert Mead, Strauss, Turner ou encore Goffman. C'est une approche issue de la sociologie américaine dont le but est de développer des dimensions interrelationnelles et co-constructives du sens (Le Breton, 2004).

L'accès cognitif au sens des phénomènes, tant subjectifs qu'objectifs, découle inévitablement d'une interprétation et, deuxièmement, que la formation du cadre interprétatif découle des processus dynamiques d'interaction interindividuelle. [...]. Ainsi, selon ce cadre théorique meadien développé à partir de recherches en éthologie, l'interaction symbolique (communication verbale et non-verbale) entre les individus ou les animaux détermine le sens

que ces derniers accordent au monde et à leurs propres états mentaux (Le Breton, 2004, p. 160).

Cette théorie s'oppose aux paradigmes dominants en sociologie, que sont le fonctionnalisme et le culturalisme (Le Breton, 2004). Comme l'une de ses principales caractéristiques est le refus fondamental d'un déterminisme biologique et social de l'individu, les questions du sens et de la réalité symbolique prennent alors une place importante en sciences humaines. Blumer (1969, cité dans De Quieros et Ziolkowski, 1994) établit trois principes pour définir l'interactionnisme symbolique.

Premièrement :

Les humains agissent à l'égard des choses en fonction du sens interprétatif que ces choses ont pour eux. Ce sens est dérivé ou provient des interactions que chacun a avec autrui. C'est dans un processus d'interprétation mis en œuvre par chacun dans le traitement des objets rencontrés que ce sens est manipulé et modifié (Blumer, 1969, cité dans De Quieros et Ziolkowski, 1994, p. 164).

Deuxièmement :

Il est donc possible d'affirmer que l'action se fonde à partir du sens, et que [...] ce dernier émerge à travers les interactions interpersonnelles situationnelles grâce à une réalité intersubjective reposant sur des symboles langagiers partagés (Blumer, 1969, cité dans De Quieros et Ziolkowski, 1994, p. 160).

Et troisièmement :

C'est le troisième principe qui caractérise le mieux l'approche interactionniste, et qui permet de dépasser les cadres déterministes, car c'est ce processus herméneutique d'interprétation qui crée un sens nouveau pour chaque individu transformant sans cesse les significations des objets. C'est cette capacité réflexive qui constitue, pour le sujet, la base de la construction interactionniste : l'individu contrôle ses actions en agissant sur lui-même et le tout selon les circonstances et le contexte (Blumer, 1969, cité dans De Quieros et Ziolkowski, 1994, p. 160).

Dans le cadre de cette recherche, l'emploi du cadre interactionniste symbolique implique un désir de compréhension du phénomène plutôt qu'une tentative d'explication. Pour comprendre une situation, il est important de multiplier les angles de regard et il importe de se centrer sur le concrétude des relations interindividuelles, comme le propose la théorie interactionniste symbolique (Le Breton, 2004).

Le monde social n'est pas préexistant à la manière d'une structure dont il faudrait s'accommoder, il est constamment créé et recréé par les interactions à des interprétations mutuelles suscitant un ajustement des acteurs les uns par rapport aux autres. [...]. Les normes et les règles sont l'objet d'une relecture constante, d'une négociation sociale, elles ne s'imposent pas de l'extérieur, les acteurs en sont les maîtres d'œuvre. C'est leur action mutuelle qui les rend effectives. Ainsi, par exemple, la déviance, n'est pas une nature, résidant à la seule transgression d'une loi, elle est une construction sociale. Ce qui est considéré comme déviant ou exclu est inhérent à un fait de désignation sociale (Le Breton, 2004, p. 134).

Voyons maintenant comment sont perçues l'exclusion et la marginalisation dans le cadre de l'interactionnisme symbolique.

2.1.2 L'interactionnisme symbolique et la construction de soi

L'approche interactionniste propose que lorsqu'une activité est dite socialement ambiguë, c'est d'abord parce qu'elle est perçue comme déviante par un public (Goffman, 1973). Cette activité n'est toutefois pas toujours conçue comme telle par l'individu lui-même (Le Breton, 2004). La vocation naturelle des humains de se montrer sous leur meilleur jour est le résultat d'une société qui impose aux individus le souci de leur propre dignité personnelle (Goffman, 1973). Lorsque la nature réflexive des relations est absente, l'individu stigmatisé a une réputation indésirable qui le prive d'une façade acceptable pour les autres (Goffman, 1973). Ses possibilités de mise en scène sont donc réduites, puisque des caractères socialement dépréciés s'y attachent en permanence. Quels sont donc les gains à dévoiler son identité, quand l'individu risque et craint l'exclusion sociale ? (Le Breton, 2004).

[...] le concept de soi est une caractéristique stable et persistante de la personnalité qui provient en premier lieu des évaluations en miroir des jugements qu'autrui porte sur soi. [...] l'interprétation que le soi donne aux jugements d'autrui fait une différence mais il insiste sur le fait que le concept de soi est en grande partie déterminé par le contexte social primaire de l'individu (Anderson et Snow, 2001, p. 14).

Bien que le processus d'interprétation soit un élément important de la compréhension des réactions des individus face aux évaluations d'autrui, le soi n'en est pas moins un miroir (Goffman, 1973). Par exemple, le choix d'avoir recours au témoignage peut être en lien avec la perception que les évaluations d'autrui ne sont pas compatibles avec celle que l'individu se fait de lui-même. Le soi n'est pas une éponge passive, il s'active en fonction d'un processus lui rapportant des gains par rapport à sa position d'exclu (Goffman, 1973).

2.2 L'approche narrative

La théorie narrative prend racine dans le constructivisme. À cet effet, White et Epston (1990) mettent en lumière que l'histoire d'un individu, malgré les influences qu'il subit, n'est pas figée à jamais dans le temps et que la façon dont il se perçoit et perçoit les autres est indissociable de comment il construira son histoire et des histoires alternatives. Dans le même courant de pensée que White et Epston, Freedman et Combs (1997) décrivent la théorie narrative ainsi :

A narrative approach attempts to open on people's ability to consider different stories through externalization, deconstructive questioning, and reconstruction. Deconstruction is the process of disassembling the taken-for-granted assumptions about a problem or a situation that often closed down opportunities to explore new possibilities for change (Freedman et Combs, 1997, p. 16).

Comme il existe de multiples possibilités pour la renégociation de son histoire, l'individu peut se voir différemment à travers son récit, l'assumer et lui donner un

sens différent (Freedman et Combs, 1997). Les actions de l'individu prennent un sens selon l'identité qu'il s'attribue, et c'est ce qui pourrait lui permettre d'éviter d'être dominé par le problème : « *Identity issues are prioritized over symptom relief, not because direct action is unimportant, but because change is more stable once identity issues have been addressed* » (Blume, 2010, p. 97).

À force de raconter notre histoire, nous parvenons à dissocier ce que nous aurions pu ou n'aurions pas pu changer, ce qui relevait de notre responsabilité et ce qui n'était pas de notre ressort. [...]. Le récit est une soupape de sûreté, comme celles qui préviennent l'explosion d'une chaudière. Il possède un grand pouvoir thérapeutique, comme toute confession sincère. Tout ce que nous gardons caché renforce notre honte, lui donne une apparence trompeuse, l'enracine plus profondément (Ryan, 1998, p. 150).

Selon Blume (2010), le fait de se raconter n'est pas uniquement une catharsis, une sorte de purge ou une libération, c'est également synonyme d'intériorisation d'une douleur dans le but de créer un fondement interne à une transformation identitaire. Cette démarche d'intériorisation permet d'instaurer une cohérence entre l'identité passée et présente. Le concept d'identité, qui devient souvent fragmenté lors d'un deuil complexe, occupe alors une place importante au sein de la théorie narrative.

Hammack (2008) concluded that the identity theme is taking on new importance in human life, driven by a new relational focus. A perspective on the individual's identity in society includes social construction and related narrative traditions. Beginning from assumptions that identities are stories, created for discursive elements (including negative elements), authors such as Bamberg have portrayed social relationship as identity projects. Others are seen as audiences, with the ability to be coauthors and contributors to identity stories (Blume, 2010, p. 99).

Pour Blume (2010), l'importance des témoins est également notable, puisque les discours entourant l'histoire de l'individu viennent rappeler que les gens se souviennent de ce que l'individu a tendance à oublier sur lui-même, tant positivement que négativement. Les différents discours peuvent être un remède à l'impuissance, en termes de soutien ou, le cas échéant, synonyme d'exclusion. Ce sont des aspects qui

forment la trame narrative, c'est-à-dire l'ensemble des discours personnels de l'individu et de ceux qui l'entourent.

Blume (2010) rappelle que cette trame narrative est d'autant plus utile pour les personnes vivant un deuil, puisqu'elle leur permet de connaître quels événements ont été construits de façon similaire à ce deuil dans leur vie et ainsi les aider à tracer une piste de solution souhaitable. Ainsi, le problème défini par l'individu n'occupe pas une place centrale.

L'approche narrative est intimement liée au concept d'identité (White et Epston, 1990). C'est ce que nous abordons dans la section suivante.

2.3 Les théories narratives et l'identité narrative

Les théories narratives découlent du concept d'« identité narrative », terme que l'on retrouve dans les écrits du philosophe Paul Ricoeur (White et Epston, 1990; Michel, 2003). Ricoeur (2000) croit que si l'identité narrative fait défaut, l'identité personnelle est appelée à s'étioler, car l'individu ne peut plus s'inscrire dans un récit. Incapable d'élaborer des schèmes narratifs à la mesure des événements vécus et en raison de la réception toujours limitée de son auditoire, l'individu se retrouve dans un mutisme narratif (Ricoeur, 1996). Le refus de mettre en récit les événements vécus peut aussi témoigner d'une volonté de l'individu, comme par exemple, la volonté de supprimer de sa mémoire les événements tristes de son histoire, le refus de s'inscrire dans un récit bien précis, d'appartenir à une quelconque identité, etc. Une narration empêchée ou refusée suggère que la mise en récit est le problème majeur relié à la construction des identités individuelles ou collectives (Ricoeur, 2000). C'est dans ce sens que le terme d'identité narrative peut être utilisé en sciences sociales (Michel, 2003), c'est-à-dire que la thèse de l'errance narrative fait en sorte que la limite de la narrativité est atteinte, car l'identité personnelle devient problématique. D'après Michel (2003), les

sciences sociales investissent de plus en plus des modes de narration hétérodoxes : narrations orales, empêchées, discontinues.

Nous avons établi le cadre théorique de la recherche et, pour bien saisir la complémentarité de ces deux ancrages théoriques, il importe maintenant de soulever les raisons qui font que nous associons l'interactionnisme symbolique et l'approche narrative.

2.3.1 Les liens entre l'interactionnisme symbolique et l'approche narrative de l'identité

Selon White et Epston (1990) ainsi que pour Le Breton (2004), l'interactionnisme symbolique et l'approche narrative se complètent, entre autres, par la nature co-constructive du sens et de la signification de l'identité ou de l'histoire de l'individu qu'il s'attribue ou qu'il subit. Ces approches suggèrent que l'être humain a le pouvoir de choisir le sens qu'il donnera aux actions de l'autre et aux conséquences sur son identité. Elles mettent toutes deux de l'avant le concept d'identité, qui est un des aspects négociables de l'individu. L'interactionnisme symbolique et l'approche narrative sont également complémentaires en ce sens que l'une permet l'analyse d'une problématique singulière alors que l'autre traduit comment il est possible de la transformer et suggère la possibilité qu'a l'individu d'agir sur son identité et sur les différents discours émanant de ses actions.

Au sein de l'interactionnisme symbolique et de l'approche narrative, on retrouve une possibilité pour l'individu de reconstruire son histoire et son identité pour faire en sorte qu'elles deviennent sensées et acceptables à ses yeux. Ces approches prennent en considération la nature réflexive des relations et admettent qu'une structure sociale existe, qu'elle peut venir définir l'individu mais elles laissent aussi sous-entendre que l'être humain a le choix et le pouvoir d'éviter la passivité identitaire (White et Epston, 1990; Le Breton, 2004).

La section suivante décrit les concepts choisis pour représenter les principaux aspects du projet de recherche. Il est question du processus de deuil (complexe et parental), de l'identité (maternelle) et du témoignage (le témoignage et la narrativité ainsi que le témoignage et la reconstruction identitaire).

2.4 Les concepts

2.4.1 Le processus de deuil

Bacqué (2007) considère que le deuil se fait en plusieurs étapes. Dépendamment de l'étude, certaines varient en fonction de comment le deuil est exploré. En premier lieu, il est important de se pencher sur ce que peut vouloir dire « faire son deuil ».

Pour cette auteure, le travail de deuil consiste à se détacher de l'être perdu en un laps de temps plus ou moins déterminé. Côté (2000), quant à elle, croit que le travail de deuil « [...] est le processus cognitif impliquant la confrontation à la restructuration des pensées à propos de l'expérience de la perte et des changements de l'environnement dans lequel l'endeuillé doit maintenant vivre » (p. 120). Certains individus parviennent à faire un travail de deuil sans aide professionnelle tandis que d'autres ressentent impérativement le besoin d'être aidé par des spécialistes, tels un psychologue ou un travailleur social. Cela se produirait surtout avec des individus vivant un deuil extrêmement complexe ou ayant une structure psychique fragile.

Toujours selon Côté (2000), nos réactions face à la mort dépendraient de plusieurs facteurs, tels notre histoire, notre capacité à gérer nos émotions, à reconstruire notre vie après un drame, à vivre les ruptures, nos valeurs personnelles, familiales, religieuses, spirituelles, et socioculturelles. D'un point de vue macrosociologique, il existe également d'autres facteurs qui peuvent influencer le travail de deuil, comme

les institutions, les lois, les politiques sociales, les systèmes et les réseaux socio-sanitaires.

Le schème le plus régulièrement rencontré lors de la recension des écrits comprend trois phases du deuil avec des sous-étapes intégrées (Côté, 2000, Bacqué, 2007, Kübler-Ross, 1993). En premier lieu, un temps de sidération survient, que Côté (2000) nomme période de déni, de refus ou d'isolement et où se produit la réaction de choc (Bacqué, 2003). L'individu qui apprend la nouvelle se sent abasourdi et a peine à y croire, refusant la réalité. Pour Bacqué (2003), il peut aussi s'agir d'un déni total ou partiel, dû à l'absence de liens entre le cadavre et l'endeuillé. Parfois, aucune larme ni aucun cri ne peuvent sortir de la bouche de l'endeuillé, à cause du trop grand choc. À travers les questionnements et la révolte, le cheminement se fait, comme si la « nouvelle » devait s'installer.

Selon Bacqué (2003), les premières semaines s'écoulent dans une période d'agitation. L'endeuillé va entrer dans une période de négociation de sa souffrance, entre autres à travers ses contacts avec les autres. Certains vont trouver des moyens de fuir cette souffrance. C'est lors de ces moments qu'arrivent les cris et les pleurs que l'endeuillé retenait lors de la période de choc : « Pourquoi moi ? ». Il s'agit en quelque sorte d'une phase de sidération ou, pour certains auteurs dont Kübler-Ross (1993), d'irritation et c'est à ce moment qu'une phase de symbolisation peut être insérée débutant par la participation aux rituels funéraires.

La deuxième étape du deuil peut être décrite comme un temps de dépression (Kübler-Ross, 1993, Bacqué, 2007). Chez certains endeuillés, c'est parfois à ce moment que le deuil peut commencer. Durant ce temps, l'acceptation débute à travers un retour vers la réalité. L'individu est alors davantage en mesure d'accepter ce qu'il a peut-être nié au départ : la mort du défunt, les projets qu'il avait avec lui, etc. Pour certains auteurs, il s'agit également d'une période de renoncement et de déconstruction de tout ce qui a été construit avec l'être perdu (Kübler-Ross et Kessler, 2005, Bacqué, 2003).

Il peut arriver que l'endeuillé se replie sur lui-même, soit triste et s'isole. L'immensité de la perte lui fait constater que tout est sans valeur comparativement à ce qu'il vit et il pourrait avoir le réflexe d'idéaliser le défunt.

Pour la plupart des endeuillés, la période de réinvestissement ou d'acceptation serait la dernière étape. Bacqué (2003) la suggère en termes de signes de reprise mentale, lorsque la personne peut évoquer le défunt au passé et accepter son nouveau statut de veuf, d'orphelin ou de parent ayant perdu son enfant. Pour elle, la personne endeuillée est capable de mettre ses émotions en mots plutôt qu'en mode somatique et comportemental. Kübler-Ross et Kessler (2005) mentionnent que pour plusieurs le chagrin et la souffrance vont s'apaiser, ce qui va leur permettre de faire un retour à la vie « normale » : sorties entre amis, projets, etc. Il s'agit d'une puissante envie de vivre, qu'il ne faut pas confondre avec l'hyperactivité qui, dans ce cas, est toujours une forme de fuite. L'individu est davantage en mesure de gérer ses émotions, même si quelques crises de larmes peuvent survenir. Durant cette période, certains vont choisir de donner les objets du défunt à la famille, d'autres vont décider d'en garder quelques-uns. L'individu est conscient et accepte qu'il porte en lui l'être cher et que sa perte restera toujours dans son souvenir.

Depuis les cinq dernières années, nous avons réalisé que certains auteurs, dont Kübler-Ross et Kessler (2005), croient que le travail de deuil ne se réalise pas sous forme d'étapes. Ceux-ci rapportent que depuis l'apparition des étapes du deuil, il y a environ trente ans, leur définition s'est grandement modifiée, celles-ci étant comprises autrement. D'après Kübler-Ross et Kessler (2005), le travail de deuil ne se résume pas en une évolution divisée en paliers distincts les uns des autres. Leurs recherches auprès de personnes endeuillées ont montré que malgré le fait que certaines phases communes sont observées au niveau des réactions (dénier, colère, marchandage, dépression et acceptation), il n'existe pas de réaction-type face au décès d'un proche. Ils concluent que chaque deuil est unique et que les étapes du

deuil relatées dans la littérature peuvent servir d'outils aux personnes endeuillées, mais qu'elles ne doivent plus déterminer une chronologie linéaire du processus de deuil. Les auteurs notent que ce ne sont pas tous les endeuillés qui vont passer par toutes les étapes et qu'il n'y a pas d'ordre chronologique face aux réactions vécues par les personnes en deuil.

Pour la travailleuse sociale et psychothérapeute Dumont (2013), le deuil ne passerait pas ultimement par une recherche de sens et par des étapes distinctes menant à l'acceptation de la perte. Elle croit que les réactions humaines face au deuil seraient davantage complexes que les étapes du processus de deuil décrites en psychologie. Les résultats mettent en relief que plusieurs endeuillés oscillent entre des moments de tristesse et de repos, sans nécessairement passer par des questions existentielles sur la perte. De plus, Dumont (2013) rappelle que plusieurs endeuillés n'ont pu s'identifier aux étapes du deuil et qu'ils ont simplement laissé libre cours à leurs émotions. Les endeuillés ont également soulevé des aspects positifs au fait de vivre et de partager librement leur tristesse, soit la croissance personnelle, l'accroissement de l'autonomie, de la confiance en soi et de l'efficacité personnelle. Ces aspects leur ont permis de mieux s'adapter à la perte, sans nécessairement l'accepter.

Parkes (2003), quant à lui, parle plutôt de modifications psychosociales et identitaires dans un processus de deuil. C'est-à-dire que lorsqu'une personne de notre entourage décède, une multitude de conceptions autrefois validées par le défunt sont invalidées. Il met en relief que le processus de deuil se fait lorsqu'une personne travaille à refaire sa perception du monde, sans y associer automatiquement les contradictions que le défunt lui a fait vivre, et qu'il peut se définir malgré l'absence de l'être cher.

Selon Bacqué (2003), on retrouve plusieurs types de deuil. Nous nous concentrons maintenant sur le deuil complexe et le deuil parental.

2.4.1.1 Le deuil complexe et le deuil parental

Il importe de spécifier en quoi un deuil peut devenir complexe. Séguin, Kiely et Lesage (1994) mentionnent qu'une période de déni qui se prolonge est un indice que le deuil se complexifie. Dans ce cas le travail de deuil stagne. Lorsque l'endeuillé est incapable de se souvenir de façon réaliste des plaisirs et des déceptions de la relation perdue et qu'il ne peut pas parler des faits heureux vécus avec le défunt, c'est également un indice que le deuil se complexifie. On observe parfois une absence de mentalisation de la perte. Des somatisations et des perturbations comportementales sont aussi révélatrices d'un deuil compliqué. À cet effet, Bacqué (2003, cité par Philippine, 2006) décrit le deuil complexe :

[...] certaines connaissent une perturbation dans le travail de deuil, autrement dit un blocage des processus dans leur cheminement naturel, caractéristique d'une complication du deuil. Plus précisément, le deuil compliqué s'écarte de la normalité, c'est-à-dire que la souffrance est augmentée en intensité et en temps, nuisant aux possibilités du travail de deuil de s'engager ou de parvenir à son terme. En ces circonstances, seule la subjectivité de l'endeuillé, qui possède son propre référentiel en terme de retour à une vie dont l'équilibre lui correspond, fait foi. Selon Hanus, les principales complications du deuil seraient révélatrices d'une perturbation affectant les grands processus cités ci-dessus qui permettent sa réalisation, à savoir l'acceptation de la réalité, l'intériorisation de la relation et l'élaboration des sentiments de culpabilité. (Philippine, 2006, p. 164).

Les deuils complexes se caractérisent habituellement par des changements quantitatifs au niveau des manifestations du deuil (Lukosevicius, 1982; Parkes 2003). L'adaptation au traumatisme varie d'un individu à l'autre, selon certaines dimensions propres à chacun : personnelles, sociales et culturelles. Dans nombre de cas, l'issue du deuil est favorable, toutefois, dans environ 5 % des cas, certains deuils tendent à se compliquer ou relèvent de la pathologie. L'identification de différents facteurs de risque peut contribuer à prévenir ces deuils : circonstances liées à la perte (suicide, mort brutale, inattendue, violente, parfois catastrophique, disparition, morts multiples de plusieurs proches), répétitions des deuils et des séparations, lien affectif, type de

relation avec la personne perdue (particulièrement marqué par la dépendance et l'ambivalence), âge (en particulier les enfants et les personnes âgées), perte d'un enfant, période de crise ou de déséquilibre (maladie, crise morale, difficulté sociale), deuil en cours, troubles de la personnalité sans pathologie déclarée, antécédents psychiatriques, absence de support psychosocial (support affectif, financier, relationnel) (Lukosevicius, 1982, Parkes 2003). C'est d'ailleurs pour ces raisons que le deuil parental et le deuil par suicide sont considérés comme des deuils complexes.

Pour Lukosevicius (1982), d'autres motifs permettent également de caractériser le deuil parental comme complexe. Le décès d'un enfant est une perte tragique, surtout parce qu'il est en contradiction avec sa raison d'être. Les parents ont mis leur enfant au monde afin qu'il puisse vivre le plus heureux possible, or lorsqu'il décède, c'est le contraire qui survient. Ils se retrouvent au cœur d'une forte crise à l'annonce du décès, souvent difficile à résorber, ce qui provoque une difficulté à restaurer leur état de fonctionnement antérieur et, plus tard, la création d'un niveau d'équilibre pour la famille et le couple est parfois impossible. Pour les individus n'ayant qu'un seul enfant, les parents passent subitement du statut de famille à celui de couple. Ils ne savent plus comment recréer leur nouveau climat de vie.

Dans la prochaine section, nous abordons le concept d'identité, notion liée au terme de la « reconstruction identitaire ».

2.4.2 L'identité²

Selon Dorais (2004), il existe probablement autant de façons de définir l'identité que de spécialistes qui travaillent sur le sujet. Comme nous l'avons constaté, il arrive qu'un travail de deuil doive nécessairement mener vers une reconstruction identitaire,

² Le concept d'identité est ici traité de façon minimaliste, dans le but d'en permettre la compréhension dans le contexte singulier de cette étude de cas. C'est pourquoi nous ne faisons pas état de toute la littérature existante à propos du concept d'identité.

dépendamment du type de deuil et de l'individu qui vit cette perte. À cet effet, il importe avant tout de définir ce qu'est l'identité pour mieux comprendre pourquoi le fait de vivre un deuil peut mener vers une reconstruction identitaire (Dorais, 2004).

L'identité est infiniment prégnante parce qu'omniprésente. On peut fondamentalement la définir comme la façon dont l'être humain construit son rapport personnel avec l'environnement. 1) L'identité est un rapport. Ce n'est pas une qualité intrinsèque qui existerait en soi, en l'absence de tout contact avec les autres. Le rapport identitaire relève très largement du subconscient, mais il n'en demeure pas moins qu'il façonne la perception que chaque individu a de sa place dans l'univers. 2) Parce que l'identité est avant tout relationnelle, elle est sujette à changement quand les circonstances modifient le rapport au monde. Cela signifie qu'elle n'est pas donnée une fois pour toute, elle est plutôt construite. La construction identitaire reflète l'histoire personnelle de chacun. Cette histoire comprend plusieurs éléments 3) L'identité équivaut à la relation qu'on construit avec son environnement. L'environnement ne se limite pas au milieu naturel. Il comprend tout élément signifiant faisant partie de l'entourage d'une personne [...] (Dorais, 2004).

Pour les interactionnistes symboliques, la notion d'identité est perçue comme étant construite, reconstruite et entretenue par les individus (Goffman, 1973). Elle est construite à travers les interactions, tant au niveau de ce qui échappe à l'individu que de ce qu'il contrôle. De façon consciente ou non, les gestes et les paroles de l'individu à travers ses interactions servent à la construction de son identité. Tout à son sujet est matière à interprétation, c'est-à-dire que la façon dont les individus se perçoivent eux-mêmes et perçoivent les autres est purement subjective (Le Breton, 2004). Cela pose problème lorsque les perceptions personnelles de l'individu et celles des autres à son sujet diffèrent. Selon Goffman (1973), elles peuvent mener à l'exclusion de l'individu ou encore à une rupture de la conversation. L'identité est vulnérable et malléable selon le regard des autres ou les histoires personnelles de l'individu. Elle serait un sentiment non immuable, car tout individu opère, à tout moment dans sa vie, un remaniement de soi lié à l'âge ou encore aux conditions de changement qui se produisent. Le monde est aussi constamment remanié, il existe et

se réinvente à travers les significations que les acteurs lui attribuent et l'identité est donc perçue comme étant un processus (Le Breton, 2004).

Renault (2005) suggère que la notion d'identité ne cesse d'être redéfinie à travers les époques. Elle rappelle qu'il existe un paradoxe au sein du terme identité, puisqu'il « [...] désigne à la fois ce qui est identique (l'unité) et son contraire, ce qui est distinct (l'unicité) » (p. 75). L'identité est donc ce qui nous singularise et ce qui nous rend intangible et impersonnel. De plus, Renault (2005) mentionne que l'identité est le produit d'une histoire qui a construit l'individu mais que celui-ci a également construit. L'identité est donc construite à travers une histoire individuelle et collective que l'individu peut reconstruire et se réapproprier sans cesse.

Comme on retrouve plusieurs types d'identité, la section suivante aborde le concept d'identité maternelle. Dans la littérature, on ne retrouve que très peu d'écrits portant sur ce sujet. On traite plus souvent de l'aspect biologique de l'identité maternelle, soit le fait de porter l'enfant.

2.4.2.1 L'identité maternelle

Pour Ross (1986), l'identité maternelle porte en elle plusieurs définitions et particularités. À l'époque, et encore aujourd'hui, la société reconnaissait peu le vécu de la mère, entre autres, parce que sa maternité semblait correspondre au rôle « normal » et autrefois imposé à la femme, comme s'il s'agissait d'un rôle « naturel ». On s'attend à ce que la mère réalise pleinement ce rôle. La mère parfaite serait celle qui sait exactement quoi faire avec son enfant par instinct lorsque, par exemple, il a de la peine, vit des conflits, etc. On donne souvent une seule image de la maternité, un seul modèle où faillir à sa tâche de mère est impossible. Les femmes ont peine à s'exprimer sur leur vécu de mère, car elles vivent depuis fort longtemps de multiples contradictions. Elles sont parfois tiraillées entre leurs besoins et ceux des

autres, entre leurs rêves et la réalité, ce qui peut se manifester dans divers aspects de leur vie : au travail, dans le couple, etc. (Ross, 1986).

Toujours selon Ross (1986), sur le plan de la tradition culturelle, il est plutôt rare de voir le père s'occuper à plein temps de l'enfant. La société partage également cette position, qui peut porter les femmes à se sentir coupables de ne pas donner les soins à l'enfant à plein temps et de demeurer à la maison, car le travail des hommes est souvent mieux rémunéré, etc. L'identité maternelle est reliée à la différence physique entre les deux sexes et surtout aux différences culturelles qu'on attribue aux rôles sociaux de genre. Une mère serait portée à vivre plus d'émotions, de contraintes et de pressions que le père. Son identité comporte plusieurs engagements : corporel (santé physique et mentale), vie active au travail, vie quotidienne, etc. Entre autres, à cause de ces engagements et de ces rôles les mères sont souvent considérées responsables des échecs de leurs enfants. Par exemple, les comportements turbulents de l'enfant sont souvent reliés à l'absence et au manque d'autorité de la mère. De plus, c'est également à elle que nous nous référons en cas de problèmes avec l'enfant.

La société est en contradiction sur plusieurs pans de l'identité maternelle (Ross, 1986). Il se peut que, pour certaines mères, les influences et les conceptions de la maternité ne correspondent pas aux leurs. C'est à partir du moment que se crée un écart entre leurs besoins personnels et ceux de la société et qu'un problème peut prendre racine.

Ce n'est que lorsque les pressions de la société sont trop grandes pour nos capacités personnelles que l'expérience de la maternité peut être un échec. Aussi, lorsque la société vit des contradictions internes, les femmes sont tourmentées et prises entre deux feux. C'est à cause de l'écart entre ce qu'elles vivent et ce qu'elles devraient vivre que leur santé mentale est si menacée. [...] Elles étouffent sous la pression à être ceci ou cela. On ne leur demande pas d'être de bonnes mères, au sens de femmes bien dans leur peau, mais de remplir tel et tel rôle. Bref, on leur demande de jouer. Celles qui réussissent à jouer passent pour saines. Celles qui ne peuvent mentir... pour folles (Ross, 1986, p. 267).

Selon Ross (1986), la société exigerait beaucoup des mères, elle leur demande d'être exemplaires pour leurs enfants, de se sentir comblées par leur rôle de mère, de s'adapter aisément, de ne pas délaisser le reste de leur vie, de remplir leurs tâches au foyer et de rester belles malgré leurs maternités. Ces exigences viennent suggérer que les femmes ont souvent de la difficulté à vivre une maternité en éliminant les influences des conceptions et des traditions de la société actuelle.

Nous poursuivons maintenant avec le concept du témoignage, un pilier important de recherche, puisque nous souhaitons connaître son rôle dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe.

2.4.3 Le témoignage

Le témoignage est le troisième concept de cette recherche et est l'un des aspects centraux de l'approche narrative. Il est aussi lié à l'interactionnisme symbolique, car il implique également la notion de co-construction de l'identité et de l'histoire personnelle. Selon Giroux (2009), témoigner signifie donner un sens à la réalité :

Pour tout un chacun, le sens s'invente sous forme d'épopée, de drame ou de fable familiale ou personnelle, vraie-fictive, anecdotique, elliptique. Il s'agit donc d'une façon de retracer un parcours dans lequel le narrateur cherche à se comprendre et à s'ouvrir une voie vers un avenir possible et désirable (Giroux, 2009, p. 158).

D'après elle, se raconter est l'action de mettre l'expérience brute en perspective et de la plier aux exigences cohérentes du discours. Il s'agit d'interpréter les données brutes de l'expérience. La vérité d'un témoignage ne tient pas aux faits objectivés et avérés, mais au travail de rêve et d'interprétation qui transforme ces matériaux en vérité propre du rêve. C'est-à-dire que le propre d'une vie tient d'un ensemble d'événements observables et vérifiables mais également, lorsqu'on l'analyse, de l'ordre de l'invention dans le double sens du mot, de la découverte et de la création : « Le récit de soi est l'exercice par lequel on trouve-tisse, dans la trame de son destin,

le fil rouge de sa destination, un fil qui contiendra plusieurs brins de fiction » (Giroux, 2009, p. 161).

Pour cette chercheuse, le témoignage est également une remémoration, soit le fait de mettre à distance l'événement pour porter un jugement sur celui-ci et arriver à lui trouver une place au sein de notre identité.

À la faveur du récit, le sujet invente son identité, ce qui veut dire, dans un premier temps, qu'il retrouve et réclame son passé. En effet, le passé habitant toujours le présent, il peut toujours au moins pour une part, être repris et corrigé; face à l'échec [...], le soi narrateur peut reprendre la tâche de s'expliquer avec sa vie en réaménageant sa mythistoire, pour y intégrer ce que jusque-là il n'avait pas saisi comme faisant parti de lui-même (Giroux, 2009, p. 163).

Toujours selon Giroux (2009), témoigner permet aussi d'agencer les faits et de les mettre sous forme de récit, produisant, en quelque sorte, une œuvre de création. Le témoignage est une œuvre de représentation, une imitation qui se traduit par le fait de transposer sa vie dans un autre registre et une autre logique, soit « raconter ». C'est aussi se reconnaître soi-même et, par le fait même, reconnaître ces histoires qui nous collent à la peau pour s'y découvrir impliqué. Si chacun construit son histoire, il ne peut se réclamer son devenir que dans la mesure où il peut interpréter cette histoire. Témoigner c'est savoir qui je suis, pourquoi je suis et également donner un sens à sa vie.

Témoigner, c'est également se souvenir et tenter de convaincre :

Le témoignage est, en un sens, une extension de la mémoire, prise en sa phase narrative. Mais il n'y a témoignage que lorsque le récit fait d'un événement est rendu public. Le sujet, face à quelqu'un, affirme qu'il a été le témoin de quelque chose qui a eu lieu, le témoin dit : « croyez-moi ou ne me croyez pas, j'y étais ». Quelqu'un d'autre reçoit son témoignage, l'écrit et le conserve. Le témoignage est renforcé par la promesse de témoigner à nouveau, si nécessaire, ce qui engage la fiabilité du témoin et donne au témoignage la gravité d'un serment. La dimension fiduciaire de toutes sortes de rapports humains est ainsi mise en lumière : traités, pactes, contrats et autres

interactions qui reposent sur notre confiance dans la parole de l'autre (Ricoeur, 2000, p. 120).

Pour Mausen et Gomart (1999), témoigner, c'est rendre compte de sa propre expérience. Le témoin existe par et travers le témoignage qu'il veut livrer : « [...] en dehors de l'acte de témoigner, en dehors de la réactualisation d'un passé plus ou moins défini, il n'y a en effet pas de témoin, mais seulement des observateurs, fortuits ou expérimentés » (p. 70). Le fait d'avoir vécu une expérience est une condition nécessaire au témoignage, mais encore faut-il être capable de rendre compte de cette expérience. Témoigner n'est pas le fait de se raconter quelque chose, mais bien de raconter son récit à autrui. Il faut présupposer l'ignorance du public quant à ce que le témoin s'apprête à raconter. C'est donc dire que le témoin dépend plus de ceux à qui il témoigne que de sa propre personne.

Selon Bezille (2000), en sciences sociales, le témoignage permet de travailler sur les représentations. Il possède une double caractéristique. Premièrement, il peut viser à établir la vérité des faits (à titre d'indices, de repères, de traces) ou encore remplir une fonction, dite symbolique, qui porte en elle la vérité de l'expérience personnelle et collective dans le cadre de récits de divers types. Deuxièmement, le témoignage est un moyen par lequel la société se vit et se pense. L'aspect symbolique du témoignage est alors mis de l'avant, c'est-à-dire qu'il fait référence à un ailleurs, un avant et à une situation où le public est absent.

D'après Bezille (2000), celui qui témoigne agit à titre de passeur ou d'intermédiaire avec d'autres personnes, ce qui lui permet de mobiliser sentiments et affects de même que d'imaginer l'auditoire et ses cadres de référence interprétatifs. Bien souvent, cela a aussi pour effet d'initier ou de former le public à quelque chose et surtout d'exprimer un désir d'instaurer et d'entretenir un cadre de référence collectif des identités individuelles. On associe donc le témoignage à « [...] des moments de la vie des individus dans lesquels ce type de récit a une fonction d'accompagnement de

processus de symbolisation individuels et collectifs, par exemple dans les circonstances de transition, de passage d'un état à un autre : mariage, deuil, passage à la retraite, etc. » (Bezille, 2000, p. 203).

Bezille (2000) rappelle qu'en sciences sociales, on croit qu'en ces moments de transition ou de rupture, le témoignage peut être un excellent support pour élaborer la perte psychique. Son efficacité est suggérée par l'étayage, tant individuel que collectif, de la mise en récit et par des procédés tels que l'élaboration de la personne décédée sous un jour idéalisant, par exemple. Pour elle, dans les moments à forte charge socioaffective, un dispositif ritualisé comme le témoignage permet de livrer une histoire ayant une mise en scène réglée et, aujourd'hui, c'est justement de cette dramaturgie collective que nous avons besoin. En effet, le témoignage permettrait de « [...] thématiser les situations critiques typiques de la condition humaine. En d'autres termes, il renvoie à des schémas de lecture collectivement partagés et qui ne demandent qu'à être activés » (Bezille, 2000, p. 210).

Dans leur rapport d'une journée d'étude sur le témoignage, Mensah et Gauvin (2010) mettent en relief que le témoignage du vécu avec le VIH/sida renvoie à une conversation intersubjective, c'est-à-dire que comme il s'effectue devant un public, le rapport interpersonnel qu'il permet vient créer une co-construction du sens. C'est également la négociation d'une identité stigmatisée, en l'occurrence ici la séropositivité au VIH. Mais dans d'autres situations aussi, comme le deuil complexe, le croisement des différents discours fait intervenir l'imaginaire : « [...] comme le spectre d'un stigmaté, une dévalorisation sociale qui entache [...], la personne concernée d'une identité marginale » (Mensah et Gauvin, 2010, p. 54). À cet effet, le témoignage est une façon de négocier progressivement une identité pouvant s'inscrire dans la normalité et également un savoir-pouvoir, ce qui veut dire qu'au sein du témoignage il existe une structure narrative organisée de l'expérience permettant de produire des connaissances qui peuvent entraîner des effets de pouvoir.

2.4.3.1 Le témoignage et la narrativité

White et Epston (1990) estiment que lorsqu'une personne vit un deuil, sa douleur peut servir de matériel pour construire un témoignage et le récit peut ainsi être livré à autrui. Ils mentionnent que la douleur psychologique reliée à un deuil peut être considérée comme un témoignage de l'importance de l'être cher à ses yeux. Ainsi, l'individu endeuillé peut exprimer sa narrativité par ses valeurs et ses croyances sur sa situation ainsi que par ses visions morales. Ce passage résume de quelle façon le témoignage est relié à la narrativité :

C'est dans les témoignages que les gens ont l'occasion d'expérimenter le fait de faire un avec un éventail de conclusions identitaires positives qui supplantent nombre de vérités identitaires négatives dans lesquelles ils s'étaient laissés entraîner en conséquence des traumatismes subis. [...]. Quand l'expression de la douleur psychologique et de la détresse émotionnelle peut être comprise comme une unité d'expérience et de sens qui façonne ou constitue la vie, la porte s'ouvre pour un recueil d'information qui identifie et décrit richement le lieu où cette expression amène les gens dans leur mouvement de vie [...]. C'est dans le contexte d'un tel recueil d'information que les gens tirent un sentiment que leur vie se déroule dans le sens de leur direction préférée [...]. Par le biais du témoignage, les réactions de deuil peuvent être comprises comme des éléments d'un héritage exprimés par des individus qui, face au manque de réceptivité du monde qui les entoure, restent déterminés à ce que le trauma qu'eux-mêmes et d'autres ont traversé ne soit pas pour rien – les choses doivent changer en raison de ce qu'ils ont traversé (White et Epston, 1990, p. 34).

Il importe maintenant de spécifier en quoi la notion de témoignage est liée à celle de la reconstruction identitaire.

2.4.3.2 Le témoignage et la reconstruction identitaire

D'après Michel (2003), l'identité personnelle est liée au concept d'identité narrative. Il s'appuie sur les ouvrages de Ricœur pour repérer trois modalités de la permanence de soi qui correspondent à des composantes de l'identité personnelle :

L'identité narrative représente la troisième composante de l'identité personnelle, laquelle se définit comme la capacité de la personne de mettre en récit, de manière concordante, les événements de son existence. Or, le fait est que, selon Ricœur, la construction d'une telle identité n'est possible que par la fréquentation de récits d'histoire ou de fiction, en vertu d'un double transfert : d'une part, le transfert dialectique gouvernant le récit aux personnages eux-mêmes et, d'autre part, le transfert dialectique à l'identité personnelle (Michel, 2003, p. 127).

De plus, Michel (2003) spécifie que la personne qui témoigne doit avoir subi la même opération que l'histoire elle-même pour que des changements se produisent au niveau identitaire. C'est ce qu'il appelle la concordance. Dans le cas contraire, la discordance, le témoignage ne peut pas servir d'appui pour la reconstruction identitaire, puisqu'il plonge l'individu dans la dispersion de soi. Bien plus qu'un agencement de faits, Michel (2003) mentionne que le témoignage est une proposition du monde, dont la finalité est de revenir à la vie même et de transformer les identités personnelles. Toujours en se référant à Ricœur, il suggère que le témoignage peut rassembler la multiplicité des expériences vécues, ce qui correspond à l'intelligibilité que nous donnons au récit de notre vie. Il rappelle que lorsque nous témoignons, nous pouvons répondre à la question : Qui suis-je ?

Le témoignage permet de donner un sens au moindre événement de son existence, jusqu'à pouvoir transformer les composantes de son identité (Michel, 2003). La reconstruction identitaire par le témoignage s'opère par la possibilité d'organiser le temps de façon chronologique, de ramener les événements à un ordre intelligible et de permettre à un non-sens de se transformer en une situation acceptable et sensée. Il s'agit en quelque sorte d'une relation de transfert du récit sur l'identité. La recherche de concordance ferait partie des éléments incontournables du témoignage sur la reconstruction de l'identité. Michel (2003) mentionne que le témoignage permet d'opérer des changements au niveau identitaire, car il active, chez l'individu, une construction de la compréhension de soi. Le témoignage serait une médiation envers

soi-même pour se construire une identité. L'identité personnelle irait jusqu'à s'étioler lorsqu'un individu ne peut plus s'inscrire dans un récit.

Tout au cours de ce chapitre, nous avons décrit le cadre théorique et conceptuel retenu, soit l'interactionnisme symbolique et l'approche narrative, ainsi que les concepts de la recherche qui sont le processus de deuil, l'identité et le témoignage. Il est important d'établir la façon dont cette recherche a été effectuée, c'est pourquoi le prochain chapitre détaille la méthodologie. Voici comment nous prévoyons le déroulement de cette étude de cas afin d'assurer une rigueur dans le processus.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

La question que nous nous sommes posée pour les fins de la recherche est : *Quoi observer, sur qui et comment ?* (Quivy et Van Campenhoudt, 2006).

3.1 L'objet de recherche

Les informations nécessaires pour permettre de créer des liens avec les résultats recueillis et pour répondre à la question de recherche et ses objectifs sont contenues entre autres dans les concepts que nous avons élaborés dans la section précédente. Ces concepts ont été choisis à l'aide des sources documentaires que nous avons lues (Quivy et Van Campenhoudt, 2006) et définis principalement à partir de travaux et d'articles scientifiques en travail social et en psychologie. Ce qui nous intéresse précisément, c'est le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe, d'où les concepts de « deuil », d'« identité » et de « témoignage ».

3.2 Le sujet choisi

Comme nous l'avons mentionné précédemment, cette recherche porte sur le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe. Nous avons porté notre attention sur le cas de Monique Lépine, puisqu'il s'agit d'une situation de deuil particulière et d'une histoire singulière. Depuis le début du projet, nous avons en tête de réaliser une étude de cas basée sur la personne de Monique

Lépine afin de pouvoir explorer en détail notre sujet de recherche. Nous désirons mieux comprendre le rôle que peut avoir l'expérience de témoignage de Monique Lépine sur sa reconstruction identitaire et son deuil complexe.

3.3 La stratégie générale de recherche

Cette recherche est qualitative et Giordano (2003) définit ce type de recherche comme une méthode utilisant les contextes quotidiens plutôt qu'expérimentaux. Elle met également l'accent sur le temps et le processus de la démarche, car elle emprunte des canevas de recherche ouverts et plus ou moins structurés (Giordano, 2003). La recherche qualitative privilégie le point de vue du sujet, puisqu'elle vise à décrire les situations quotidiennes dans le détail. Ce qui importe, c'est de comprendre les actions et leurs significations d'un ou plusieurs individus dans leur contexte social.

Giordano (2003) suggère que, de préférence, on doit utiliser une méthode de collecte des données non structurée. Selon l'auteure, la quantification joue ici un rôle secondaire. La recherche qualitative privilégie la méthode inductive. Elle s'intéresse à la signification et aux fonctions de l'action sociale et se penche davantage sur les microsituations comme situation unique. Elle admet que les acteurs sociaux peuvent produire des théories de l'action et remet en question le raisonnement du sens commun utilisé dans la définition des variables.

De plus, cette méthode donne un aperçu du comportement et des perceptions des gens et permet d'étudier de façon plus approfondie leurs opinions sur un sujet particulier (Quivy et Van Campenhoudt, 2006). Elle génère également des idées et des hypothèses pouvant contribuer à comprendre une situation singulière, puisque nous nous trouvons dans une posture compréhensive. La méthode la plus adéquate pour répondre à notre question de recherche doit nous permettre de saisir le point de vue du sujet. À cet égard, les entretiens individuels représentent la technique qualitative la

plus fréquente, puisqu'elle est fondée sur des entretiens le plus souvent semi-structurés, où le chercheur travaille avec un guide élaboré selon le sujet et la cible de l'étude. Comme nous disposons d'une certaine latitude pour adapter le guide d'entretien selon les réponses et les expériences individuelles de notre sujet (Quivy et Van Campenhoudt, 2006), nous avons pu éliminer durant l'entretien les questions ne générant pas beaucoup d'informations utiles et ajouter celles qui s'avèrent plus prometteuses. Cette recherche qualitative nous a donc permis de développer une approche pouvant décrire et analyser le point de vue de notre sujet (Giordano, 2003). Ici, la situation de Monique Lépine est perçue comme une série d'événements reliés entre eux et devant être décrits pour refléter fidèlement sa réalité.

Pourquoi réaliser une étude de cas ? Parce qu'elle permet une étude approfondie sur le cas particulier que représente notre sujet de recherche (Giordano, 2003).

Les objectifs assignés à l'étude de cas visent, dans les situations complexes, à tenter de répondre aux questions « Comment » et « Pourquoi » à partir de l'étude détaillée de cas concrets, judicieusement choisis en fonction des objectifs de l'évaluation. Cet outil sert à fournir une information imagée et donc souvent plus crédible, dans les situations où l'information de base fait défaut. Cela permet d'éviter les *a priori*. Elle peut inclure l'examen de documents, de données statistiques ou de mise en œuvre, mais elle inclut surtout l'observation directe du phénomène à étudier et l'interview de personnes directement impliquées dans sa mise en œuvre ou ses effets. Ceci sous-entend la présence de l'évaluateur sur le terrain au contact même de la réalité, ce qui est un des points fondamentaux de l'étude de cas (Giordano, 2003, p. 54).

L'étude de cas s'insère adéquatement au sein d'une recherche qualitative (Quivy et Van Campenhoudt, 2006). Pour un chercheur, elle est stimulante, car elle comporte des exigences importantes et permet des défis théoriques et méthodologiques innovateurs grâce aux connaissances qu'elle permet d'élaborer. Comme le rapporte Yin (2003), l'étude de cas est particulière car elle oriente la conception de la recherche, la collecte des données ainsi que l'analyse : tout est ajusté et choisi en fonction d'elle. Cette étude de cas constitue le cœur de cette recherche. Elle est un

pilier utilisé pour traiter d'un phénomène dans un contexte singulier, soit le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe, dans le contexte de madame Lépine (Yin, 2003). Elle a vécu la perte de son fils, qui est aussi l'homme ayant assassiné des étudiantes à l'École Polytechnique en 1989. Yin (2003) dit également que l'étude de cas doit être utilisée dans une recherche lorsque les frontières entre le phénomène et son contexte ne sont pas claires, comme dans ce cas. C'est-à-dire que nous ne pouvons pas dissocier le deuil complexe de madame Lépine d'avec le drame de l'École Polytechnique. Il a donc fallu utiliser la méthode la plus appropriée compte tenu de ces aspects.

Pour notre étude de cas, il était important de conjuguer deux entretiens avec madame Lépine et l'étude d'un document écrit, soit sa biographie *Vivre*, pour comprendre la situation singulière de notre sujet de recherche dans ses plus profondes dimensions. Il importe maintenant de clarifier de quelles façons nous avons recueilli les informations nécessaires à la réalisation de ce projet de recherche.

3.4 La méthode et les instruments de collecte des données

L'élaboration de l'instrument d'observation a consisté à construire un outil pour recueillir et produire l'information nécessaire à la poursuite du projet (Quivy et Van Campenhoudt, 2006).

Pour débiter, nous avons élaboré deux guides d'entretien semi-dirigés. Les guides d'entretien n'étaient ni entièrement ouverts, ni cadrés par plusieurs questions précises. Nous nous sommes servis d'une série de questions-guides sur les concepts (le deuil, l'identité, et le témoignage) pour lesquels nous voulions absolument obtenir de l'information. Nous avons utilisé un guide d'entretien (basé sur les concepts énumérés précédemment) pour recueillir directement l'information auprès de

Monique Lépine, compte tenu du peu d'informations dont nous disposions relativement à son expérience de témoignage (Quivy et Van Campenhoudt 2006).

Nous avons ensuite réalisé deux entretiens semi-dirigés avec madame Lépine, d'environ une heure chacun, avec un intervalle de trois semaines. En répondant aux questions, elle est intervenue dans la production de l'information de nature qualitative. Quivy et Van Campenhoudt (2006) mentionnent que l'entretien semi-dirigé est la méthode la plus utilisée en recherche sociale, c'est pourquoi on s'en sert dans le cadre d'une étude de cas. Ce type d'entretien se caractérise par un contact direct entre le chercheur et son interlocuteur, par une faible directivité de sa part et où s'instaure un véritable échange (Quivy et Van Campenhoudt, 2006). L'interlocuteur parle de son expérience et exprime ses perceptions alors que le chercheur doit faciliter l'expression de l'interlocuteur avec des questions ouvertes. Plus précisément, l'entretien semi-dirigé se décrit ainsi :

[...], il n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises. Généralement, le chercheur dispose d'une série de questions-guides, relativement ouvertes, à propos desquelles il est impératif qu'il reçoive une information de la part de l'interviewé. Mais il ne posera pas forcément toutes les questions dans l'ordre où il les a notées et sous la formulation prévue. Autant que possible, il laissera venir l'interviewé afin que celui-ci puisse parler ouvertement, dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient. Le chercheur s'efforcera simplement de recentrer l'entretien sur les objectifs chaque fois qu'il s'en écarte et de poser les questions auxquelles l'interviewé ne vient pas par lui-même, au moment le plus approprié et de manière aussi naturelle que possible (Quivy et Van Campenhoudt, 2006, p. 174).

Le premier entretien avec madame Lépine s'est déroulé en décembre 2011, dans un local de l'UQÀM. Nous avons pris le temps de faire connaissance avec madame Lépine afin de détendre l'atmosphère, qui se voulait fébrile pour nous et calme pour elle. Cet entretien était davantage axé sur des questions d'ordre général. Nous avons dû expliquer en d'autres mots la notion d'identité, car nous avons observé que lors des questions portant sur cette notion, ses réponses ne contenaient pas les

informations recherchées. Le visage de madame Lépine traduisait une incompréhension et elle nous a demandé de préciser les questions contenant le mot identité. Voici les thèmes qui ont été abordés durant le premier entretien : le processus qui l'a amené à témoigner, sa perception des risques et des conséquences possibles, le déroulement de la révélation publique ainsi que les impacts immédiats et à plus long terme.

Le deuxième entretien s'est déroulé chez madame Lépine, en février 2012, car elle nous avait mentionné se sentir plus à l'aise chez elle. Nous avons besoin de ce laps de temps entre les deux entretiens, car nous devons réaliser le deuxième guide de questions d'après les informations qu'elle nous avait données lors du premier entretien. Notre objectif était de l'amener à préciser certains aspects qu'elle avait fait ressortir lors du premier entretien, mais plus en détail, et à croiser les informations pertinentes pour pouvoir les comparer. Nous ressentions une certaine « pression », car il s'agissait de notre dernière chance d'obtenir des informations pour cette recherche. Nous avons senti que nos questions étaient plus claires pour elle, car elles étaient formulées plus simplement. Madame Lépine demandait moins de précision et répondait plus spontanément. De plus, nous avons abordé des questions relatives au contenu de sa biographie *Vivre* et nous avons fait des liens avec ce qu'elle avait mentionné durant le premier entretien. Il est important de noter qu'à la demande de madame Lépine, le contenu de l'entretien n'est disponible qu'à la chercheuse, sa directrice et sa co-directrice.

Par la suite, nous avons réalisé une étude documentaire, c'est-à-dire l'analyse d'un type de document relié au projet de recherche (Quivy et Van Campenhoudt 2006). Nous avons recueilli l'information nécessaire par l'étude d'un document écrit, c'est-à-dire sans nous adresser à Monique Lépine. Nous avons choisi de lire sa biographie *Vivre*, rédigée par Harold Gagné en 2008. Il va de soi que nous avons utilisé sa biographie pour réaliser notre étude documentaire, car elle représente une importante

source d'informations pour cette recherche. Pour recueillir les informations nécessaires, nous nous sommes servis des concepts que nous avons élaborés précédemment. Nous avons produit trois tableaux portant comme titre ces trois concepts principaux, soit le deuil, l'identité, et le témoignage. Au fur et à mesure de la lecture de sa biographie, nous inscrivions les passages pertinents en les associant au concept qui les représente le mieux. Cette méthode a fait en sorte de relever les passages les plus susceptibles de pouvoir répondre à la question de recherche et ses objectifs.

Une fois les données nécessaires recueillies, il importe de les analyser pour comprendre leur pertinence.

3.5 La méthode d'analyse des données

Nous avons utilisé une méthode d'analyse thématique pour explorer les deux entretiens réalisés avec Monique Lépine ainsi que sa biographie *Vivre*. Cette méthode est basée sur la description qu'en fait Paillé (2008) dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*.

Avec l'analyse thématique, nous abordons le travail d'analyse qualitative faisant intervenir des procédés de réduction des données. Il s'agit, en somme, à l'aide de thèmes, de répondre petit à petit à la question générique type, rencontrée dans divers projets d'analyse : qu'y a-t-il de fondamental dans ce propos, dans ce texte, de quoi y traite-t-on ? [...] L'analyse thématique a deux fonctions principales : une fonction de repérage, et une fonction de documentation (Paillé, 2008, p. 161).

Pour résumer et traiter le corpus des entretiens, nous avons fait appel à des dénominations que Paillé (2008) appelle des « thèmes ». À l'aide de ces thèmes, reliés aux concepts élaborés dans ce projet, nous avons exploré la question de recherche. Comme toute analyse qualitative passe par une certaine forme de thématisation, dans ce cas, elle est demeurée l'opération majeure de la méthode. La

transposition du corpus en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé a été saisie en rapport avec la problématique. En marge du verbatim, nous avons procédé à un repérage, à des regroupements et à un examen des thèmes abordés dans le corpus. Dans ce cas, il s'agit de « faire parler » les thèmes nommés par une série de courtes expressions et d'établir des liens entre eux (Paillé, 2008). Pour ce faire, nous avons utilisé la démarche de thématization en continu, c'est-à-dire que nous avons procédé à une démarche ininterrompue d'attribution de thèmes et, simultanément, nous avons construit un arbre thématique. De cette façon, les thèmes sont notés au fur et à mesure de la lecture du verbatim, puis regroupés et fusionnés au besoin. Il a été possible de prévoir quelques thèmes qui sont ressortis grâce au guide d'entretien : « expérience du témoignage », « témoignage et identité », « processus menant au témoignage », « impacts du témoignage ». Puis, nous avons construit une hiérarchisation sous forme de thèmes centraux regroupant des thèmes associés complémentaires. L'arbre thématique a été construit graduellement pour se terminer à la fin de la lecture du verbatim.

Par la suite, nous avons interprété ces thèmes en les reliant avec le cadre théorique et conceptuel et des éléments de la problématique (Paillé, 2008). Par exemple, qu'est-ce que les auteurs parlant du processus de deuil, les tenants de l'interactionnisme symbolique et de l'approche narrative proposent sur l'expérience du témoignage? L'analyse s'est donc déroulée à partir de la création de liens entre les thèmes soulevés, le cadre théorique, ainsi que des éléments de la problématique. Nous avons construit une grille d'analyse pour rassembler les thèmes et ordonner les résultats. Cette grille comprenait plusieurs sections sous forme de thèmes tels que : le processus ayant mené madame Lépine à témoigner, en quoi le fait de témoigner est relié à son rôle de mère, risques et conséquences possibles avant de témoigner, avantages et gains possibles avant de témoigner, place occupée par l'opinion publique avant de témoigner, évolution de son point de vue sur son expérience du témoignage à travers le temps, expérience du témoignage et deuil, expérience du témoignage et

identité, déroulement de son témoignage au public, etc. Il y avait également une section «commentaires et analyse». Cette méthode a été reproduite avec sa biographie *Vivre*. C'est-à-dire que chaque passage ayant été classé sous les trois titres représentant les concepts de cette recherche a ensuite été classé sous les mêmes thèmes que pour les deux verbatim d'entretien. À partir de ce tableau, il a été possible de soulever les thèmes pertinents pour les analyser et établir des liens avec le cadre théorique et conceptuel, ainsi que certains éléments de la problématique. Ceci, dans le but de répondre à la question de recherche et ses objectifs.

3.6 Les biais et les limites de la recherche

Lorsque nous effectuons une recherche, il faut se rendre à l'évidence qu'elle ne sera jamais parfaite, puisqu'elle comporte toujours son lot de limites (Quivy et Van Campenhoudt 2006). Étant donné l'intérêt que nous portons à ce sujet, notre engouement a rendu plus difficile l'adoption d'une posture réflexive et analytique. Nous avons cependant dû intégrer notre rôle d'étudiante-chercheuse en tentant d'adopter une posture réflexive et analytique (Quivy et Van Campenhoudt 2006). De plus, étant donné qu'il s'agit d'une étude de cas unique, il est impossible de généraliser les résultats à la population concernée, car ce n'est pas nécessairement représentatif de toutes les mères vivant un deuil complexe et ayant vécu une expérience de témoignage publique.

Dans ce projet de recherche, il existe des considérations éthiques. Nous les abordons dans cette section.

3.7 Les considérations éthiques

Dans toutes les recherches en sciences sociales, il importe d'établir les risques et les avantages pour le sujet, de déterminer les moyens pour obtenir son consentement et

les mesures prévues pour assurer la confidentialité des données (Quivy et Van Campenhoudt 2006). Les sections suivantes sont basées sur la formation que nous avons complétée sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains.

3.7.1 Les risques et les avantages pour le sujet de recherche

Cette recherche aurait pu provoquer des émotions chez Monique Lépine lors des entretiens : stress, inconfort psychologique, remise en question de ses croyances personnelles. À cet effet, nous avons prévu que si l'entretien devenait trop difficile sur le plan émotionnel ou si elle ressentait un inconfort suite aux entretiens, elle pourrait se retirer sans motif ou préavis et sans préjudice. Elle pouvait aussi reprendre l'entretien plus tard si elle le désirait, ou y mettre un terme. Nous avons pris le temps de lui fournir les ressources appropriées au cas où elle aurait ressenti le besoin de consulter, comme le nom du CLSC de sa région et les indications pour obtenir de l'aide psychologique, le 811 pour info-social, la liste des membres de l'Ordre des psychologues du Québec, la Maison Monbourquette, la ligne d'écoute, l'OPTSQ. Nous avons validé avec elle si elle pouvait rejoindre à nouveau le psychologue qu'elle avait consulté lors des événements. Elle pouvait également se référer au Comité d'éthique si elle avait jugé qu'un problème s'était présenté. Enfin, ces ressources ont été présentées avant le déroulement de l'entretien.

Il est difficile de cerner les avantages directs, mais il est possible de dire qu'en participant à cette recherche, elle a pu vivre une autre expérience de témoignage. En effet, elle a pu y voir une opportunité de s'exprimer librement et ouvertement lors des entretiens. Madame Lépine a aussi pu être plus consciente du rôle du témoignage dans sa reconstruction identitaire de mère vivant un deuil complexe. Elle a pu se sentir impliquée et reconnue, car elle a contribué à la réalisation d'une recherche en travail social. De plus, un sentiment de fierté et d'utilité a pu être ressenti par le sujet,

sachant que ses données ont permis de dégager des pistes d'intervention importantes pour les travailleurs sociaux.

Enfin, pour réaliser cette recherche, il était primordial d'obtenir le consentement de notre sujet, sans quoi il devenait impossible de débiter le projet.

3.7.2 Les moyens pour obtenir le consentement du sujet

Lors du premier contact, amorcé lors de sa conférence à l'UQÀM, madame Lépine a mentionné qu'elle allait se rendre disponible pour nous aider à réaliser cette recherche. Avec les coordonnées de son agente, nous l'avons contacté pour lui expliquer précisément en quoi consistait le projet. Par la suite, le processus de recrutement s'est poursuivi directement avec madame Lépine, via son adresse courriel. Comme nous l'avons déjà rencontrée, son agente nous a fourni ses coordonnées pour la rejoindre et lui expliquer la nature du projet, les éléments relatifs au projet de recherche (résumé, question de recherche, objectifs, etc.) de même que le formulaire de consentement. Enfin, nous lui avons téléphoné pour répondre à ses questionnements.

La nature des informations sur le projet est une étape essentielle à détailler. Afin que la participante soit en mesure de prendre une décision éclairée, nous lui avons dévoilé toutes les informations sur notre projet. Pour débiter, nous lui avons fait parvenir un courriel comprenant le feuillet de présentation et le formulaire de consentement visant à protéger le sujet de recherche, l'École de travail social de l'UQÀM et nous en tant qu'étudiante-chercheuse. Afin de lui donner l'opportunité de réfléchir à sa décision de participer de façon éclairée à cette recherche, il y a eu un intervalle de trois semaines entre le premier contact et la réponse de la participante.

Nous allons maintenant aborder la question de l'anonymat de Monique Lépine et préciser comment nous avons conservé la confidentialité des données recueillies.

3.7.3 L'anonymat du sujet et la confidentialité des données

Comme il s'agit d'une étude de cas spécifique portant sur Monique Lépine, son anonymat ne pouvait être protégé. Elle a dû signer le formulaire de consentement. Mis à part son nom, les informations non essentielles (identifiantes) ont été retirées (nom, date, ville, etc.) afin de protéger son intégrité, mais aussi celle de toutes les personnes qui pourraient être touchées ou révélées par ses propos.

Par contre, il faut prendre en considération que madame Lépine est sortie de l'anonymat avec ses témoignages et c'est la principale raison qui nous a fait opter pour le dévoilement de son identité. Comme elle expose déjà sa situation par ses témoignages, ses entretiens télévisuels et sa biographie, il a été plus facile, selon elle, d'accepter de parler de son expérience pour ce projet de recherche. Soulignons que quelques années auparavant, il aurait été impossible de le faire, puisqu'elle ne voulait pas révéler son identité en public.

L'acceptation de la nature publique de sa participation à cette recherche (inscrite dans le formulaire de consentement) a été essentielle à la réalisation du projet. Nous lui avons mentionné que, comme il s'agit d'une étude de cas et que notre souhait était que son nom soit dévoilé, l'anonymat était impossible. Il faut prendre en considération que madame Lépine aurait été facilement identifiable, même si nous avions utilisé un pseudonyme, car son histoire est associée à la tuerie de l'École Polytechnique et connue du grand public. En signant le formulaire de consentement, elle a accepté notre demande et également de ne recevoir aucune rémunération. Madame Lépine a accepté que nous utilisions des extraits des verbatim des deux entretiens pour la rédaction de notre mémoire.

Nous lui avons toutefois assuré que les données recueillies ne servant pas à l'analyse seraient détruites, de même que celles qu'elle ne désire pas ou plus révéler, toujours dans le but de protéger son intégrité et aussi celle des personnes qui pourraient être

touchées ou révélées par les propos de madame Lépine. Nous lui avons garanti la confidentialité sur les données qui ne sont pas en lien avec notre recherche. Une copie des deux verbatim épurés lui a été envoyée. Des rectifications et des retraits ont été faits à sa demande, puisque nous devions obtenir son accord pour leur version finale. Les données sont conservées sur notre ordinateur personnel et protégées par un mot de passe. Personne, sauf nous, notre directrice et notre co-directrice de maîtrise ne peut avoir accès aux données. Les informations ont été conservées jusqu'au moment du dépôt final et une fois la recherche terminée et le mémoire déposé, nous avons déchiqueté les données matérielles (les deux verbatim en version papier) et effacé de sur l'enregistreur vocal et le disque dur, les données auditives et informatiques (les deux entretiens enregistrés et les deux verbatim informatisés).

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Dans ce chapitre, nous mettons en évidence les données significatives de la recherche qui vont permettre de répondre à notre question de recherche : *Quel est le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe ?*

Les résultats sont constitués de deux types de données. Le corpus est composé de la biographie de Monique Lépine, *Vivre*, dans laquelle nous avons sélectionné les passages pertinents reliés aux concepts de cette recherche qui sont le deuil, l'identité et le témoignage. Cette biographie raconte la vie de madame Lépine depuis sa naissance. Elle repose principalement sur les tragiques événements de l'École Polytechnique. Madame Lépine explique comment elle a vécu cette période et de quelle façon elle s'en est sortie. Elle aborde son enfance (par exemple, l'éducation reçue, le rôle de la religion), sa vie de jeune femme avant d'avoir ses enfants (son choix de carrière, ses études, ses valeurs, le rôle de la religion), son mariage et la naissance de ses enfants, la tragédie de l'École Polytechnique et sa vie après le drame (son deuil, ses témoignages, le rôle de la religion). Le corpus de données se trouve deuxièmement au cœur des deux entretiens de recherche que nous avons réalisés avec madame Lépine.

La présentation des résultats est divisée en plusieurs parties qui suivent les questions posées dans le schéma du premier entretien. Nous débutons avec la trajectoire personnelle et professionnelle de madame Lépine et nous poursuivons en soulevant les données significatives de cette recherche sous plusieurs volets : la trajectoire de ses témoignages, les événements et les motifs qui l'ont conduite à prendre la décision

de témoigner et les finalités qui y sont reliées, les contenus abordés dans ses témoignages et le principal message, son expérience de la révélation publique de même que les retombées immédiates et à plus long terme de sa révélation publique (sur les autres et sur elle-même). Nous terminons avec l'évolution du point de vue de Monique Lépine sur son processus de deuil et sur son identité.

Mais avant tout, il importe de préciser comment se sont déroulés les deux entretiens réalisés avec madame Lépine. Nous avons rencontré une femme de 74 ans qui semble en santé et bien dans sa peau. Nous l'avons sentie sûre d'elle-même, dégageant une confiance en elle très marquée. À certains moments, par exemple lorsqu'elle nous parlait des personnes avec qui elle discutait après une expérience de témoignage, elle démontrait un côté empathique ancré sur l'être humain et sur les souffrances qu'il peut vivre. Elle nous a paru épanouie et remplie de joie de vivre. Madame Lépine semblait entièrement disposée et ouverte à répondre à nos questions, elle était intéressée et désirait s'impliquer dans cette recherche. Son langage non verbal indiquait une attitude d'ouverture : les bras ouverts, le corps dirigé vers nous, les hochements de tête indiquant une rétroaction à nos questions et commentaires.

4.1 La trajectoire personnelle et professionnelle de Monique Lépine

Monique Lépine est née à Montréal le 20 décembre 1937, époque de la Seconde Guerre mondiale, dans une famille de 10 enfants (Gagné, 2008, p. 36). Lors du premier entretien, elle mentionne avoir eu une enfance difficile :

Moi je l'ai eu difficile, très difficile. J'ai toujours lutté dans la vie pour mes avoirs. Puis, vous savez, à l'époque c'était différent encore, en ce sens qu'on mettait beaucoup l'accent sur les valeurs matérielles, euh on... on expliquait très peu c'était quoi les perceptions, le besoin des enfants, les besoins réels des enfants. Puis moi je me rappelle avoir été élevée comme ça. Quand on m'avait donné mon manger, mon boire et mes vêtements, c'était à peu près tout (extrait du premier entretien de recherche, Monique Lépine, 2012).

Monique Lépine dit avoir été élevée dans un milieu familial où la foi catholique romaine était très présente (Gagné, 2008). Elle nous a mentionné que, très tôt, ses parents l'ont incitée à se rendre à la messe tous les dimanches : « Cela n'a jamais été une corvée pour moi. Jésus faisait partie de ma vie et je m'efforçais de suivre ses commandements à la lettre [...] » (Gagné, 2008, p. 116). En 1950, elle a demandé à ses parents de l'envoyer au pensionnat Notre-Dame-des-Anges, alors dirigé par les Sœurs de Sainte-Croix. En février 1956, elle s'est inscrite à un cours en soins infirmiers à l'Hôtel-Dieu de Montréal : « Mon père n'était pas d'accord. Il considérait que les filles n'avaient pas à poursuivre de longues études [...]. J'étais fermement décidée à lui prouver le contraire » (Gagné, 2008, p. 121).

En 1961, Monique Lépine a gradué comme infirmière après cinq années d'études, tout en étant religieuse à l'Hôtel-Dieu (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012). C'est durant cette même année qu'elle a rencontré l'homme qui allait devenir son mari, le 15 octobre 1963 (Gagné, 2008, p. 45). Suite à ce mariage, madame Lépine dit avoir constaté que sa relation avec son mari a radicalement changé : « Il n'a plus jamais été le même. Parce que je lui appartenais, il a commencé à être violent envers moi et bientôt envers sa progéniture » (Gagné, 2008, p. 102). Lors de cette période, et jusqu'en 1981, Monique Lépine affirme s'être éloignée de la spiritualité et avoir trouvé ce temps « long » et « pénible ». Elle a mentionné n'avoir pratiqué aucune religion et choisi de rejeter les principes de l'Église, qu'elle trouvait trop « moralisateurs ».

Le 26 octobre 1964, Monique Lépine a donné naissance à son premier enfant à Montréal, Gamil Gharbi, et, en 1966, Nadia Lépine voit le jour (Gagné, 2008, p. 105). Quelques années plus tard, son fils, Gamil, a demandé à changer de nom pour prendre celui de Marc Lépine :

[...] mon fils, à l'âge de 14 ans, il m'avait demandé un cadeau pour changer son nom et son prénom. Puis ça c'est très significatif parce que leur père, ils ne l'ont jamais revu, ni moi, depuis 1971. Il n'est jamais revenu les voir, il n'a

jamais payé sa pension alimentaire, il les a carrément abandonnés (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

En 1971, madame Lépine s'est séparée de son mari et elle a obtenu la garde légale de ses enfants. Cette période fut très difficile, tant financièrement que psychologiquement, mais elle croit avoir fait le bon choix. Lors du premier entretien, elle nous a parlé de son vécu suite à cette séparation :

[...] j'étais mère monoparentale, et j'ai été mis dans la rue parce que je voulais me divorcer à une période où les divorces étaient pas encore populaires comme aujourd'hui. On n'avait pas de services sociaux : je regrette là, mais quand j'avais fait appel aux services sociaux du temps, on m'avait dit qui fallait que je fasse adopter mes enfants, et ma nature à moi n'est pas de cette nature-là [...]. Mais mon mari, la façon dont il a réagi – et c'est un peu ce qui m'a amené à me battre dans la vie – c'est qu'il a décidé de nous mettre dans la rue, mais en me mettant dans la rue, il a mis mes enfants dans la rue, voyez-vous ? Et... parce que j'ai dû retourner sur le marché du travail, j'ai dû travailler, j'ai dû me séparer d'eux durant la semaine, parce que pour être en mesure d'avoir une bonne position, vous le savez comme moi, ça prend des diplômes, alors j'ai été cherché moi, mon bac (en sciences infirmières) et ma maîtrise (en enseignement) parce que je savais que j'étais le soutien de la famille en prenant mon divorce. J'ai jamais pu toucher ma pension alimentaire [...] (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Nos recherches nous ont permis de constater qu'à cette époque, les difficultés vécues par madame Lépine pouvaient être rattachées au contexte social et politique en place. Durant cette période, Robert Bourassa, du Parti Libéral, était au pouvoir. Le programme de ce Parti présentait des résolutions sur l'économie, sur l'environnement et sur la démographie, qu'on retrouvait dans un manifeste intitulé *Une richesse à renouveler*, dont l'une d'elles reflète les difficultés vécues par madame Lépine comme mère au foyer : « [...] le PLQ abandonne l'idée d'un revenu garanti pour la mère au foyer, politique qu'il avait préparée lors des élections générales de 1985 et que le Parti québécois avait combattue comme irréalisable alors » (Crête, 2012).

Nous avons poursuivi notre recherche documentaire sur la vie de madame Lépine afin de trouver des informations pertinentes pour la période s'échelonnant de 1971 à 1989,

mais il existe peu d'information sur sa trajectoire personnelle et professionnelle entre ces années. Nous reprenons donc en 1989, année de la tragédie de l'École Polytechnique.

Le 6 décembre 1989, Monique Lépine apprend qu'un tueur a assassiné 14 jeunes femmes à l'École Polytechnique. À ce moment, elle se trouvait avec quelques membres de l'Église et elle dit avoir mentionné à voix haute : « Je vous demande de prier pour la mère du tueur de la Polytechnique! » (Gagné, 2008, p. 19). Le lendemain, à la fin de sa journée de travail, elle a appris que son fils, Marc Lépine, était l'auteur de la tuerie de l'École Polytechnique. Les policiers lui ont demandé de les suivre au poste et elle dit avoir été traitée en criminelle : « J'étais leur précieuse prisonnière, la mère qui pouvait probablement leur dire pourquoi son fils était devenu un meurtrier » (Gagné, 2008, p. 23).

Durant les années qui ont suivi, madame Lépine a affirmé, dans les deux entretiens, avoir dû vivre dans l'anonymat car elle ressentait trop de honte et de culpabilité face aux gestes posés par son fils. Elle a mentionné s'être réfugiée chez un pasteur, car les journalistes la poursuivaient. Madame Lépine dit avoir lu des articles dans les journaux où on la qualifiait de « mère irresponsable », « mère d'un monstre » et avoir vu sa vie privée exposée au grand jour. Elle dit également n'avoir reçu aucun soutien de sa famille et de ses proches.

Quelques années plus tard, le 2 mars 1996, le seul enfant qui lui restait, Nadia, est décédé (Gagné, 2008, p. 203) :

[...] quand j'ai su qu'elle était rendue à l'héroïne, c'était trop tard. [...]. Alors quand elle est décédée, alors là! Là j'ai pris une débarque! Là j'avais plus de raison d'être : je perdais tous mes repères! Puis c'est là où VRAIMENT, je suis entrée dans une profonde dépression. J'ai pas été capable de demander à faire mon deuil immédiatement (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Monique Lépine a mentionné avoir cheminé au cours des années qui ont suivi le décès de ses deux enfants. Elle a affirmé, au cours du deuxième entretien, être demeurée dans le silence et isolée du public durant 17 ans, jusqu'au jour où il lui est venue l'idée de témoigner de son histoire.

Nous avons décrit la trajectoire personnelle et professionnelle de madame Lépine. Dans la section suivante, nous présentons les résultats, soit les réponses aux questions que nous avons posées lors des deux entretiens.

4.2 Les événements et les motifs du témoignage de Monique Lépine

4.2.1 La trajectoire de ses témoignages

Le tableau 4.1 présente une chronologie des événements les plus marquants des témoignages de madame Lépine, c'est-à-dire ceux qui sont revenus le plus souvent dans sa biographie et au cours des deux entretiens.

Tableau 4.1
Chronologie des témoignages marquants de Monique Lépine

Année	Témoignages
1999	Madame Lépine reçoit un signe qu'elle témoignera un jour dans le jardin de Gethsemane lors d'un voyage en Israël
2001	Madame Lépine ressent un malaise physique important à l'Église et elle choisit de sa battre pour continuer à vivre pour le Seigneur et aider les autres
2002	Madame Lépine dévoile son identité pour la première fois au sein de l'Église qu'elle fréquente
2003	Madame Lépine devient assistante dans des cours d'accompagnement aux mourants et anime des ateliers pour les personnes endeuillées
2006	Madame Lépine donne un premier entretien télévisuel pour la chaîne TVA, <i>Après dix-sept ans de silence</i>
2008	Madame Lépine publie sa biographie, <i>Vivre</i> , rédigée par Harold Gagné
2008 à 2012	Madame Lépine poursuit ses témoignages par des ateliers sur la gestion de la colère et sur le deuil dans les prisons du Québec, dans les églises, ainsi qu'à l'extérieur du Canada

Lorsque madame Lépine nous a parlé des événements et des motifs l'ayant amenée à prendre la décision de témoigner, elle était très animée et ses informations étaient précises. Elle semblait certaine de ce qui l'avait décidée à témoigner, car elle ciblait facilement les éléments motivateurs.

4.2.2 Le voyage en Israël

Les motifs ayant conduit madame Lépine à témoigner se retrouvent dans des événements vécus après la mort de son fils, qu'elle qualifie de « période charnière ».

C'était en 1999, lors d'un voyage en Israël, où elle a reçu un « signe » (non précisé durant les entretiens) qu'un jour elle témoignerait. C'est ce qu'elle appelle le « début » de sa motivation à faire des témoignages. Elle dit avoir ressenti le besoin de se sentir près de Jésus :

J'avais besoin de marcher dans les traces de Jésus, finalement. Alors là, quand j'étais là... [...] j'ai ressenti à l'intérieur de moi qu'un jour je témoignerais. Mais c'était pas encore le cas : il n'y avait pas d'indice que j'étais pour le faire dans l'immédiat. [...] là j'ai vu le Jésus qui souffrait, mais lui il était venu pour aider les gens, qui avait le cœur brisé, le cœur contrit, à se relever. Puis j'ai vu comment il fonctionnait Jésus: il axait jamais sa relation sur les problèmes. Il axait sa relation sur le cœur des gens. Puis j'ai trouvé que c'était une excellente méthode. Parce que les gens, en général ils vont dire : « Ah, as-tu vu ? Elle est ci, elle est ça ! ». Ils clouent ton problème encore plus, ça t'aide pas! « Une droguée c'est une ci », tu sais, les étiquettes de la société. Moi j'ai dit non, c'est pas ma façon de fonctionner, moi je vais aller toucher le cœur des gens. Si les gens sont comme ça, c'est parce qu'ils ont vécu des traumatismes : soit dans leur enfance, où à certaines périodes de leur vie (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

4.2.3 L'expérience à l'église en 2001 et 2002

Monique Lépine a ajouté qu'en 2001, un autre événement a contribué à sa décision de témoigner. À ce moment, elle se trouvait à l'église, lorsqu'elle dit avoir senti « que son âme sortait de son corps » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Elle dit avoir cru être en train de « mourir de chagrin » :

Puis c'est là où ma foi entre en ligne d'action. Parce que au-delà de ce que tu peux faire humainement parlant, moi j'étais rendue au fond du baril. Puis là, mon cœur s'est mis à battre. C'était comme si je... je ressentais quelqu'un qui me disait « Qui fait battre ton cœur ? ». Puis là bien j'ai dit : « C'est toi Seigneur ». C'est pas un acte volontaire! [...] Puis là j'ai dit : « Bien si c'est lui qui m'a créé puis qui fait battre mon cœur », puis là j'avais deux chemins devant moi : la mort puis la vie. Puis il fallait que je choisisse! Fait que c'est... c'est là où j'ai dit : « D'accord, je vais continuer, mais pas par mes forces : par des forces qui me viennent d'en haut pour aller aider les femmes » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

En 2002, madame Lépine a décidé de dévoiler son identité au sein de l'église qu'elle fréquentait :

Puis la deuxième fois où j'ai fait le témoignage, c'était le 8 décembre – parce que c'était un dimanche – de 2002. Pourquoi ? Parce que là le pasteur de l'église a dit : « Bien pourquoi tu dis pas qui tu es dans l'église ? », tu vois ? Puis là il y avait deux milles personnes, c'était plus gros là! Alors j'avais beaucoup, beaucoup... d'appréhensions mais... moi je suis une personne qui quand je suis convaincue, j'agis, tu vois ? Alors j'étais certaine que c'était de Dieu et puis j'ai obéi, j'ai accepté cette entretien-là devant deux milles personnes, puis je ne me pose pas la question : « Qu'est-ce qu'ils vont penser ou non ? ». Moi je fais ce que j'ai à faire. Et c'est ce que j'ai fait. Et puis là évidemment, ce soir-là assez exceptionnel, à la toute fin de ce témoignage-là je me suis levée debout et j'ai pris le micro et j'ai dit : « Je suis Monique Lépine ». En disant cela, c'est comme si j'avais reçu une nouvelle identité. C'est comme si la honte, la culpabilité tombaient. Puis jamais depuis cette journée là, je me suis cachée » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Elle a précisé qu'avant de témoigner publiquement, elle l'avait fait dans des sphères plus intimes et privées. Sa motivation provenait du fait qu'elle se sentait interpellée à l'idée de voir des parents souffrir et qui, pour elle, sont des « victimes collatérales sans aide » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012). À ce moment, elle a eu envie de se servir de sa trajectoire professionnelle et personnelle pour les aider. Elle avait observé que les femmes sont souvent seules pour traverser ces épreuves, qu'elles se retrouvent également plus fréquemment en situation de pauvreté et que les ressources nécessaires pour les aider sont parfois inexistantes :

Moi j'ai été privilégiée de ce côté-là, et je me suis dit : « Bien là, il est temps que tu fasses quelque chose de ta vie ». Je demandais un sens à ma vie. Pourquoi ? Parce que là j'avais fait tout le cheminement de l'étape de choc, de la négation et tous ces questionnements, la libération de mes émotions et j'étais vraiment rendue à un sens à ma vie pour redonner ce que moi j'avais reçu. Et c'est un peu ce que je fais depuis... depuis 2006 finalement (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012)

4.2.4 La tuerie-suicide du collègue Dawson en 2006

Monique Lépine a mentionné que sa décision de témoigner publiquement est en lien avec l'événement du collègue Dawson en 2006. Depuis 17 ans, elle se disait « dans le silence », évitait de dire qui elle était et s'isolait. Mais elle a mentionné que lors de cette tragédie, elle a ressenti à nouveau les émotions des événements de l'École Polytechnique. Elle a alors demandé au Seigneur de lui donner un nouveau sens à sa vie et mentionné que dès le lendemain, sa vie a changé. Elle a reçu un courriel du journaliste Harold Gagné lui demandant de lui accorder un entretien à la chaîne TVA. Après deux ans de refus, elle a finalement accepté. Elle a dit que monsieur Gagné a toujours été très respectueux, même lors de ses refus de participer.

[...] ce matin-là, j'avais cette conviction à l'intérieur de moi que je devais sortir publiquement. Et... bien moi je l'attribue à ma foi, et puis je l'attribue à mon cheminement aussi, qui a été lent et progressif, mais j'ai toujours euh... essayé de me relever, et puis là j'étais rendue à cette étape-là : il fallait que je me relève publiquement (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Madame Lépine a réalisé son premier entretien télévisé à la chaîne TVA en 2006, « Après 17 ans de silence ». Elle a mentionné que d'autres motifs l'ont incitée à accorder cet entretien, comme le fait de s'être sentie prête à affronter le regard des gens qui parlaient d'elle et qui, maintenant, ne la dérangerait plus. À ce moment, elle a constaté qu'elle acceptait d'être reconnue dans la rue et qu'elle assumait dorénavant qui elle était. C'est donc ce qui l'a propulsée vers la publication de sa biographie *Vivre*, rédigée par Harold Gagné, celui qui avait réalisé l'entretien à la chaîne télévisée TVA.

4.3 Finalités étant reliées à la décision de témoigner

Lors des entretiens, madame Lépine a aisément soulevé les finalités possibles de ses témoignages. Elle a mentionné que plusieurs objectifs étaient reliés à sa décision de

témoigner et nous a parlé à plusieurs reprises d'un objectif très important pour elle : « Je suis une fille qui fonctionne par but, par objectif. Alors mon but à moi, c'est d'aider... des femmes. Donc, dès que j'ai l'occasion, je vais faire le choix, si on me présente des choses, oui ça va aider les femmes, je vais y aller » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

4.3.1 Aider les mères et les parents

Madame Lépine a affirmé que certains objectifs sont reliés à son rôle de mère. Elle se sert de son bagage significatif de mère monoparentale lors de ses témoignages pour « [...] que la population comprenne véritablement ce qui se passe dans le cœur d'une mère quand elle apprend que son fils est un tueur » (Gagné, 2008). Pour elle, c'est important que la société comprenne qu'une maman est beaucoup plus qu'une nourrice, sans nécessairement avoir toutes les connaissances nécessaires pour remplir les tâches reliées au rôle de mère. Elle voulait changer les préjugés des gens.

De plus, elle a mentionné vouloir aider la population à comprendre que les parents qui se retrouvent dans cette position ne doivent pas porter l'entière responsabilité des actes de leurs enfants. Madame Lépine dit qu'elle veut donner de l'espoir à ces parents (faisant référence, entre autres, à la mère de Kimveer Gill), leur mentionnant qu'il est possible de s'en sortir avec le temps et qu'il faut croire que la vie peut continuer de façon différente.

Lorsque madame Lépine témoigne auprès de jeunes décrocheurs ou de jeunes ayant commis des délits, son objectif est de leur mentionner qu'il se peut que leurs parents leur donnent une deuxième chance, parce qu'elle a remarqué que ce genre de questionnement est très présent chez les adolescents rencontrés : « Est-ce que tu aimes encore tes enfants malgré tout ? ».

4.3.2 Prévenir et pardonner

Lors du deuxième entretien, madame Lépine a mentionné vouloir faire de la prévention en témoignant. Par exemple, en parlant de son expérience, elle avait comme objectif de prévenir des tragédies comme celles de l'École Polytechnique. En parlant du vécu de son fils, elle souhaite faire de la prévention auprès des jeunes en accordant une grande importance à l'extériorisation de leurs sentiments et à parler de ce qu'ils vivent, car elle considère qu'il est nocif de refouler sa colère.

Dans sa biographie, on peut lire qu'en partageant ses souvenirs, madame Lépine souhaite que la population puisse trouver la force nécessaire pour traverser les épreuves difficiles de la vie. On retrouve également un passage où elle souligne l'importance de demander pardon aux parents et aux amis des victimes, et de remercier les personnes qui lui ont offert du soutien, sous quelle que forme que ce soit :

Je m'en voudrais, pour le reste de mes jours, de commencer ce récit sans m'adresser directement aux parents et aux amis des victimes de la tuerie. JE VOUS DEMANDE PARDON. J'aurais voulu le dire avant, mais je n'avais pas la force de m'afficher. J'ai souffert en silence, en maudissant l'injustice qui vous a été faite (Gagné, 2008, p. 16)

Elle a également évoqué le désir de comprendre ce qui se passe dans la tête de tueurs comme son fils.

4.3.3 Le contenu de ses témoignages et le message

Nous présentons maintenant les contenus abordés par madame Lépine dans ses témoignages.

4.3.3.1 L'adaptation au public

Monique Lépine a mentionné que lorsqu'elle parle publiquement, elle fait toujours attention à ses paroles pour ne blesser personne, car elle constate que l'on peut « facilement blesser ». Elle dit penser aux familles ayant vécu les drames de l'École Polytechnique et du collège Dawson et a avoué porter une attention particulière à ne pas les offenser.

Il lui a semblé important d'être polyvalente dans ses discours, puisqu'elle se dit consciente que chaque groupe est différent et qu'il est nécessaire de s'adapter. Elle a insisté sur le fait qu'elle peut s'adapter aux gens dans ses témoignages, ayant vécu à peu près tout dans sa vie :

J'essaie d'expliquer les choses, c'est pas juste raconter ma vie. J'essaie de faire l'enseignement – moi j'ai une maîtrise en enseignement, hein – alors tu comprends que c'est un peu ce que j'essaie, tu sais, d'enseigner, de dire : « Ça m'est arrivé, mais vous, vous pouvez aller... », parce que je ramène toujours aux gens pour qu'eux se dépassent. Parce que c'est ça que j'ai fait toute ma vie, tu sais, moi les infirmières, je voulais les amener plus loin. Contente-toi pas juste de ce que tu as : tu peux aller plus loin. Tu sais, tu as du potentiel, il faut que tu le mettes en pratique. Fait que c'est un peu ça. Je pense qu'on change pas, hein? On reste toujours avec des passions. Moi j'aime beaucoup ça hein... les petits groupes, ah! J'en fais encore. J'ai deux petits groupes encore là cette semaine, des femmes que je rencontre et puis on a des thèmes par exemple. Et on parle justement des pensées négatives, c'est un thème qu'on aborde (extrait du deuxième entretien, Monique Lépine, 2012).

Comme nous l'avons déjà mentionné, lors de ses témoignages, elle dit adapter son langage et son discours selon les personnes ou les groupes rencontrés, c'est pourquoi elle disait ne jamais utiliser de texte.

Par exemple, si elle s'adresse à des personnes âgées, elle leur parlera davantage de religion, de la relation avec Dieu, tout en faisant référence aux effets néfastes qu'elle avait ressentis lorsqu'elle était religieuse. Elle a aussi affirmé que si elle s'adresse à de jeunes délinquants, elle mettra l'accent sur l'importance de valider ses perceptions

et de parler de ce qu'ils ressentent pour leur permettre d'extérioriser leur colère. Lorsqu'elle témoigne pour des personnes croyantes, elle va leur parler de Jésus, tandis qu'avec des mères monoparentales, elle aborde surtout les sujets entourant la violence et les pensées négatives. Madame Lépine dit avoir animé des ateliers auprès de meurtriers dans les prisons du Québec « pour leur montrer que le pardon peut les amener dans une autre direction » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Madame Lépine mentionne raconter sa vie, et dit adapter sa façon de faire selon les circonstances et les personnes. Elle tente d'associer des explications à son histoire, qu'elle qualifie d'« enseignement ». Elle dit vouloir mentionner que si elle a réussi à s'en sortir, tout le monde peut y arriver, en se dépassant et en tentant de développer son potentiel.

4.3.3.2 La religion

Nous remarquons d'emblée que le thème de la religion est récurrent, tant dans sa biographie que lors de ses témoignages devant un auditoire, puisque, pour elle, ce thème fait partie d'elle : « [...] je parle toujours de ma foi parce qu'elle fait partie intégrante de ma vie à moi » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012). Lorsque nous avons fait la lecture de sa biographie, nous avons relevé les contenus principaux.

Comme sa foi occupe une place importante dans sa vie, Madame Lépine a insisté pour dire que, depuis le début de ses témoignages, elle se sert des valeurs associées à sa foi et de « l'assistance de l'Esprit de Dieu » : « J'ai choisi d'aimer et d'aider les autres. Je n'accomplis rien d'extraordinaire. J'essaie de faire ce que j'aimerais qu'on me fasse. Cela se traduit par des actes très simples, conditionnés par ma foi et mon désir de plaire au Seigneur » (Gagné, 2008, p. 260).

4.3.3.3 Le courage de parler

De façon générale, son principal message est : « L'important, c'est de ne pas t'apitoyer sur ton sort. C'est qui faut que tu arrives à sortir pour aider d'autres personnes. Si tu fais pas ça, je pense que tu peux pas... t'as pas évolué » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012). Madame Lépine dit également qu'il est important de parler de ce que l'on vit pour aider d'autres personnes à évoluer. Elle a fait référence à la notion de courage qui, selon elle, fait en sorte que l'on peut avancer malgré ses peurs. C'est ce dont elle parle le plus souvent aux femmes, puisqu'elle considère que plusieurs vivent dans la peur.

4.3.3.4 L'espoir

Madame Lépine a rappelé qu'il y a toujours de l'espoir :

L'espoir, l'espoir! Moi, le message principal, tu sais quand on est jeune on dit : « Tant qu'il y a de la vie, il a de l'espoir », on entend toutes sortes de phrases comme ça, hein ? Mais je les ai mûries, c'est phrases-là. Puis c'est vrai : quand ton cœur bat encore, que tu te lèves le matin puis que tu es en vie, tu peux faire quelque chose. Alors pour moi, la vie, c'est une question de multiples choix qu'on a à faire. Et puis... c'est rien que ça qu'on fait, des choix, hein. Fait que c'est à nous de choisir les meilleurs choix, pour notre vie. Puis moi à partir du moment où je t'ai dit là, moi j'étais toute jeune, puis j'avais entendu la phrase, puis je me rappelle même de l'auteur, Geneviève Hennes Goutel, j'avais lu ça à l'âge de peut-être 12, 14 ans, là, je m'en rappelle pu. Ça disait : « Tout ce qui mérite d'être fait, mérite d'être bien fait ». Puis moi je me suis toujours appliquée à faire bien, ce que je faisais (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

4.3.4 Son évolution dans le temps

Elle a constaté une évolution dans le contenu de ses témoignages. Sa façon de témoigner aujourd'hui est différente de celle entre 2002 et 2006. C'est-à-dire qu'au départ, elle consacrait ses témoignages uniquement à son histoire. Maintenant, elle

accorde une place à sa foi, au deuil en général, à la gestion des émotions, à son fils, etc. Ce qu'elle souhaite le plus maintenant, c'est de « toucher le cœur des gens ».

4.4 L'expérience de la révélation publique

Lors des deux entretiens, nous avons observé que le point de vue de madame Lépine sur son expérience de la révélation publique est clair. Elle était affirmative et répondait spontanément aux questions.

4.4.1 Au privé

Lors du deuxième entretien, nous lui avons demandé si elle croyait qu'il existe une différence entre le témoignage privé et le témoignage public, puisqu'elle avait elle-même abordé ces termes lors du premier entretien. Elle a mentionné que, selon elle, le témoignage privé est différent du témoignage public : « Avant de commencer à témoigner au public, j'ai commencé dans le privé. Ça c'est évolutif. Puis tu vas pas t'en aller à la télévision du jour au lendemain » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Au départ, Monique Lépine a mentionné qu'elle se rendait à l'église le plus souvent possible pour prier et recevoir « l'enseignement » dont elle croyait avoir besoin. Elle a affirmé désirer conserver son anonymat, car elle ne se sentait pas encore prête à dévoiler son identité, ce qu'elle a fait jusqu'en 2006 : « Les premiers 17 ans, c'est comme si moi j'avais besoin de faire le ménage en moi-même, pour me pardonner... d'avoir été simplement un être humain imparfait » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012). D'après elle, avant de considérer que le témoignage pouvait jouer un rôle dans sa vie, il faut se sentir crédible auprès d'un auditoire et qu'il y ait eu un cheminement.

Lorsqu'elle a parlé de ses expériences de témoignage privé, elle a fait référence à la communauté chrétienne. Elle dit avoir débuté dans ce milieu parce qu'il lui apparaissait moins menaçant. Elle a remarqué qu'elle et son public avaient « une base commune de foi » : « J'ai commencé à sortir de moi-même finalement. Petits groupes d'abord, puis là, un petit peu plus gros [...]. Pour moi ça reste du privé parce que c'est un langage commun » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012). Son assurance a augmenté, sachant qu'elle témoignait devant des gens qui croyaient en la même chose qu'elle : « [...] je... choisissais mes milieux, mais j'allais dans des milieux, je commençais à témoigner à droite, à gauche, dans des églises plus, ok ? Puis là bien... progressivement, je voyais que les gens recevaient bien mon témoignage » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

4.4.2 Au public

Au niveau du témoignage public, elle a fait référence au monde « séculier » et a dit ne pas voir une notion de « vedettariat ». Madame Lépine a affirmé que ce n'est pas un aspect qu'elle souhaite rattacher au témoignage public. Elle dit percevoir son expérience de témoignage comme étant « plus grosse » que dans la sphère privée. Elle raconte qu'avant de témoigner publiquement, elle ressentait une peur face à l'expérience et elle n'avait pas pensé aux avantages et aux gains possibles reliés au fait de témoigner publiquement. Elle a affirmé que même s'il ne faut pas s'arrêter à ce que les gens vont penser, elle a parfois entendu des commentaires peu édifiants à son sujet, tant en privé qu'en public. Toutefois, elle a mentionné ne pas témoigner dans le but de se faire apprécier des gens car elle sait que les opinions à son sujet ne seront jamais unanimes. Elle a également dit ne plus voir les remarques négatives comme menaçantes, puisque lorsqu'elle a commencé à témoigner publiquement, elle a fait abstraction de qui se trouvait devant elle, se disant qu'une opinion se forge à travers l'éducation reçue. Monique Lépine croit que l'opinion publique a une place dans ses témoignages, mais uniquement en tant qu'indicateur des besoins de la

population : « [...] j'ai jamais reçu de tomates, donc ça veut dire que je peux encore parler puis si les gens me redemandent c'est parce que je peux encore parler. Dans de ce côté-là, l'opinion publique a une importance, en autant que je suis en demande [...] » (extrait du deuxième entretien, Monique Lépine, 2012).

C'est en 2003, en explorant les ressources de son quartier, qu'elle a découvert une psychologue qui offre des cours d'accompagnement aux mourants. Son idée n'était pas de s'inscrire, mais bien de discuter avec elle pour lui parler de sa volonté d'être son assistante, ce qu'elle a accepté (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012). Par la suite, elle a animé des groupes de soutien pour les personnes endeuillées, particulièrement des femmes. Elle dit n'avoir jamais dévoilé son identité ni témoigné auprès d'elles, jusqu'au moment où elle s'est sentie prête à le faire : « Puis là les femmes qui avaient besoin d'aide étaient là. Puis tu vois les circonstances sont devenues réalisables. [...] à la fin de l'année, une fois que j'ai été découvert, qui j'étais finalement, on m'a demandé : Veux-tu donner ton témoignage ? C'était la première fois » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Lors du deuxième entretien, elle a mentionné que c'est en 2006 qu'elle a accepté de donner un premier entretien à la télévision pour la chaîne TVA avec le journaliste Harold Gagné :

Je n'aurais jamais cru un jour que je pourrais m'adresser en même temps à six cent mille téléspectateurs. J'avais choisi l'anonymat pendant longtemps, de peur de provoquer les familles des victimes, d'être reconnue et jugée sur la place publique. Je voyais souvent, lors des nouvelles télévisées, des familles de victimes placées sous les projecteurs et mitraillées de questions par une meute de journalistes. Comment faisaient-elles pour gérer leurs émotions. Je m'étais dit que je ne parlerais jamais. Il n'était pas question qu'on profite de moi et qu'on m'exhibe comme un animal de cirque. De toute façon, mes propos ne pourraient jamais réparer le passé. Et puis, après de nombreuses années, ma vision s'est modifiée grâce à ma guérison intérieure. Je crois maintenant que les témoignages peuvent apporter un réconfort à ceux et celles qui vivent des drames épouvantables. C'est une manière de leur annoncer qu'on ne les abandonne pas, qu'ils ne sont plus seuls au monde car d'autres

avant eux ont souffert et ont réussi à survivre. Il faut témoigner sans contrainte et choisir à qui l'on parle. Nous ne sommes pas amis avec tout le monde (Gagné, 2008, p. 160).

En 2008, elle a décidé de publier sa biographie pour raconter son histoire. Suite à cette expérience, plusieurs autres témoignages ont suivi. Par exemple, elle a animé des ateliers sur la gestion de la colère dans différentes prisons du Québec, des ateliers sur le deuil auprès de divers organismes, dans plusieurs villes du Québec et même à l'extérieur du Canada et témoigné auprès de groupes à caractère religieux.

4.4.3 Le choix et la préparation du témoignage

Madame Lépine a terminé son entretien en précisant qu'elle choisit où elle veut témoigner publiquement et que lorsqu'elle décide de le faire, elle ne s'impose aucune restriction. Elle a également parlé d'une préparation psychologique à faire avant chaque témoignage :

Je me prépare toujours mentalement et spirituellement avant un témoignage. Donc une fois que je suis rendue sur place, je prends le micro et je livre ce que j'ai. [...]. Premièrement je prie. Je prie que les paroles que je dis puissent faire un effet positif sur les gens qui m'entendent, que leur cœur soit ouvert à recevoir ce message. De toute façon ceux qui veulent pas m'entendre viennent pas, hein ? Ceux qui viennent, c'est parce qu'ils veulent savoir comment j'ai réussi à m'en sortir [...] (extrait du deuxième entretien, Monique Lépine, 2012).

Elle dit aller là « où les portes s'ouvrent » et a mentionné qu'elle n'ira jamais témoigner dans des endroits qui pourraient lui nuire et où les gens ne sont pas disposés à l'aider :

[...] parce que moi j'irai pas me mettre dans le trouble là, tu comprends ? J'irai pas me mettre à *Tout le monde en parle*, tu comprends ? Ça c'est des choses que je refuse. Par contre, il y a d'autres endroits où tu peux aller pour... tu sais tu vas aller vers des gens qui vont t'aider, par vers des gens qui vont te lapider, tu comprends ? (extrait du deuxième entretien, Monique Lépine, 2012).

4.5 Les retombées à court et à plus long terme de sa révélation publique

4.5.1 Sur les autres

Madame Lépine s'est exprimée abondamment sur les autres lors des deux entretiens. Elle a constaté que lorsqu'elle témoigne, elle sent que certaines personnes se libèrent d'un malaise face à elle. En effet, au départ, plusieurs auditeurs n'osaient pas l'approcher, ne sachant pas comment l'aborder. Elle dit que même dans son entourage immédiat, des gens sont venus faire la paix avec elle pour des problématiques qui n'avaient jamais été réglées.

Madame Lépine a mentionné que des auditeurs sont venus lui parler de blessures tenues secrètes jusqu'à ce jour, car son témoignage les a incités à sortir de leur mutisme. Certaines personnes lui ont avoué que sans son témoignage, elles n'auraient jamais pu parler de leurs blessures, faisant référence, entre autres, à des témoins oculaires de la tragédie de l'École Polytechnique. Selon elle, cet aveu a libéré leur douleur face à l'événement.

Certains auditeurs lui confient qu'ils prennent exemple sur elle et que grâce à son courage, ils constatent qu'il est possible de continuer à vivre malgré les blessures. Madame Lépine a fait référence aux personnes en démarche de deuil : « C'est que je fais ressurgir les douleurs qu'eux vivent dans leur propre vie. [...]. Ils vont me parler de leurs expériences douloureuses, hein ? Dans le fond, je les aide à se dégager de ces expériences douloureuses là » (extrait du deuxième entretien, Monique Lépine, 2012).

Elle a remarqué que ses témoignages apportent des bienfaits aux femmes et aux mères endeuillées, groupe qui attire particulièrement son attention :

[...] c'est des femmes que j'aide, les femmes qui souffrent en silence, qui n'ont pas d'aide, qui n'ont pas de ressource, puis qui ont besoin qu'on vienne leur donner un peu d'espoir. C'est ça ma cible. Et puis c'est celles que je veux

aider, c'est celles-là que je recherche, habituellement (extrait du deuxième entretien, Monique Lépine, 2012).

Madame Lépine dit avoir une opinion face au rôle de mère et croit que cela peut aider les mères endeuillées :

[...] tu sais on n'apprend pas à être parent, hein ? Bien sûr, une mère monoparentale, tu sais ? C'est pas évident, là, tu sais. C'est sûr qui manque déjà une moitié. Moi je pensais qu'il fallait que je comble les besoins de père et de mère, mais j'ai réalisé que j'étais juste une femme, que j'étais pas un homme, tu sais ? Mais toute ma vie j'ai eu de la misère avec cette partie d'être un pourvoyeur. Ah! Je trouvais ça dur! Travailler pour pourvoir aux besoins de la famille, pour moi c'était peut-être l'élément qui était le plus négatif dans ma vie là, tu sais ? Ah qu'j'haïssais ça, tu sais! [...]. Aujourd'hui, c'est certain que le rôle de mère, je pense qu'il est d'abord d'être à l'écoute des besoins de tes enfants. Pas de leurs désirs, là! Parce qu'aujourd'hui là, ça veut toutes sortes d'affaires, là. De leurs besoins. Parce que moi j'ai gardé toutes les choses qui regardent la simplicité volontaire là, moi je crois beaucoup à ça. Et puis les enfants peuvent faire une partie pour gagner leurs désirs, mais toi tu dois quand même leur donner l'essentiel, mais pas répondre à tous les désirs. Puis former leur caractère, former le caractère des enfants. Ça tu apprends pas ça en ayant tout gratuit dans ta bouche, tu sais ? Il faut quand même... il y a des petits efforts à faire de la part des enfants, faut qu'ils apprennent (extrait du deuxième entretien, Monique Lépine, 2012).

Elle a fait référence à une mère qu'elle a « orientée » et à qui elle a accordé beaucoup d'écoute pour lui permettre de s'ouvrir. Certaines mères endeuillées sont sorties du secret par rapport au geste posé par leur enfant : meurtre, suicide, etc. Elle dit croire qu'en témoignant, elle aide les mères endeuillées à « se mettre de l'avant » :

Des fois là, il y a des femmes qui viennent me voir, qui m'annoncent que leur fils a tué quelqu'un, qu'il est en prison, etc., etc., etc. Elles ne l'ont jamais dit à personne, tu vois ? Parce que c'est pas évident d'aller se mettre de l'avant hein, pour... Moi je sais que je suis la seule femme, la seule maman d'un tueur qui ose se lever pour aller parler, mais c'est parce que j'ai reçu, moi je pense, un appel particulier pour le faire (extrait du deuxième entretien, Monique Lépine, 2012).

4.5.2 Sur elle-même

Monique Lépine a mentionné que ses témoignages ont également eu des répercussions sur elle. Ses réponses à nos questions ont été nombreuses et une grande partie du deuxième entretien a été consacrée aux retombées de son témoignage.

4.5.2.1 La liberté à travers le témoignage

Madame Lépine s'est fréquemment exprimée sur le fait de se sentir libre de parler : « Mais moi je dis que j'ai pas de secret là maintenant, tu sais. J'en ai plus de secret, ça me laisse une liberté totale, TOTALE! Et puis, c'est pour ça que ça me dérange pas » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

4.5.2.2 La guérison

Elle a déclaré que ses témoignages étaient comme un baume sur sa plaie et qu'ils l'ont aidée à guérir :

Ça te fait sentir encore plus humain, tu sais. Tu vois que tu appartiens à une communauté de personnes humaines, tu sais. Parce que c'est ça qui est important, hein ? C'est pas les critiques qui vont t'aider : c'est justement les actions comme ça. D'ailleurs j'ai reçu énormément de courrier après le décès de marc. J'aurais pu...à moment donné j'ai avais compilé, j'avais quatre albums pleins. J'ai tout jeté ça maintenant, mais...à ce moment-là, j'avais besoin de les lire. C'est pas les paroles qui étaient dites verbalement qui me faisaient du bien. C'était celles qu'on m'écrivait. Pourquoi ? Parce que quand j'avais la capacité de regarder je le regardais, et ça venait me consoler. Oui (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Pour elle, sans ces bons mots, elle ne serait peut-être plus sur terre, n'ayant plus d'espoir.

Concernant sa biographie, elle dit que c'était « thérapeutique » et que celle-ci a joué un rôle important dans le développement de sa capacité d'introspection, car le processus d'écriture a provoqué plusieurs réflexions personnelles. Par exemple, cela

lui a permis d'analyser divers aspects de sa vie sur lesquels elle ne se serait pas arrêtée autrement. De plus, elle a identifié les années charnières de sa vie et mentionné que c'était une occasion de témoigner de sa vision de l'histoire, tout en lui offrant la possibilité d'obtenir la perception des personnes qui avaient fait partie de la vie de ses enfants. Elle a pu retourner sur les lieux de la tragédie et être en contact avec des personnes qui ont été touchées de près ou de loin : « Très peu de gens ont la possibilité de retourner dans leur vie et de refaire tout ce cheminement-là » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

4.5.2.3 La fierté

Madame Lépine était fière d'oser parler de son histoire publiquement parce qu'elle est l'une des seules mères de criminel à l'avoir fait. Elle se sent donc « plus riche », puisque ces témoignages lui ont permis de vivre des expériences enrichissantes.

4.5.2.4 Une validation émotive

Madame Lépine a affirmé que le fait de témoigner est venu valider toutes les émotions vécues suite à la tragédie de l'École Polytechnique : que c'était normal et qu'elle pouvait se servir de ses expériences de vie pour témoigner, que c'était en lien avec sa capacité de pouvoir transposer dans la pratique ses nombreuses lectures sur les émotions. Elle a ainsi constaté qu'il est possible de transposer des éléments négatifs de sa vie en éléments positifs. Elle affirme que lorsqu'on verbalise nos craintes, leur ampleur diminue et à chaque fois qu'elle témoigne, elle se libère de quelque chose et peut ainsi approfondir des aspects de sa vie. Pour elle, ses témoignages sont une chance de cheminer et lorsqu'il est possible d'intégrer les connaissances acquises auprès de personnes compatissantes à notre réalité, c'est très aidant :

[...] toutes les connaissances qu'on a peuvent servir. Ce qui est difficile, c'est de les faire coller à notre réalité, tu vois ? Surtout dans le monde émotif : c'est le monde émotif qui nous amène des peurs. C'est le monde émotif qui nous

fait vivre dans la honte, et puis tout ça. Mais si tu as la connaissance et que tu es capable de la mettre en pratique avec des gens compatissants (extrait du deuxième entretien, Monique Lépine, 2012).

En soutenant des mères endeuillées dans ses témoignages ou dans les ateliers sur le deuil, elle est convaincue de protéger leurs enfants, tout en éprouvant un plaisir à leur fournir la chaleur, la tendresse, l'amour et l'attachement dont elles pensent que ses enfants, Marc et Nadia, ont manqué.

4.5.2.5 Les liens sociaux

Madame Lépine dit que le fait de témoigner de son histoire publiquement lui a également permis de régler certains problèmes avec des personnes de son entourage, parce que plusieurs l'ont approchée, alors qu'ils n'osaient pas auparavant, ce qui l'a « libérée de certains malaises » dans sa vie en général.

Avec ses années de témoignage, elle a constaté qu'« aimer la vie intensément, malgré les deuils, l'horreur, les drames, ça s'apprend. Ce n'est pas inné. C'est un exercice qu'il faut pratiquer chaque jour » (Gagné, 2008, p. 260).

Madame Lépine a mentionné que la publication de sa biographie lui a permis de faire la paix avec les personnes ayant gravité autour d'elle, pour ensuite la faire avec la population en général : « Avant de mourir, je voulais absolument demander pardon aux parents et amis des 14 étudiantes assassinées à l'École Polytechnique de Montréal en 1989, car jamais je n'avais eu l'occasion de le faire publiquement auparavant » (Gagné, 2008, p. 159). Elle avait aussi le sentiment de demander pardon au nom de son fils, ce qui lui a permis de renouer avec des personnes qu'elle avait laissées en cours de route et de lancer une invitation aux parents des victimes qui souhaitaient la rencontrer. Pour elle, c'est « inestimable », ce geste a contribué à son bonheur et changé non seulement les intentions des personnes qui vont vers elle mais

également les siennes. Certains sont venus s'excuser d'avoir porté un jugement sur son histoire.

4.6 L'évolution de la perception de son deuil

Nous avons remarqué que madame Lépine a pu décrire son processus de deuil et qu'elle a été en mesure de cerner son évolution au fil du temps. Nous présentons l'évolution de la perception du deuil de madame Lépine en trois points : le décès de son fils en 1989, l'accès à des ressources d'aide aux personnes endeuillées et l'effet des témoignages.

4.6.1 Lors du décès de son fils en 1989

Lors de la tragédie de l'École Polytechnique, madame Lépine pensait que sa vie était finie. Elle était rongée par une grande culpabilité :

Le 6 décembre 1989, la tuerie de l'École Polytechnique de Montréal a détruit ma vie. Mon fils Marc a assassiné 14 étudiantes avant de s'enlever la vie. Je le dis froidement, laissant croire que le drame est désormais derrière moi et que j'ai réussi après tant d'années à m'en détacher. C'est impossible. Un sentiment de culpabilité me ronge. Comment pourrait-il en être autrement ? (Gagné, 2008, p. 16)

Au cours de l'entretien, elle a mentionné ne pas pouvoir faire son deuil à ce moment-là, car la mort de son fils était trop médiatisée :

Vous savez pour le deuil de Marc, je pouvais pas faire mon deuil, c'était tellement public, ça m'appartenait pas. Ça appartenait à la société en général. Moi j'étais aussi troublée par les événements de Polytechnique que n'importe quel citoyen (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Madame Lépine note que plusieurs éléments lui rappelaient la tragédie et la mort de son fils : les journaux, les bulletins de nouvelles télévisés, etc. Elle dit avoir ressenti beaucoup de honte et de culpabilité et croire que cette douleur persisterait jusqu'à la

fin de ses jours. Elle se sentait humiliée parce que son fils avait choisi de ne pas se confier à elle et se demandait pourquoi il ne lui avait pas laissé une lettre. Elle a eu l'impression qu'en commettant ces gestes, son fils n'était pas l'enfant qu'elle avait connu. Elle s'est questionnée pour trouver ce qu'elle avait fait de mal et se répétait sans cesse que si elle ne lui avait pas donné la vie, rien de tel ne serait arrivé :

Pourquoi mes enfants me détestaient-ils à ce point ? Pour le savoir et me guérir, il me fallait retourner dans mon passé le plus lointain, revoir en entier le film du temps. Mes enfants ne se sont pas faits seuls. Ils ont indéniablement hérité d'une partie de ma personnalité, de mes angoisses, de mes peurs et aussi de mes colères. Ils sont devenus, j'en suis convaincue, ce que j'aurais probablement pu être moi aussi si je n'avais pas pu contenir la bête qui sommeillait en moi [...]. Je lui ai certainement transmis mon insécurité affective. Moi aussi, j'ai longtemps cru qu'aucun homme ne pouvait m'aimer. Je ne m'aimais pas moi-même. Je me trouvais grosse et laide. On ne connaît jamais assez bien ses enfants. Je suis consciente aujourd'hui que Marc était un être complexe et malheureux qui avait quelquefois des gestes inexplicables. Cela aurait dû m'alerter. (Gagné, 2008, p.112 et 192).

Elle sentait que son fils la punissait et elle s'est demandé pourquoi elle n'avait pas été en mesure de voir qu'il n'allait pas bien : « Les parents ont la lourde responsabilité de discuter ouvertement avec leur enfant et d'aller chercher l'aide s'il le faut. C'est ce que j'aurais dû faire. J'ai malheureusement choisi de me taire et d'acheter la paix, au moment même où j'aurais pu encore lui porter secours » (Gagné, 2008, p. 91).

Madame Lépine a mentionné qu'elle ne pouvait pas s'empêcher de remonter à son enfance et faire des liens avec la violence que son fils a subie de la part de son père. Elle a avoué que les funérailles de son fils ont été une des étapes les plus difficiles : « Mais ma plus terrible expérience avec la mort, je l'ai vécue quand j'ai dû enterrer Marc. Le jour des funérailles, je ne me suis même pas rendue au cimetière » (Gagné, 2008, p. 39). Elle souffrait de constater que l'ordre naturel de la vie n'était pas respecté : elle croyait mourir avant son fils. À ce moment, elle était persuadée qu'elle devait effacer tous les souvenirs de son fils pour faire disparaître toutes les traces de

son passage sur terre. Pour elle, il était inconcevable de disparaître aussi rapidement et elle dit avoir vécu de grands moments de souffrance :

J'avais des pensées suicidaires. Vu d'en haut, dans une autre dimension, les problèmes ne peuvent probablement plus nous faire de mal. [...]. J'étais dépressive et je cherchais un sens à mon existence. Je devais bientôt retourner au travail et affronter les regards de ceux et celle qui me connaissaient et qui savaient que j'avais enfanté un être que les médias qualifiaient de fou (Gagné, 2008, p. 61)

Madame Lépine ressentait également beaucoup de culpabilité envers les parents des victimes :

Le matin des funérailles de plusieurs victimes de l'École Polytechnique, à la cathédrale Notre-Dame, j'aurais voulu me fondre dans la foule pour serrer dans mes bras chaque membre des familles endeuillées. Mais la mère d'un tueur ne peut pas faire cela, surtout lorsqu'elle porte une partie de la responsabilité et des blâmes publics. Ma culpabilité ne cessait de croître. Je me posais de nombreuses questions sur la façon dont j'avais éduqué, aimé et encouragé mon fils. Je ne voyais que mes erreurs (Gagné, 2008, p. 45)

4.6.3 L'accès à des ressources d'aide aux personnes endeuillées

Elle a décidé un peu plus tard de se documenter sur le processus de deuil et sur les émotions qui y sont rattachées :

[...] la culpabilité ça monte vite, mais la honte, c'est épouvantable, la honte, puis les jugements des gens, ça c'est tellement fort! Alors j'étais là, avec tout ça dans ma tête, et puis je me suis dit : « Non, je peux pas! ». Puis là j'ai étudié là-dessus. J'ai... j'ai compris que tout ce qui était culpabilité, dans le fond que les émotions, c'est ni bon ni mauvais : c'est ma réaction qui est bonne ou mauvaise tu comprends ? Fait que là, en regardant ça, j'ai fait le ménage, j'ai regardé la culpabilité qui m'appartenait, puis celle qui m'appartenait pas, je l'ai mis de côté. J'ai fait la même chose avec la honte. La culpabilité, c'est tout le verbe « faire », « tu dois faire » [...] (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Elle mentionne avoir choisi d'utiliser la méthode de la Maison Jean Mombourquette, qui offre des ressources et du soutien aux personnes vivant un deuil selon un

processus composé de 12 étapes. Elle a également consulté un psychologue et un travailleur social :

Moi je fonctionne de cette façon-là, j'ai... j'ai besoin personnellement de commencer à essayer de comprendre par moi-même. J'ai lu tout ce qui avait par contre sur les émotions que je vivais, de la culpabilité, de la honte, la tristesse, euh, la colère, la peur! J'ai lu tout ce que j'ai pu trouver sur le sujet. J'ai étudié la méthode de M. Monbourquette par moi-même, puis là à moment donné, quand je suis retournée au travail, c'était certain qu'au travail j'avais des psychologues qui me... qui m'offraient leur aide, si j'avais besoin. Mais c'est pas les psychologues qui m'ont aidé le plus. C'est sûr que de parler de son problème... c'est beau de se poser la question « pourquoi ? », mais elle ne résout rien cette question-là, tu vois ? C'est un travailleur social, puis je vais te le dire puisque tu es en travail social (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Madame Lépine a affirmé que, la plupart du temps, elle se retrouvait dans une phase de déni et qu'elle avait l'impression de panser uniquement ses blessures. Au fil des ans, plusieurs éléments la ramenaient à la tragédie : les événements commémoratifs, l'anniversaire de son fils, etc. Elle se sentait captive de ses émotions et, surtout, de l'histoire de son fils. Elle croyait que parce qu'elle n'était plus la mère de son fils, elle n'était plus rien.

Elle a ressenti le besoin de se ressourcer en Dieu et avoue avoir passé trois semaines chez un pasteur pour fuir les journalistes qui, selon elle, avaient atteint son estime personnelle. Elle a aussi demandé à Dieu d'apaiser la souffrance des mères des victimes de la tragédie, puisqu'elle ne pouvait pas le faire directement, se sentant trop coupable. Elle dit s'être identifiée à la douleur de Marie lors de la mort de son fils Jésus et a précisé que, tout comme pour Marie, la mort de son fils a précédé la sienne et certains versets de la Bible la rejoignaient.

Durant cette période, elle a eu le sentiment que son fils l'avait abandonnée mais que Dieu ne le ferait jamais, elle espérait donc retrouver son fils un jour et pouvoir parler avec lui « Là-haut ». À ce moment, elle ne pouvait prendre un long congé au travail –

trois mois – mais toute son énergie était centrée sur cette pensée. C’est le matin ou après son travail que madame Lépine se « ressourçait » en Dieu. Elle se sentait incapable de s’ouvrir à d’autres personnes, elle était trop blessée. La prière lui a permis d’exprimer sa peine, son angoisse, sa colère, ses craintes et sa culpabilité. Pour elle, c’était sa façon de ventiler, car il s’agissait d’une souffrance trop difficile à exprimer en mots et à d’autres personnes. Elle croit que cela l’a aidée à passer ses journées, puisqu’elle était convaincue qu’il ne servait à rien de parler lorsqu’on se « meurt de peine ». Sa foi se traduisait par des lectures de la Bible et par sa relation avec Jésus.

Durant cette période, elle aussi vécu des moments d’épuisement intense, dont un très important :

Le matin je me ressourçais dans la parole de Dieu pour pouvoir avoir l’essentiel pour vivre ma journée. Un moment donné, j’étais tellement épuisée, fatiguée...j’ai failli...je me sentais mourir, physiquement. Et ma tête, j’arrivais plus à la tenir droite. J’avais une compagne qui était à côté de moi, je me suis appuyée sur elle puis j’ai dit : « Laisse-moi tomber. Si je tombe par terre, laisse-moi là. Ne me ramasse pas, je veux pas de réanimation cardio-respiratoire ». Et à ce moment-là, il s’est passé un événement assez spécial, mon cœur s’est mis à battre d’une façon démesurée, et c’est comme si j’entendais Dieu me dire : « Mais qui fait battre ton cœur ? Qui te donne la vie ? ». Et à ce moment-là j’ai réalisé que j’avais un choix à faire. J’avais le choix de mourir ou j’avais le choix de vivre. Et c’était en 2001 ça. Et j’ai décidé à ce moment-là : « Oui Seigneur, je vais vivre pour toi, mais si je vis, je veux que ma vie soit utile à d’autres femmes qui sont brisées par les événements de la vie ». Et depuis ce temps-là, toutes les portes s’ouvrent pour que je puisse aider d’autres femmes (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Au départ, le fait de raconter son histoire à son entourage de façon non officielle, peu après le drame, a été un « cercle vicieux ». Elle verbalisait ses angoisses, mais cela la ramenait continuellement au drame de l’École Polytechnique.

4.6.3 L'effet des témoignages

Quelques années plus tard, lorsqu'elle s'est sentie prête, elle a animé des ateliers sur le deuil de façon anonyme et, par le fait même, elle a cheminé dans son propre deuil puisqu'elle pouvait discuter avec d'autres personnes endeuillées. Madame Lépine dit avoir ainsi « révisé » son processus de deuil et constaté qu'elle n'avait pas réellement fait le deuil de son fils. Lorsqu'elle s'est sentie à l'aise d'exprimer les émotions reliées à son deuil, dans ses témoignages, elle a pris conscience qu'elle pouvait y arriver : « Oui! Bien dès que tu es capable d'exprimer tes émotions, t'as déjà fait une grosse partie parce que c'est difficile. Mais après ça, il faut retrouver un sens à sa vie... puis récupérer l'héritage qu'on a, tu sais ? » (extrait du deuxième entretien, Monique Lépine, 2012). Elle a également retrouvé ses repères, qu'elle croyait avoir perdus.

C'est en 2002, à l'occasion d'un témoignage, qu'elle a révélé son identité pour la première fois au sein de l'église qu'elle fréquentait et c'est à ce moment que la honte et la culpabilité sont « tout d'un coup » disparues. Depuis, elle mentionne à son auditoire que c'est avec l'aide du Seigneur qu'elle a réussi à guérir et à se sentir moins seule dans son deuil.

Aujourd'hui, lorsqu'elle témoigne, elle rapporte avoir le sentiment de faire partie des plans de Dieu qui nourrit son esprit. Pour elle, il est important « d'obéir » aux vérités fondamentales de Dieu et de croire qu'avec les lectures, elle est en mesure de témoigner que la honte, la culpabilité et les émotions associées au deuil ne sont pas mauvaises en soi, mais qu'il faut travailler sur leurs réactions afin qu'elles deviennent acceptables à nos yeux. En témoignant, elle a été en mesure de départager la culpabilité qui lui appartenait de celle qui ne lui appartenait pas :

Puis c'est là où j'ai réalisé que les enfants, à l'âge de dix-huit ans et plus, sont majeurs au sens de la société, et que c'est eux qui vont payer pour les conséquences de leurs décisions, c'est pas moi, ok ? Mais ça a été long à

trouver ça. Parce que nous les parents on est portés à se mettre ça ses épaules, tu comprends ? Toute la responsabilité. Mais là j'ai réparti la responsabilité. J'ai dit : « Moi j'ai une partie, j'ai pas toute », puis j'ai vu que la société avait une part de responsabilité là-dedans. Parce qu'on est responsable de ceux qui souffrent dans la société, quand on va à l'école. Puis on s'aperçoit qu'est-ce que ça fait quand les gens n'ont pas d'aide : ils vont se suicider, ok ? Bien c'est encore pareil. Alors tout ça je l'ai fait, puis... j'ai fait mon cheminement là-dedans, j'ai vu que le père absent a aussi une grande part de responsabilité. Je peux rien là-dessus, j'ai pas de contrôle là-dessus. Alors tout ça je l'ai fait (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Madame Lépine a dit qu'elle ne se sent plus uniquement comme la mère d'un tueur et qu'elle s'est donné le droit d'avoir une autre chance d'être heureuse. C'est ce qu'elle a choisi de déclarer dans une lettre posthume adressée à ses enfants :

Ton geste dément m'a culpabilisée assez longtemps. Je ne veux plus de cette responsabilité malsaine. Je ne veux plus que tu me contrôles. J'ai le droit à une autre chance. Je veux être heureuse pour les vingt ou vingt-cinq ans qu'il me reste à vivre. Je veux qu'on me gâte, qu'on m'apprécie. Je ne suis pas différente des autres femmes. Je ne suis pas que la mère d'un tueur! (Gagné 2008, p. 228).

En témoignant de son histoire, elle dit avoir trouvé un autre sens à sa vie. Maintenant, ses témoignages lui permettent de « sortir d'elle-même » et de se centrer sur les souffrances qu'a dû vivre son fils pour en arriver à commettre ces gestes : « [...] à partir du moment où tu arrêtes de te regarder toi, puis que tu dis bien là je vais aller vers l'extérieur, sortir de toi-même, je pense que c'est ce qui a de plus grand dans le témoignage finalement, puis dans la démarche de deuil » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Selon elle, sa démarche de témoignage lui a permis de changer ses perceptions. Par exemple, elle dit que son fils restera toujours dans son cœur et qu'elle lui a maintenant pardonné, peu importe ce que les gens peuvent penser :

Moi je ne suis pas responsable de ce que les gens pensent. Les gens peuvent penser ce qu'ils veulent. Moi je sais qui je suis, et ce que j'ai fait pour mes enfants. Mes enfants, je les aime malgré tout. Je garde quand même les 24 ans

et 364 jours je les garde dans mon cœur. J'ai eu de très bons moments avec mon fils, c'est toujours mon fils. Et la mémoire que je garde, c'est des bons souvenirs (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Pour elle, son fils n'est plus seulement un criminel; c'était un homme blessé par la vie, rejeté, abandonné, qui avait une grande colère refoulée. Elle est convaincue que sa perception de la vie et de lui-même était faussée. Elle l'a constaté en témoignant publiquement de son histoire, ce qui lui a permis de se décentrer et d'analyser les comportements de son fils. Même si elle condamne toujours les gestes de son fils et qu'elle accepte de ne pas tout comprendre, entre autres les secrets qu'il a emportés avec lui, elle a affirmé ne garder que de bons souvenirs de lui. Pour elle, c'est synonyme d'une acceptation de la situation. Madame Lépine dit conserver l'espoir de le retrouver un jour au Ciel : « Mon dernier souhait, c'est d'être enterrée auprès de Marc et Nadia. Je les aime toujours, malgré ce qu'ils ont fait. Ce sont mes enfants. Je leur ai donné la vie » (Gagné, 2008, p. 271).

Aujourd'hui, parler de la tragédie de l'École Polytechnique publiquement fait en sorte de la détacher de cet événement. Madame Lépine croit qu'elle n'aurait pu faire son deuil sans avoir fait son expérience de témoignage et demeure convaincue qu'elle aurait réagi de façon différente. Elle a avoué qu'elle aurait peut-être mis fin à ses jours sans sa grande foi en Dieu et sans le témoignage.

4.7 Évolution de la perception de son identité

Nous avons remarqué que pour les questions portant sur son identité (débutant le plus souvent par : « Qui êtes-vous ? »), Monique Lépine réfléchissait longuement, comme si elle devait faire une certaine analyse pour répondre avec justesse.

4.7.1 L'anonymat

Madame Lépine a affirmé que pour retrouver qui elle est, il y a eu tout un processus qui a débuté par la lecture de livres sur des sujets qui pouvaient l'aider, comme par exemple des ouvrages sur le deuil ou sur la gestion des émotions. Son but était d'appliquer les notions apprises dans sa propre vie afin de retrouver son identité. Pendant un an, elle s'est rendue dans une petite église sans dévoiler son identité. Elle a dit qu'au départ, elle avait simplement besoin d'enseignement. Durant les 17 années où elle est demeurée dans l'anonymat, elle a ressenti le syndrome de « la mère du tueur ». Elle avait le sentiment que sa vie était détruite parce qu'elle avait enfanté un criminel. Elle pensait à tout ce qu'elle aurait pu être si son fils n'avait pas commis ces gestes : une grand-mère s'amusant avec ses petits-enfants, une mère comblée, etc. Pour elle, le passé était omniprésent, c'est pourquoi elle évitait de prononcer son nom de famille en public pour ne pas se faire reconnaître. Comme nous l'avons déjà mentionné, madame Lépine a eu plusieurs périodes où elle souhaitait se laisser porter et mourir.

4.7.2 Le dévoilement de son identité en 2002

En 2002, elle s'est rendue à une conférence sur la gestion des émotions. La conférencière s'est mise à raconter le moment où elle a eu le plus peur dans sa vie. Son histoire était en lien avec la tragédie de l'École Polytechnique. Madame Lépine dit avoir été surprise par ses paroles et s'être demandé si c'était un hasard. Elle s'est alors questionnée sur ce que lui demandait le Seigneur : voulait-il qu'elle dévoile son identité ou qu'elle reste dans l'anonymat ? Elle croit que ce jour-là Dieu voulait qu'elle sorte de son mutisme et elle a décidé d'aller voir cette femme pour lui dire qui elle était :

Après la conférence – je l'écoutais plus là, par exemple – mais après la conférence, je suis allée puis là c'était la première fois que j'osais dire qui j'étais à quelqu'un, puis ça s'est dit dans les pleurs. Et j'ai dit : « C'est moi la

mère de ce garçon là, de...de qui vous venez de parler là ». Et bien elle aussi elle a eu son traumatisme, hein! Parce que là euh...elle réalisait quand même avec qui elle avait affaire. Puis ça l'a empêché de dormir une couple de nuits. Mais par après, c'est que j'avais prié moi pour aider des femmes. Elle, elle avait le Ministère de la femme, elle avait besoin d'aide, elle commençait. Puis moi bien, j'avais des dons d'organisation puis tout ça. Fait que je suis rentrée là-dedans, puis je suis devenue son assistante pendant quatre ans. Puis j'ai organisé le secteur avec elle, les visites aux femmes qui étaient malades, faire de la relation d'aide. Fait que les femmes me sont arrivées sur un plateau d'argent. Mais...c'était encore quand même assez discret quand je témoignais, c'était juste dans les milieux que je connaissais : comme mon église, des églises, etc., etc. Puis, à un moment donné euh...il y a une femme qui m'a demandé dans un *meeting* de femmes, encore : « Est-ce que tu voudrais donner ton témoignage ? » Ça c'était en juin 2002 : c'était la première fois j'ai parlé publiquement. Parce qu'il y a eu une préparation hein ? Tu peux pas arriver à la télévision du jour au lendemain, c'est pas possible ça (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Durant cette même année, soit le 8 décembre 2002, c'est encore par le biais du témoignage que madame Lépine a osé dire qui elle était, cette fois, dans une plus grande église et devant un plus large auditoire. C'est le prêtre avec qui elle discutait qui lui a fait cette suggestion. Elle s'est sentie bien reçue en témoignant de façon anonyme auprès de ce groupe de femmes croyantes. C'est pourquoi elle se croyait prête à dévoiler son identité au sein de l'église qu'elle fréquentait. Madame Lépine a affirmé avoir senti que Dieu lui avait envoyé un message lui enjoignant d'« obéir ». En disant devant 2 000 personnes « Je suis Monique Lépine », elle a affirmé avoir retrouvé son identité. Cette période est « charnière » pour elle :

Puis là bien le pasteur a dit bien « Voulez-vous parler à la grande congrégation ? ». Fait qu'en décembre de 2002, j'ai osé dire qui j'étais. Parce que là ils me posaient des questions, puis là... là c'était deux milles personnes devant moi, tu sais. Et ce soir-là, c'est là où mon identité m'est revenue. Ce soir là... dès que j'ai ouvert la bouche... j'ai été comme poussée à dire : « Je suis Monique Lépine ». C'est comme si je me réappropriais mon identité...que je cachais depuis toutes ces années-là. J'osais pas dire « Monique Lépine », jamais! Ce soir-là, décembre, 8 décembre 2002, j'ai dit au micro : « Je suis Monique Lépine », devant ces 2 000 personnes-là, puis j'ai reçu mon identité. La honte, la culpabilité, c'est disparu d'un coup. Puis

j'ai jamais eu après, de difficulté à parler (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

4.7.2 Le dévoilement de son identité à la télévision en 2006

Lors de son premier entretien télévisé, en 2006, elle a mentionné que jamais elle n'aurait cru dévoiler un jour son identité devant la population québécoise. Elle a affirmé craindre d'être jugée et de provoquer les familles des victimes. Madame Lépine a cru qu'à ce moment, ses propos ne pourraient jamais faire oublier la tragédie. Grâce à sa « guérison intérieure », sa vision a changé.

4.7.3 Le témoignage et l'identité

Le témoignage lui a permis de constater, graduellement, qu'elle faisait du bien aux gens avec qui elle parlait. Au fil de ses expériences de témoignage, elle ne voulait plus être contrôlante, performante et dominante, car ces traits de caractère étaient apparus seulement pour l'aider à « survivre ». Ses expériences de témoignage lui permettent de savoir avec qui elle se sent bien et de pouvoir dire ce qu'elle ressent : « Fait que ça je l'ai compris comment c'était important de se sentir bien dans nos émotions. Puis dans le fond, je pense même que je choisis d'être heureuse. Je l'ai choisi. J'ai décidé que je ne me laisserais pas avoir. Puis ça, ça s'apprend par l'expérience » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012). Elle a dit se sentir plus authentique en tant que personne, car elle est maintenant consciente de ses « mauvais côtés ». Son expérience du témoignage lui permet maintenant de parler plus librement et de réfléchir à ses paroles et, actuellement, elle se plaît à refléter la même image, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elle a mentionné ne plus avoir le sentiment de vouloir se faire aimer à tout prix et elle se sent capable de mettre ses limites. Sa vie est aujourd'hui équilibrée et le fait de témoigner lui permet de livrer ses messages en douceur.

Madame Lépine a mentionné que son expérience de témoignage lui a permis de mieux se connaître et se définir. Lors du deuxième entretien, à la question « Qui êtes-vous grâce au témoignage ? », voici ce qu'elle a répondu :

[...] moi je pense que je suis une infirmière dans les qualités qu'elles ont, une infirmière ça a beaucoup de compassion, sinon ça aurait pas choisi ce métier là. Des fois je dis avant je soignais des corps, maintenant je soigne des âmes. Tu sais ? Ça veut dire quoi ? En tant qu'infirmière, on apprend à voir la personne dans son être tout entier : une approche holistique. Donc on n'est pas juste un corps, ou une âme, ou un esprit : on est les trois. Donc pour moi, les trois dimensions sont importantes chez l'individu. [...] Et puis ça m'a aussi aidé sur le spirituel. Pourquoi ? Parce que tu sais cette amertume, ce non-pardon que tu gardes à l'intérieur de toi, te penser plus supérieur à un autre, avec tout l'orgueil, euh... toute l'hypocrisie qu'on a le... le mensonge : ça c'est des problèmes spirituels, tu sais ? Alors on n'en a tous, puis ça a tout un impact. Puis aujourd'hui je dois te dire que je réalise que j'ai plus de sérénité. Parce que j'ai choisi de vivre en harmonie.... dans toutes ces dimensions-là. [...] c'est fini, les attentes, la performance exagérée des gens, j'ai le droit de choisir, à mon rythme. Je vis une journée à la fois. Je peux plus rien faire sur hier, c'est passé. Par contre, si je peux vivre aujourd'hui intensément, c'est ce que je vais essayer de faire. Demain, je sais même pas si je serai là, fait que ça me...pas besoin de m'en inquiéter trop. Ça, j'ai appris ça avec le deuil : à vivre intensément le moment présent, ok ? Et puis à faire confiance aux gens que tu rencontres, c'est beau de rencontrer des gens. C'est beau l'interaction qu'on peut avoir. Puis je pense qu'aujourd'hui, c'est peut-être ce que je trouve de plus précieux : c'est les interactions avec les gens (extrait du deuxième entretien, Monique Lépine, 2012).

Selon ses dires, le témoignage lui permet aujourd'hui d'être transparente dans tout ce qu'elle dit, ce qui fait en sorte que son estime personnelle est revenue. Elle a dit penser davantage à ses besoins, sans avoir peur de ce que les gens diront. Madame Lépine estime ne plus garder d'amertume envers quiconque, même si certaines personnes ont des opinions négatives à son sujet. À travers le témoignage, elle a compris que tout est question de perception. Si certains la considèrent encore comme une victime, elle demeure fermement convaincue du contraire. C'est au cours d'une conférence devant des étudiants en criminologie qu'elle s'est rendue compte qu'elle a été une victime collatérale, et non pas une victime au sens péjoratif du terme.

Madame Lépine a terminé en disant que sans ses expériences de témoignages, elle serait « acariâtre » et encore repliée sur elle-même et sur ses blessures. Elle serait moins douce et encore « à l'état brut », elle voudrait se battre pour retrouver sa place en société.

Dans ce chapitre, nous avons présenté les résultats sous l'angle de la trajectoire personnelle et professionnelle de Monique Lépine, les événements et les motifs l'ayant mené à prendre la décision de témoigner, les finalités de sa décision de témoigner et son expérience de la révélation publique. Nous avons terminé en énonçant les retombées immédiates et à plus long terme de sa révélation publique, l'évolution de la perception de son processus de deuil et de la perception de son identité.

CHAPITRE V

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans ce chapitre, nous établissons des liens entre les résultats obtenus, certains éléments de la problématique et du cadre conceptuel. L'analyse est divisée en deux parties. Dans la première, nous traitons de la reconstruction identitaire et du témoignage en lien avec l'identité maternelle, professionnelle et spirituelle. Dans la deuxième, nous examinons l'expérience du témoignage en lien avec le deuil. Nous verrons que le témoignage joue deux rôles dans le deuil complexe : il constitue une façon de collectiviser le deuil et de composer avec certaines émotions spécifiques au deuil de son enfant.

5.1 La reconstruction identitaire et le témoignage

Nous établissons des liens entre la reconstruction identitaire de madame Lépine et son expérience de témoignage avec ce qui a été présenté dans la problématique et dans le cadre théorique. Nous abordons ces trois aspects : l'identité maternelle, professionnelle et spirituelle.

5.1.1 Reconstruction de l'identité maternelle et témoignage

Lorsqu'une mère vit le deuil de son enfant, son identité se modifie radicalement (Gerrish *et al.*, 2010). Des changements s'opèrent sur le plan de l'identité maternelle : au niveau des traits personnels (capacités internes de la mère) et de ses contacts avec autrui. Gerrish *et al.* (2010) remarquent qu'une mère endeuillée peut subir des changements au niveau de sa perception d'elle-même (traits personnels) et de ses

relations avec sa famille ou ses proches (par exemple, une coupure ou une fragilisation des liens). Or, le témoignage semble avoir permis à madame Lépine de reconstruire son identité maternelle suite à la mort de son fils. Cette expérience lui a aussi permis de se reconstruire au niveau maternel malgré la perte de son enfant. Nous reprenons chacun de ces changements pour les appliquer à la situation de madame Lépine, soit : les traits personnels et les contacts avec autrui.

Premièrement, au niveau des traits personnels, nous faisons référence aux capacités maternelles perçues par madame Lépine suite à la tuerie de l'École Polytechnique et au moment où elle a commencé à témoigner. Par exemple, tant dans sa biographie que lors du dernier entretien, il est mentionné qu'elle a longtemps pensé avoir le syndrome de la « mère du tueur ». Madame Lépine a cru pendant 17 ans qu'elle n'était pas en mesure d'élever son fils convenablement afin d'éviter qu'il pose ces gestes. Elle s'est remise en question quant à ses capacités de mère et a longtemps cherché à savoir ce qu'elle avait pu faire pour que son fils commette ces gestes ou ce qu'elle aurait dû faire en tant que mère pour l'aider. Lorsqu'elle a commencé à témoigner, madame Lépine a réalisé qu'elle a tout fait pour être une bonne mère et a pris conscience qu'elle avait les capacités pour subvenir aux besoins de son fils. Dans ses témoignages, elle est maintenant capable d'affirmer qu'il n'est pas toujours possible de tout connaître sur la personnalité de son enfant et qu'il est parfois impossible de détecter sa détresse. Le témoignage lui a permis de faire cette introspection pour se reconstruire au niveau maternel.

Deuxièmement, madame Lépine a également vécu des changements dans ses relations avec les membres de sa famille et les citoyens. Suite à la tuerie, elle a affirmé avoir ressenti que la société ne lui reconnaissait pas le droit d'être une mère endeuillée. Dans sa biographie, elle décrit le jour où son fils a été enterré, personne n'était présent pour la soutenir moralement. Lors des deux entretiens, madame Lépine a mentionné qu'au moment du drame de l'École Polytechnique, sa famille l'avait

reniée. Elle a longtemps évité de se nommer en public et a dû s'isoler à cause de commentaires négatifs à son égard. Au fil de ses témoignages, elle a mentionné avoir senti que, progressivement, les contacts avec sa famille et les citoyens se sont modifiés. Par exemple, certaines personnes dans l'auditoire et certains membres de sa famille se sont excusés d'avoir une vision négative d'elle. Ces personnes lui ont mentionné que son témoignage leur avait montré des aspects de son rôle de mère auxquels ils n'avaient pas pensé, comme le fait d'être mère monoparentale. Le témoignage a permis à madame Lépine d'exprimer comment elle se sentait en tant que mère suite au décès de son fils, ce que sa famille et les citoyens ne pouvaient pas comprendre avant qu'elle décide de prendre la parole publiquement. Le fait de se sentir comprise dans son rôle de mère lui a permis de se reconstruire sur le plan de son identité maternelle.

À cet effet, Ross (1986) mentionne que la société exige parfois beaucoup des mères. On leur demande d'être des exemples pour leurs enfants, de se sentir comblées par leur rôle de mère et de s'y adapter aisément. Les exigences sociales reflètent aux mères qu'elles ne doivent pas délaissier le reste de leur vie, qu'elles remplissent leurs tâches au foyer et qu'elles restent belles malgré leurs maternités. Ces exigences peuvent faire en sorte que les femmes éprouvent une difficulté à vivre une maternité exempte des influences des conceptions et traditions de la société actuelle. Dans sa biographie, elle raconte s'être sentie coupable d'avoir été une mère monoparentale et elle a remis ses choix de vie en question. Par exemple, le fait d'avoir placé ses enfants temporairement dans une famille d'accueil pour poursuivre ses études. Elle ne voulait qu'améliorer leur qualité de vie en ayant un emploi bien rémunéré. Madame Lépine s'est demandé ce qui se serait passé si son fils n'était pas allé en famille d'accueil. En ayant pris connaissance des jugements de la société sur ses choix de vie, après le drame, madame Lépine a senti qu'elle avait failli à sa tâche de mère. Elle établissait un lien entre la violence de son ex-conjoint et les gestes de son fils. Depuis son expérience de témoignage, elle se perçoit toujours comme la mère de Marc Lépine.

Elle affirme que ses choix étaient reliés au contexte mais qu'elle a tout fait pour rendre son garçon heureux. Au fil de ses témoignages, elle a fait plusieurs apprentissages reliés à son rôle de mère et elle a réalisé qu'à l'époque, la vie était difficile pour une mère monoparentale. Elle a alors fait des choix afin de permettre à son fils d'avoir une meilleure qualité de vie, même si ces choix ne correspondaient pas aux valeurs véhiculées par la société. De plus, sans ressentir de culpabilité, madame Lépine a mentionné que toutes les mères devraient discuter de la gestion et de la verbalisation des émotions avec leur enfant, car elle croit ne pas l'avoir assez fait avec son fils. C'est l'une des valeurs qu'elle veut transmettre lors de ses témoignages afin d'aider les mères à encourager leurs enfants à le faire.

5.1.2 Reconstruction de l'identité professionnelle et témoignage

Le deuxième élément de la reconstruction identitaire révélé par l'analyse est celui de la reconstruction de l'identité professionnelle de madame Lépine. Lors du dernier entretien, elle s'est décrite comme une guérisseuse du corps (étant infirmière auparavant) et aussi de l'âme (aide aux personnes par ses témoignages). Il semble y avoir continuité entre sa profession d'infirmière et son rôle de conteuse professionnelle, tous deux lui permettant d'aider d'autres personnes. Dix-sept ans après le drame de l'École Polytechnique, elle a commencé à témoigner de son histoire publiquement. Ses expériences de témoignage, tant dans la province qu'au niveau international, se sont accumulées au fil des années. Elle s'est servie de son expertise en enseignement et de sa profession d'infirmière pour faire ses témoignages. Par exemple, madame Lépine a dit que l'animation de groupe est une des qualités qu'elle a développée au cours de ses études universitaires, qualité qu'elle a su transposer dans ses témoignages. De plus, son écoute auprès des patients, lorsqu'elle était infirmière, l'a également servie, car elle interagit avec les personnes présentes dans l'auditoire. Au fil des ans, elle a développé une expertise et un professionnalisme relativement à l'art de témoigner, si bien qu'on la sollicite dans plusieurs endroits.

Les gens lui reconnaissent une crédibilité et ils sont intéressés par son rôle de conteuse professionnelle. Depuis sa retraite, madame Lépine a fait de son expérience du témoignage, sa principale occupation.

D'après Michel (2003), le témoignage nécessite une structure narrative qui aide à forger l'identité professionnelle. Le fait de témoigner entraîne un enchaînement logique et temporel des faits et la création de rôles et de personnages. Au moment des événements, madame Lépine dit avoir perdu la notion du temps. Dans sa biographie et dans les deux entretiens, elle mentionné ne plus savoir qui elle était. Ce qu'elle vivait ne pouvait être raconté, ne faisant aucun sens à ses yeux. Lorsque madame Lépine a débuté son témoignage, elle a dû trouver des façons de se raconter devant un auditoire. Dans les entretiens, elle a mentionné que l'art de témoigner n'est pas un talent naturel. Elle a commencé par identifier les périodes marquantes de sa vie suite au drame de l'École Polytechnique, ce qui lui a permis de trouver des explications et un sens à son histoire. Nous retrouvons ici le premier élément décrit par Michel (2003) dans la structure narrative d'un témoignage, soit un enchaînement logique et temporel des faits. En racontant son histoire devant un auditoire, elle le fait de façon chronologique en soulevant les faits importants pour elle. En créant cette histoire à sa façon, elle est devenue une conteuse aux yeux du public et c'est un autre élément de la structure narrative d'un témoignage. Elle a ainsi obtenu une crédibilité auprès de son auditoire et a été plus en demande auprès de divers groupes.

Au cours des entretiens, madame Lépine a mentionné qu'elle adapte son discours, dépendamment de l'auditoire devant lequel elle se trouve. Elle tente d'interpeller son public en personnalisant son discours, mais uniquement dans les sphères ne se rattachant pas à son histoire personnelle. Lorsqu'elle témoigne, elle aborde des sujets susceptibles d'aider les individus, tels le deuil ou la gestion des émotions. Par exemple, à de jeunes contrevenants, elle parlera de la gestion des émotions ou du pardon à des hommes qui sont incarcérés. Nous remarquons que lorsqu'elle parle de

son histoire personnelle, elle utilise les mêmes mots pour décrire certains moments marquants dans sa vie, comme si c'était un script ou un texte appris par cœur. En effet, lorsqu'en 2001, elle s'est sentie mourir à l'église, elle en parle de la même façon dans sa biographie que lors du premier entretien :

- 1) Mais qui fait battre ton cœur ? Qui te donne la vie ? Et j'ai décidé à ce moment-là : « Oui Seigneur, je vais vivre pour toi, mais si je vis, je veux que ma vie soit utile à d'autres femmes qui sont brisées par les événements de la vie » (Gagné, 2008, p. 261).
- 2) C'était comme si je ressentais quelqu'un qui me disait : Qui fait battre ton cœur ? Puis là bien j'ai dit : « C'est toi Seigneur » (extrait du premier entretien, Monique Lépine, 2012).

Ces extraits montrent que madame Lépine a développé un talent de communicatrice, car elle maîtrise le contenu qu'elle veut livrer et la façon dont elle veut le transmettre à son auditoire. Elle peut parler de son histoire à son public, de façon à ce qu'il saisisse son intention. Les commentaires que madame Lépine reçoit du public, à la suite de ses témoignages, confirment que son message a été transmis.

Nous avons vu qu'en rendant compte de sa propre expérience, le témoin existe par et à travers le témoignage qu'il veut livrer. En réactualisant son histoire, il est impossible pour l'individu de se nier (Mausen et Gomart, 1999), c'est-à-dire de ne pas s'afficher publiquement tel qu'il se conçoit. Nous avons constaté que si madame Lépine ne s'était pas identifiée publiquement, elle n'aurait pas pu reconstruire son identité professionnelle, puisque pour pouvoir parler de son histoire publiquement et pour aider des gens, il était essentiel qu'elle sorte de l'anonymat. Elle s'est impliquée dans son histoire et c'est à ce moment qu'elle a été en mesure de choisir ce qu'elle voulait raconter, de quelle façon et pourquoi. C'est lorsqu'elle a commencé à témoigner publiquement que son récit a pris forme, car elle a réalisé qu'elle n'avait plus rien à cacher. Sortir de l'anonymat lui a donné la possibilité de devenir conteuse professionnelle et d'avoir une liberté d'expression, condition essentielle au témoignage.

5.1.3 Reconstruction de l'identité spirituelle et témoignage

Nous croyons que le témoignage a joué un rôle dans la reconstruction de l'identité spirituelle de Madame Lépine. Des modifications sont apparues suite au deuil de son enfant. Avant le drame de l'École Polytechnique, madame Lépine a mentionné qu'elle était croyante et pratiquante, que la religion prenait une grande place dans sa vie, mais que le décès de son fils lui a fait perdre sa foi.

Nous remarquons que des événements à caractère religieux l'ont conduite à sa décision de témoigner. Par exemple, madame Lépine dit avoir reçu un signe, lors de son voyage en Israël, qu'un jour elle témoignerait et elle a choisi, suite à un malaise à l'église en 2002, de vivre sa vie pour le Seigneur en aidant d'autres citoyens et en témoignant. À cet effet, nous nous référons à Blumer (cité dans De Quieros et Ziolkowski, 1994), qui suggère que l'individu agit sur son identité en fonction du sens et de l'interprétation qu'il souhaite en faire. Dans le cas de madame Lépine, elle a mentionné avoir senti que les chrétiens de son église partageaient les mêmes valeurs qu'elle, ce qui lui a donné confiance. Elle a compris qu'ils lui offraient la possibilité de révéler son identité et de raconter son histoire sans porter de jugement et c'est dans ce milieu qu'elle se sentait le plus à l'aise de le faire. Ce jour-là, l'affirmation de son identité spirituelle s'est faite à partir du sens qu'elle a donné à ses interactions avec la communauté chrétienne. Cet échange reposait sur des symboles langagiers communs (par exemple, les valeurs véhiculées par la religion chrétienne). Un lien peut également être établi avec Herbert Mead (1993), qui mentionne que l'affirmation de soi émerge d'un processus de coopération et d'adaptation au sein d'un groupe social. Pour madame Lépine, le groupe social dans lequel elle se trouvait à l'église, en 2001, lui a permis de donner un nouveau sens à son identité spirituelle, c'est-à-dire que l'entraide et l'ouverture qu'elle a perçues de la part des chrétiens l'ont amenée à faire le choix de révéler son identité à travers un discours spirituel et de raconter son histoire.

Michel (2003) affirme que lorsqu'un individu témoigne, il doit avoir subi la même opération que l'histoire elle-même afin que des changements se produisent au niveau identitaire, ce qu'on appelle la concordance. En racontant son histoire, l'individu doit accepter les transformations identitaires qui peuvent s'opérer en lui. Dans le cas où il y a discordance, le témoignage ne peut servir d'appui à la reconstruction identitaire, puisqu'il plonge l'individu dans la dispersion de soi (Michel, 2003). Nous observons plusieurs éléments de concordance entre l'histoire de madame Lépine et son identité spirituelle, du moment où elle a commencé à témoigner. Le témoignage l'a aidée à retrouver sa foi et à trouver une façon de raconter son histoire dans un discours religieux. Par exemple, elle se décrit comme une femme désireuse de toucher le cœur des gens et faisant aux autres ce qu'elle aimerait qu'on lui fasse. Le témoignage a également fait en sorte qu'elle a pu à nouveau s'identifier comme grande chrétienne auprès de son public en prenant la décision de vivre pour Dieu et d'aider ses semblables. Cette expression est utilisée dans la Bible en parlant des actes de Jésus. L'insertion de la religion chrétienne dans son histoire lui permet d'afficher ses valeurs et sa personnalité. La foi de madame Lépine semble lui servir d'inspiration pour ses témoignages et paraît avoir un caractère sécurisant. On peut dire que le témoignage lui a permis de mieux définir sa foi, soit sa relation avec Dieu.

Nous avons vu que Goffman (1973) aborde la notion d'identité à travers une perspective interactionniste symbolique. Il propose que malgré le fait que l'identité soit en partie déterminée par la réaction de l'individu face aux perceptions d'autrui, il demeure que l'identité est un concept malléable qui peut se reconstruire en fonction des perceptions personnelles que l'individu se fait de lui-même. La reconstruction de l'identité à travers le témoignage est également décrite comme la volonté d'affirmation face à des construits sociaux que l'individu ne veut plus entretenir sur lui-même, car ils ne sont plus en accord avec qui il est. À cet effet, nous avons remarqué que lorsque madame Lépine a choisi de commencer à témoigner, c'est, entre autres, pour montrer qu'elle ne veut pas être ce que les journalistes et certains

citoyens ont dit d'elle : « la mère d'un tueur ». Sa foi lui a servi à exprimer qui elle est. Ses témoignages lui donnent l'occasion de défaire les construits sociaux négatifs ou réducteurs entendus à son sujet au moment du drame, entre autres en parlant des valeurs véhiculées par sa religion.

Goffman (1973), dans *Stigmate*, se penche sur la perspective interactionniste symbolique de l'exclusion sociale qui soutient que lorsqu'un individu se sent exclu ou déviant, c'est qu'il est d'abord et avant tout perçu de cette façon par la société. Au moment du drame de l'École Polytechnique, madame Lépine s'est sentie exclue de la société, car les journalistes, ses proches et des citoyens ont émis des commentaires négatifs à son égard. De plus, elle ne pouvait expliquer socialement les gestes commis par son fils, et elle appréhendait les réactions négatives des citoyens si elle dévoilait qui elle était, parce que ce qu'elle a entendu dans les médias ou dans la rue lui renvoyait une image de « mère irresponsable ». Par ailleurs, les journaux ont dévoilé des détails peu reluisants de sa vie personnelle :

-Monique Lépine, s'est convertie à la religion réformée il y a 12 ans, après son divorce d'avec Rachid Liass Gharbi. Elle aurait quitté ce dernier parce qu'il la battait, ainsi que son fils et sa fille, selon le témoignage entendu lors de l'audience en divorce (Boisvert, 1989, p. A10-12).

-« La tuerie à Polytechnique : le père de Marc Lépine le battait régulièrement » (Boisvert, 1989, p. A10-12).

- « La mère de Marc Lépine a trouvé refuge chez son pasteur baptiste » (Boisvert, 1989, p.A10-12).

-« Tout jeune, celui qui est devenu le tueur fou de Polytechnique [...] aurait été témoin à plusieurs reprises des sévices que son père infligeait à sa mère, a-t-on appris hier en consultant le dossier de cour du divorce de ses parents » (Boisvert, 1989, p. A10-12).

À cet effet, Le Breton (2004) suggère que les possibilités d'affirmation d'un individu peuvent se retrouver réduites s'il est rattaché à des caractères socialement dépréciés

(par exemple, dans le cas de madame Lépine, « mère de l'assassin », « mère irresponsable »). Si l'individu ne voit aucun gain à affirmer qui il est, c'est qu'il lui est impossible de se percevoir autrement que par les construits sociaux (Le Breton, 2004). Madame Lépine a cru qu'elle n'avait aucune possibilité de s'affirmer en public et dire qui elle est pendant les 17 ans suivant le drame de l'École Polytechnique. Elle se percevait d'après ce qu'elle entendait sur elle : mère irresponsable, coupable, etc. Rappelons que lorsque madame Lépine a commencé à témoigner, elle l'a fait dans des milieux religieux. Pour elle, se retrouver dans une communauté partageant les mêmes valeurs (dont le pardon) lui permettait de se sentir en confiance. C'est de cette façon qu'elle a commencé à se sentir incluse dans la société, car elle pouvait s'intégrer à un groupe via le témoignage et la religion. Au cours des entretiens, elle a souvent mentionné que le témoignage a donné un sens à sa vie, entre autres, parce qu'elle a pu commencer à s'affirmer. Pour elle et pour les autres, elle a vu très tôt les avantages de dévoiler son identité, de témoigner de son histoire et de parler de ses valeurs religieuses. La religion lui sert d'ancrage dans ses témoignages et lui permet de se sentir en confiance dans son discours.

Dans la prochaine section, nous analysons le rôle du témoignage en lien avec le deuil complexe de madame Lépine.

5.2 Le deuil et le témoignage

Nous croyons que le témoignage a été un outil précieux pour le deuil complexe de madame Lépine. C'est pourquoi il nous est apparu intéressant d'aborder ces deux aspects : le témoignage comme façon de collectiviser le deuil et comme moyen de composer avec certaines émotions reliées au deuil.

5.2.1 Une façon de collectiviser le deuil

Le témoignage semble avoir permis à Monique Lépine de bénéficier d'un soutien de la collectivité suite au deuil de son fils. Au moment du drame, dans sa biographie, elle a mentionné avoir vécu la perte de son fils seule, sans soutien familial et sans rituel funéraire. À cet effet, Roudaut (2012) soulève le déclin de plusieurs rites mortuaires impliquant même parfois une absence de rapports sociaux significatifs dans le deuil. Elle croit qu'il existe d'autres formes de socialisation que le rituel dans la société actuelle et, en ce sens, nous croyons que le témoignage a été une forme de socialisation du deuil pour madame Lépine.

Au cours de la recherche, nous avons constaté que madame Lépine s'est senti très seule dans le deuil de son fils. De plus elle n'a pu vivre les rituels funéraires propres à la société québécoise et permettant de donner un sens à la perte (Bacqué, 2003), elle n'a donc pu partager sa douleur, parler de son fils et lui faire ses adieux. Les émotions ressenties face aux gestes de son fils l'ont empêchée de bénéficier d'un soutien de la collectivité.

Le témoignage possède plusieurs caractéristiques du rituel funéraire, qui est une façon de collectiviser le deuil. D'abord, il a permis à madame Lépine de vivre son deuil par la voie du langage et de l'image. Tel que mentionné lors du deuxième entretien, le fait que madame Lépine ait pu se raconter lui a permis de verbaliser sa situation devant un public et d'offrir la possibilité à l'auditoire d'imaginer ce qui est raconté. De plus le témoignage, tout comme le rituel funéraire, permet de collectiviser le deuil, puisqu'il se déroule devant un public (Clavandier, 2009).

Dans leurs recherches, Séguin, Kiely et Lesage (1994) rapportent que les proches de l'endeuillé vivant une perte par suicide ont tendance à moins soutenir et juger plus, ce qui signifie qu'un tabou entoure les circonstances de ce type de décès. Pour madame Lépine, il a été impossible d'échanger avec ses proches, puisque ceux-ci avaient

coupé les contacts avec elle. À cet effet, Raimbault (1996) mentionne que les enfants de notre époque sont davantage investis par les parents qu'antérieurement. Comme tous les parents endeuillés reliés au drame de l'École Polytechnique, madame Lépine a également vécu le deuil de son enfant. Toutefois, son deuil est différent de celui des autres parents : son fils s'est suicidé après avoir assassiné des étudiantes. Comme les autres parents, elle a aussi été une mère impliquée auprès de son fils, même si son entourage l'a perçu autrement. Elle a donc dû trouver une façon de parler de son enfant lorsqu'elle a commencé à témoigner.

Lors de ses témoignages, le fait de parler de son deuil devant plusieurs individus lui a permis de percevoir la perte de son enfant autrement, c'est-à-dire que les interactions vécues avec son auditoire lui ont permis de verbaliser son interprétation personnelle de la perte de son enfant. Elle a été en mesure de relever les bons souvenirs de son enfant. À cet effet, Le Breton (2004) mentionne qu'un individu endeuillé peut être en mesure d'interpréter ou de réinterpréter la perte vécue par ses interactions avec d'autres personnes. En faisant un travail de réinterprétation de son histoire devant d'autres individus, il peut collectiviser son deuil.

De plus, Tedeschi et Calhoun (2004) notent que pour les parents endeuillés, il est important de pouvoir parler de leur enfant aux autres afin qu'ils puissent en garder un souvenir. Aux yeux de ses proches et de la société, Marc Lépine était, avant d'être le fils de Monique Lépine, l'homme qui a assassiné des étudiantes à l'École Polytechnique. Madame Lépine raconte que, suite au drame, tout ce qu'elle imaginait était que ce que son fils avait fait était dirigé contre elle. Lorsqu'elle a commencé à témoigner, elle ne pouvait pas parler positivement de lui, mais elle a réussi à trouver une façon acceptable à ses yeux de parler de son fils et de son deuil. Par exemple, elle mentionne que depuis qu'elle livre des témoignages, elle le perçoit comme ayant été un jeune homme souffrant et rempli de colère qu'il n'a pu extérioriser à une tierce personne. Lorsqu'elle nous parlait de son fils, madame Lépine utilisait des mots qui

lui permettait de trouver des issues acceptables relativement à comment pouvait se sentir son fils à l'époque. Elle n'empruntait plus les termes tels que « monstre » pour le décrire, comme elle le faisait au moment des événements. Le témoignage lui a donné la possibilité de raconter aux autres comment elle perçoit son fils. Il s'agit d'une interprétation que les gens n'avaient pas avant qu'elle choisisse d'en parler. Bacqué (2003) rapporte que les parents ne veulent pas modifier les souvenirs qui subsistent de leur enfant. Ils ont besoin qu'un souvenir collectif puisse continuer d'exister, tant auprès d'eux que de leurs proches. Les parents ont parfois un grand besoin de se raconter, voire de se répéter, pour permettre au temps de les remettre dans une dimension moins souffrante (Bacqué, 2003). Malgré que le seul souvenir collectif de Marc Lépine dans la société québécoise soit le drame de l'École Polytechnique, madame Lépine a trouvé une façon de collectiviser son deuil par la voie du témoignage. C'était une occasion de se raconter plusieurs fois et de répéter son histoire devant une collectivité et de mettre à distance la souffrance qu'elle vivait auparavant. À cet effet, Perren-Klinger (2003) a pu observer, auprès de parents qu'elle a interrogés, que témoigner de son deuil aide le parent à intégrer la mort de son enfant en racontant son histoire sous forme de souvenirs non traumatiques. Pour Monique Lépine, le témoignage est une façon de garder un lien sain à ses yeux avec son fils, puisqu'elle répète son histoire plusieurs fois devant un public.

Nous avons vu que le deuil d'un enfant entraîne une multitude d'émotions chez les parents. Nous abordons maintenant comment le témoignage peut permettre de mieux comprendre et de vivre ces émotions.

5.2.2 Une façon de composer avec certaines émotions reliées au deuil de son enfant

Le témoignage a joué un rôle sur les émotions vécues par madame Lépine face à son deuil. Séguin, Kiely et Lesage (1994) relatent qu'un deuil complexe est observé lorsque l'individu est incapable de se souvenir des plaisirs de la relation perdue avec

le défunt. Des émotions négatives demeurent omniprésentes, telles que la honte ou la culpabilité. Dans le cas de madame Lépine, la honte et la culpabilité ont été des sentiments très présents durant plusieurs années. Lors du deuxième entretien, elle a mentionné qu'elle n'acceptait pas les émotions ressenties de honte, de culpabilité et de colère. Elle croyait qu'elle n'avait pas le droit d'être en deuil de son fils parce qu'il était l'auteur de la tuerie et, dans les moments les plus désespérés, elle avait peur que son fils revienne sur terre pour la tuer. Madame Lépine n'arrivait plus à penser à son garçon autrement que d'après les gestes qu'il avait posés lors de la tuerie de l'École Polytechnique.

Nous avons observé que dans le cas de madame Lépine, le fait de témoigner de son histoire a eu des effets sur la gestion des émotions liées à son deuil complexe. À cet effet, Perren-Klinger (2003) mentionne que les parents endeuillés qui témoignent vivent des interactions positives pouvant les amener à découvrir un sens à leurs émotions et à les accepter. Dans le cas de madame Lépine, le témoignage lui a permis d'accepter ses réactions face à ses émotions, c'est-à-dire qu'elle est maintenant capable de comprendre pourquoi elle a ressenti de la honte et de la culpabilité. Lorsqu'elle a commencé à témoigner, elle a eu l'occasion d'exprimer ses émotions devant un public. En échangeant avec les personnes présentes dans l'auditoire, elle a été en mesure d'analyser les émotions qu'elle vivait. Perren-Klinger (2003) note que témoigner de son deuil et des émotions qui y sont associées permet au parent de gérer et de contrôler lui-même la situation. En témoignant, madame Lépine dit avoir eu l'occasion d'explorer ses propres émotions et de mieux les gérer. En racontant son histoire, elle s'est retrouvée dans une dimension moins souffrante et a pu se détacher progressivement des émotions négatives. Ainsi, nous pouvons faire le lien avec Giroux (2009) qui nous dit que témoigner permet de rendre compte de son expérience de façon à se la remémorer, tout en mettant les émotions et l'événement à distance pour porter un jugement sur celles-ci. Madame Lépine a mentionné qu'avant de faire l'expérience du témoignage, elle se questionnait à savoir s'il était normal de vivre

autant d'émotions négatives. Elle dit avoir senti qu'elle n'arrivait pas à cheminer dans son deuil, car elle ne comprenait plus les émotions qu'elle vivait. Madame Lépine est venue à la conclusion, suite à ses témoignages, que ce sont les réactions face à ses émotions qui sont importantes à observer. Par exemple, elle a pris conscience qu'il n'avait pas été aidant d'avoir à s'isoler pour vivre son deuil. Elle a trouvé un sens à ses émotions et a été en mesure de travailler sur ses réactions émotives, c'est-à-dire de ne plus en avoir honte et de leur laisser libre-cours.

Perren-Klinger (2003) a mentionné que le sentiment de contrôle relié au témoignage augmente la capacité résilience, parce qu'il permet de prendre part à un événement traumatique dans le but de se reconstruire et ne plus vivre les émotions qui y sont associées. À cet effet, madame Lépine nous a parlé de sa résilience lors du dernier entretien. Il semble que le témoignage lui a permis de faire un travail de déconstruction et de reconstruction de son histoire, particulièrement au niveau des émotions vécues. Elle a voulu chercher un sens à la perte de son fils en s'investissant dans le témoignage et a relaté que lors de ses témoignages, elle peut parler des événements vécus tout en se distanciant de ses émotions. Elle a dit ne plus éprouver de honte et de culpabilité face aux gestes de son fils, car elle a reconstruit son histoire de façon à la comprendre autrement et dans des dimensions sensées à ses yeux. Cela lui a permis de départager les responsabilités qui lui incombaient de celles qui ne lui incombaient pas par rapport aux gestes de son fils. Par exemple, auparavant, elle se sentait la seule coupable des gestes de son fils et elle avait honte. Au fil de ses témoignages, elle a identifié d'autres motifs pouvant expliquer les gestes posés par son fils, comme, par exemple, le fait qu'il était très souffrant psychologiquement. Elle est maintenant en mesure d'affirmer qu'elle n'est pas la seule responsable de ses actes et elle a pu identifier ce qu'elle lui a apporté. Madame Lépine a constaté, au fil de ses témoignages, que seul son fils sait réellement ce qui s'est produit en lui, ce qui a grandement aidé à diminuer son sentiment de culpabilité.

Cyrulnik (2011) a soulevé qu'il est socialement difficile pour les parents de comprendre le geste commis par l'enfant qui se suicide, ce qui rend le deuil plus difficile, particulièrement au niveau des émotions. Dans le cas de madame Lépine, une autre composante s'ajoute à la difficulté de vivre avec les émotions reliées au suicide de son fils, il s'agit de celle d'expliquer socialement les gestes de son fils aux parents des victimes. Dans sa biographie et lors des deux entretiens, elle a mentionné avoir longtemps ressenti la honte et la culpabilité. Elle aurait voulu comprendre pourquoi son fils a agi de cette façon, elle se sentait responsable de ses actes. Au fil de ses témoignages, plusieurs lui ont confirmé qu'elle ne pouvait à elle seule porter cette responsabilité et elle est aujourd'hui en mesure d'accepter que son fils est décédé en emportant ses secrets. Le témoignage lui a permis de demander pardon aux parents des victimes, au nom de son fils, ce qui a contribué à mieux gérer la culpabilité ressentie.

Cette analyse nous a permis de comprendre que le témoignage a donné la possibilité à madame Lépine de reconstruire une histoire alternative et sensée à ses yeux et également de se reconstruire au niveau de son identité maternelle, professionnelle et spirituelle. De plus, il lui a aussi permis de collectiviser son deuil et de mieux gérer les émotions qui y sont associées.

CONCLUSION

À la lumière de cette recherche, nous pouvons dire que les objectifs que nous nous étions fixés ont été atteints. Cette étude de cas nous a permis d'en apprendre davantage sur l'expérience de témoignage de madame Lépine. Nous avons mis en relief les éléments faisant en sorte qu'une mère vivant un deuil complexe décide d'avoir recours au témoignage. Nous avons également analysé le contenu des témoignages de Monique Lépine en regard de son deuil et établi des liens entre l'expérience de son témoignage et son rôle dans sa reconstruction identitaire. Ainsi, nous avons trouvé des éléments afin de répondre à notre question de recherche : *Quel est le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe ?*

Dans le premier chapitre, nous avons tracé les contours de la problématique de recherche afin de situer la mort et le deuil dans notre société et nous avons précisé cet aspect sous l'angle du décès d'un enfant et des besoins des parents endeuillés. Nous avons vu que le deuil d'un enfant est complexe et qu'il diffère des autres types de deuil, particulièrement à notre époque. Les besoins des parents endeuillés ont été mis en relief, et nous avons porté une attention particulière sur celui du témoignage. De plus, nous avons décrit la question de recherche et les objectifs. Dans le deuxième chapitre, le cadre théorique décrivait l'interactionnisme symbolique et l'approche narrative. Les concepts de deuil (deuil complexe et deuil parental), d'identité (identité maternelle) et de témoignage (témoignage et narrativité, témoignage et reconstruction identitaire) ont été détaillés. Au chapitre III, nous avons mis en relief la méthodologie de recherche, entre autres les instruments de collecte des données, la cueillette des informations par le biais des deux entretiens de recherche avec madame Lépine et de l'analyse de sa biographie, *Vivre*, et nous avons parlé de la façon dont nous avons

analysé les données. Les considérations éthiques ont également été précisées. Au chapitre IV, la présentation des résultats, nous avons discuté des deux entretiens que nous avons réalisés avec madame Lépine, et de sa biographie, *Vivre*. Finalement, au chapitre V, nous avons procédé à l'analyse des résultats en regard de la question de recherche et des objectifs selon deux grands thèmes : la reconstruction identitaire et le témoignage, ainsi que le deuil et le témoignage. Nous avons établi des liens entre les résultats obtenus, le cadre théorique et conceptuel, ainsi que certains éléments de la problématique.

En ce qui concerne les résultats les plus saillants, nous avons constaté que le témoignage a joué plusieurs rôles dans la reconstruction de l'identité maternelle, professionnelle et spirituelle de madame Lépine. Il a été suggéré que le témoignage lui a permis de se servir de son expérience de mère pour aider les autres parents et leur permettre de mieux comprendre ce qu'elle a vécu. Le témoignage a permis à madame Lépine de se bâtir une crédibilité auprès du public par son rôle de conteuse professionnelle, en plus de lui permettre d'aider des personnes dans le besoin et de faire de la prévention. Aussi, le témoignage lui a permis de retrouver sa foi, d'intégrer sa spiritualité pour exprimer qui elle est, et d'exposer ses valeurs. Le témoignage a également joué un rôle dans le deuil complexe de madame Lépine. Il a été un moyen de trouver une dimension collective à son deuil, ainsi qu'une façon de mieux comprendre et de gérer les émotions y étant associées. Par exemple, il a été avancé que le témoignage a permis à madame Lépine de trouver une façon acceptable de parler de son histoire et de son fils devant un auditoire, en plus de lui permettre d'accepter et de comprendre les émotions de honte et de culpabilité qu'elle a longtemps ressenties. Son expérience du témoignage lui a permis de mettre ces émotions à distance pour en venir à ne plus les vivre.

Nous avons dégagé une limite de cette étude de cas, des pistes de recherche qui pourraient être considérées par d'autres chercheurs en travail social par rapport au

rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'individus vivant un deuil complexe, ainsi que des recommandations.

Nous avons choisi de réaliser une étude de cas pour les raisons qui ont été mentionnées dans le chapitre III. Nous avons identifié une limite par rapport à ce choix : c'est-à-dire que la généralisation des résultats est impossible étant donné la singularité de cette étude de cas. Il est donc important pour nous d'émettre une piste de recherche pour les futurs chercheurs. Nous leur recommandons de se pencher sur le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire de mères vivant un deuil complexe, et sur la reconstruction identitaire de mères vivant un deuil complexe n'ayant pas eu recours au témoignage. Cela permettrait de généraliser les résultats, et également de comparer la situation des mères endeuillées ayant fait l'expérience du témoignage et de celles n'ayant jamais témoigné de leur deuil. Ainsi, nous croyons que plusieurs pistes d'intervention en travail social auprès de mères endeuillées pourraient être émises par rapport à l'utilisation du témoignage. Par exemple, il serait intéressant d'explorer comment le témoignage peut être utilisé dans l'intervention en travail social afin de stimuler la création d'histoires alternatives pour les mères endeuillées.

Cette recherche a mis en relief que le témoignage a joué plusieurs rôles dans le processus de deuil complexe d'une mère et dans la reconstruction de son histoire et de son identité. Il serait intéressant pour les futurs chercheurs de savoir si le témoignage peut jouer d'autres rôles auprès de personnes exclues ou marginalisées. Bref, nous encourageons les chercheurs à se pencher sur le rôle du témoignage sous d'autres angles, avec d'autres individus et problématiques, car il est maintenant clair pour nous que le témoignage est susceptible de jouer un rôle pour plusieurs personnes.

Nous avons vu, lors de l'analyse des résultats, que le témoignage peut permettre à une mère endeuillée de cheminer dans son processus de deuil. Il importe donc, en tant que

travailleur social, d'intégrer, lors d'interventions auprès de mères endeuillées, qu'un processus de deuil ne se résume pas uniquement aux étapes «classiques» mentionnées dans la littérature, comme l'a suggéré Dumont (2013) dans ses recherches. Nous avons analysé que, pour une mère, le deuil d'un enfant ne se résume pas à un processus d'étapes se réalisant en ordre chronologique, et que le témoignage peut faire partie des outils à offrir aux mères endeuillées afin de stimuler une reconstruction de l'identité ou la création d'histoires alternatives.

Bien que nous ayons mentionné qu'en choisissant de faire une étude de cas, il nous était impossible d'obtenir une généralisation des résultats, nous désirons tout de même soulever que ce choix présente une multitude d'avantages pour la recherche en travail social. Le plus considérable selon nous est que cette étude de cas permet de prendre en compte de façon précise le contexte dans lequel le sujet s'inscrit, et d'analyser comment ce dernier s'y est manifesté et développé. Nous encourageons donc les futurs chercheurs à réaliser une étude de cas, car elle permet une analyse détaillée, précise et singulière d'un phénomène et de son contexte.

En conclusion, nous réalisons que de se pencher sur l'expérience du témoignage de madame Lépine était un projet à la fois original et audacieux. Audacieux, parce que relié à l'un des événements les plus marquants de l'histoire québécoise : la tuerie de l'École Polytechnique. Original, parce qu'il s'agit d'une étude de cas, ce qui est plutôt rare en travail social. Ce choix nous a permis de saisir la richesse du travail social.

APPENDICE A

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Formulaire de consentement éthique

LE RÔLE DU TÉMOIGNAGE DANS LA RECONSTRUCTION IDENTITAIRE D'UNE MÈRE VIVANT UN DEUIL COMPLEXE : ÉTUDE DU CAS DE MONIQUE LÉPINE

Cette recherche porte sur la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe. Elle est menée par Krystel Handfield, candidate à la maîtrise en travail social à l'UQÀM. L'étudiante réalise son mémoire sous la supervision de madame Maria Nengeh Mensah, directrice et de madame Suzanne Mongeau, co-directrice.

Objectifs de la recherche

- Connaître le point de vue de Monique Lépine sur son expérience de témoignage.
- Mettre en relief les éléments faisant en sorte qu'une mère vivant un deuil complexe décide d'avoir recours au témoignage.
- Analyser le contenu des témoignages de Monique Lépine en regard de son deuil.
- Établir des liens entre l'expérience de témoignage de Monique Lépine et le rôle de celui-ci dans sa reconstruction identitaire.

Confidentialité des données et anonymat des deux entretiens

Nous vous demandons de participer à deux entretiens enregistrés vocalement qui n'excéderont pas une heure chacune, et qui se dérouleront à intervalle de deux à trois semaines. Vous aurez le choix de répondre aux questions dans un local de l'UQÀM

ou à votre domicile. Les thèmes qui seront abordés seront : le processus qui vous a amené à prendre la décision de témoigner, l'expérience de la révélation publique, ainsi que les impacts immédiats et à plus long terme de la révélation publique. Nous vous demanderons des renseignements généraux, ainsi que votre opinion sur la présente recherche. Vous êtes libre de mettre fin à votre participation à ces deux entretiens en tout temps, sans que cela ne vous porte atteinte. Si vous éprouvez un quelconque embarras avec une question ou une thématique en particulier, vous pourrez refuser d'y répondre. À tout moment, vous pourrez également vous retirer de l'étude. Votre participation est volontaire et ne fera l'objet d'aucune rémunération sous quelle que forme que ce soit.

J'ai été informée qu'on me demande de participer à une étude de cas qui servira à analyser le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe. Je suis également informée que les données non essentielles obtenues (noms, lieux, villes, dates, etc.) suite aux deux entretiens auxquels j'aurai participé dans le cadre de cette recherche demeureront confidentielles, mais que mon anonymat ne pourra pas être conservé. Seule l'étudiante chercheuse et ses superviseuses auront accès au matériel recueilli. Les enregistrements audio seront conservés sous dossier sécurisé et seront effacés à la fin de la recherche. Soyez assurée que les renseignements que vous nous transmettez ne seront utilisés que pour les fins de la présente recherche. L'étudiante pourra utiliser des extraits des verbatim des deux entretiens pour la rédaction de son mémoire, qui se veut l'activité de diffusion des résultats envisagée. Une copie vous sera remise via votre courriel une fois le mémoire déposé, afin de vous faire connaître les conclusions de cette recherche.

Risques et avantages pour la participante

La participation à cette recherche ne comporte aucun risque connu à l'avance. En voici toutefois quelques-uns qui pourraient survenir lors des deux entretiens : stress, inconfort psychologique, remise en question de vos croyances personnelles. Certaines

questions que nous allons vous poser sont intimement reliées à votre situation de deuil, ainsi qu'au drame de l'École Polytechnique. Nous avons prévu que si les entretiens deviennent trop difficiles au plan émotionnel, vous pourrez vous retirer sans préjudice, pour soit reprendre l'entretien plus tard si vous le désirez, ou soit y mettre un terme. Nous vous fournirons les ressources nécessaires, si vous en ressentez le besoin. Par exemple, le CLSC de votre région ainsi que les démarches à réaliser afin d'obtenir de l'aide psychologique à cet endroit, la liste de l'Ordre des psychologues du Québec, l'Ordre professionnelle des travailleurs sociaux du Québec, la ligne 811 pour info-social, la Maison Monbourquette ainsi que sa ligne d'écoute dédiée, etc. Nous validerons avec vous si vous pouvez rejoindre à nouveau le psychologue que vous avez consulté lors des événements, au besoin. Si vous percevez un problème d'ordre éthique, vous pourrez en discuter avec le Comité d'éthique sur la recherche mis en place à cet effet.

Il est difficile de cerner les avantages directs, mais il est possible de prévoir qu'en participant à cette recherche, cela vous permettra d'accumuler une autre expérience de témoignage. Cette démarche peut être riche en significations, et pourrait vous donner une possibilité de trouver d'autres interprétations à votre histoire. Vous pourriez devenir davantage consciente du rôle qu'a eu le témoignage dans votre reconstruction identitaire lors de votre deuil. Vous pourriez vous sentir impliquée et reconnue, car les données que vous apporterez fourniront d'importantes pistes au travail social quant au rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire chez les mères vivant un deuil complexe. Des sentiments de fierté et d'utilité pourront être ressentis en sachant que ces données permettront de dégager des pistes d'intervention importantes pour les travailleurs sociaux dans ce genre de situation.

Consentement éclairé

Ma signature au bas de ce formulaire signifie que j'ai pris connaissance de ce document, que j'ai compris les informations mentionnées précédemment, et que

j'accepte de participer de façon volontaire au projet de recherche sur le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un deuil complexe. J'accepte également que les deux entretiens soient enregistrés vocalement. J'ai pris connaissance de l'acceptation de ce projet au Comité d'éthique sur la recherche sur les êtres humains, dont voici les coordonnées : (514) 987-3177.

Signature de la personne interviewée

Date

Signature de l'étudiante-chercheuse

Date

APPENDICE B
SCHÉMA DU PREMIER ENTRETIEN

**Le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire d'une mère vivant un
deuil complexe : étude du cas de Monique Lépine**

Schéma du premier entretien individuel¹

Notre recherche porte sur le rôle du témoignage dans la reconstruction de votre identité à titre de mère ayant vécu un deuil complexe. Les objectifs de ce projet sont : 1) de connaître votre point de vue, Monique Lépine, à propos de votre expérience du témoignage, 2) de mettre en relief les éléments faisant en sorte que vous avez décidé d'avoir recours au témoignage, 3) d'analyser le contenu de vos témoignages en regard du deuil de votre fils, Marc Lépine, ainsi que 4) d'établir des liens entre votre expérience et usage du témoignage, et le rôle de celui-ci dans votre reconstruction identitaire.

La recherche est dirigée par moi-même, Krystel Handfield, étudiante à la Maîtrise en travail social de l'Université du Québec à Montréal, sous la codirection de mesdames Maria Nengeh Mensah et Suzanne Mongeau. Afin d'atteindre les objectifs de cette recherche, j'étudierai certains des témoignages que vous avez effectué et je réaliserai deux entretiens semi directifs avec vous, Monique Lépine. Ces entretiens devraient durer environ une heure chacun et se dérouler à au moins deux semaines d'intervalle. Le premier entretien portera sur votre expérience du témoignage, et le second entretien servira à approfondir certains aspects du premier entretien, que nous mettrons en lien avec des informations recueillies dans vos témoignages antérieurs dont nous aurons pris connaissance.

(Vérifier que le formulaire de consentement a été signé)

Si vous êtes prête, alors commençons!

¹ Basé sur le schéma d'entrevue développé dans le cadre de la recherche intitulée *Étude de la culture du témoignage des femmes et des hommes vivant avec le VIH/sida dans le discours des médias* (2008-2011), dirigée par Maria Nengeh Mensah.

Début de l'enregistrement

1. LE PROCESSUS QUI VOUS A AMENÉ À PRENDRE LA DÉCISION DE TÉMOIGNER

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles une personne décide de témoigner de son histoire. Nous aimerions en savoir davantage à ce sujet.

- 1.1 Dites-moi, qu'est-ce qui vous a amené à révéler publiquement votre histoire ?
- 1.2 Pouvez-vous m'expliquer en quoi était-ce votre décision ?
- 1.3 Dites-moi en quoi cette décision est liée à votre deuil ? à votre identité ? à votre cheminement professionnel ?
- 1.4 Pouvez-vous me dire qui d'autre a été impliqué dans votre décision de témoigner ? Qui étaient vos interlocuteurs ?
 - Quels rôles ont-ils joué ?
- 1.5 Aviez-vous pensé à des risques et à des conséquences possibles avant de commencer à témoigner publiquement ?
- 1.6 À quoi aviez-vous pensé, en termes des avantages et des gains possibles, avant de témoigner publiquement ?
 - Quelle place a occupé l'opinion publique ?
- 1.7 Votre point de vue sur le rôle du témoignage a-t-il évolué dans le temps ? Si oui, de quelle façon ?
- 1.8 Comment votre expérience du témoignage a-t-elle fait évoluer votre perception sur votre deuil ? Sur votre identité en général ? Sur votre identité de mère ?

2. EXPÉRIENCE DE LA RÉVÉLATION PUBLIQUE

Nous allons maintenant aborder votre expérience du témoignage : le déroulement de ceux-ci et les contenus que vous avez abordés. Madame Lépine, vous m'avez déjà dit que vous avez effectué un premier témoignage public en 2006, cela fait donc approximativement cinq ans.

2.1 Dites-moi, comment s'est déroulé le témoignage de votre histoire au public ?

- Où était-ce ? Quand était-ce ? Et devant quel(s) public(s) ?
- Avez-vous eu un soutien quelconque ? Des proches ?
- Quels sont les types de témoignages que vous avez utilisés ?

2.2 Quels contenus avez-vous abordés et pourquoi ?

- Quel était votre message ? Que vouliez-vous dire ou montrer ?
- Y a-t-il des sujets que vous ne vouliez pas aborder ? Si oui, lesquels et pourquoi ?

2.3 Comment les contenus que vous avez abordés lors de vos témoignages vous ont affecté au niveau de votre deuil ? de votre identité ?

3. IMPACTS DE LA RÉVÉLATION PUBLIQUE : IMMÉDIATS ET À PLUS LONG TERME

Nous aimerions maintenant aborder avec vous les impacts de votre expérience du témoignage.

3.1 Quel a été l'impact de votre témoignage sur vous-même ?

- Sur votre vie personnelle ? Sur votre vie professionnelle ?
- Sur votre identité de citoyenne ? Sur votre identité en général ? Sur votre identité de mère ou de femme en particulier ?
- Sur votre deuil ?

3.2 Croyez-vous avoir été traitée ou perçue différemment suite à la révélation publique de votre histoire par le biais de vos témoignages ?

3.3 Quel a été l'impact de votre témoignage sur les autres ?

- Sur vos proches ?

- Sur le public présent lors de vos témoignages ?
- Sur l'opinion publique ?
- Sur les mères endeuillées ?

3.4 Pouvez-vous me dire ce que les impacts de vos témoignages sur les autres sont venus changer sur votre deuil? Sur votre identité en général ? Sur votre identité de mère ?

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 4.1 Quel âge avez-vous ?
- 4.2 Quel âge aviez-vous au moment du décès de votre fils ?
- 4.3 Quel est votre pays d'origine ?
- 4.4 Quel est votre sexe/genre ?
- 4.5 Quel est votre état civil ?

5. INFORMATIONS SUR L'ENTRETIEN ET LA RECHERCHE

- 5.1 Est-ce que l'entretien a soulevé des questionnements chez vous ?
- 5.2 Avez-vous des précisions, des choses à ajouter ?
- 5.3 Aimeriez-vous avoir accès à la transcription de l'entretien ?

Voilà ce qui termine notre premier entretien de 2.
Merci beaucoup de votre précieuse collaboration!
Céduler le rendez-vous pour le deuxième entretien

Fin de l'enregistrement

APPENDICE C
SCHÉMA DU DEUXIÈME ENTRETIEN

**Étude sur le rôle du témoignage dans la reconstruction identitaire
d'une mère vivant un deuil complexe**

Schéma 2 du deuxième entretien individuel

Notre recherche porte sur le rôle du témoignage dans la reconstruction de votre identité à titre de mère ayant vécu un deuil complexe. Les objectifs de ce projet sont : 1) de connaître votre point de vue, Monique Lépine, à propos de votre expérience du témoignage, 2) de mettre en relief les éléments faisant en sorte que vous avez décidé d'avoir recours au témoignage, 3) d'analyser le contenu de vos témoignages en regard du deuil de votre fils, Marc Lépine, ainsi que 4) d'établir des liens entre votre expérience et usage du témoignage, et le rôle de celui-ci dans votre reconstruction identitaire.

La recherche est dirigée par moi-même, Krystel Handfield, étudiante à la Maîtrise en travail social de l'Université du Québec à Montréal, sous la codirection de mesdames Maria Nengeh Mensah et Suzanne Mongeau. Ce second entretien servira à approfondir certains aspects du premier entretien, et de mettre ces informations en lien avec des propos recueillies dans les trois témoignages antérieurs dont nous avons pris connaissance.

Si vous êtes prête, alors commençons!

Début de l'enregistrement

1. CROISEMENT DES INFORMATIONS DU PREMIER ENTRETIEN AVEC LES TROIS TÉMOIGNAGES ANTÉRIEURS SÉLECTIONNÉS

- 1.1 Lors de votre expérience à l'église en 2001, vous avez dit que c'est à ce moment que vous avez su que vous vouliez vivre pour aider les autres, et que Dieu est venu vous donner un signe. Pouvez-vous nous donner plus de détails à ce sujet ? Y a-t-il eu des moments où votre foi était moins présente, et pourquoi ? Qu'est-ce que votre foi apporte à vos témoignages pour vous/pour les autres ?
- 1.2 Vous avez dit dans votre biographie, et lors de votre entrevue avec le journaliste Harold Gagné, que pendant plusieurs années, vous avez ressentie un fort sentiment de honte et de culpabilité, et que vous n'aviez plus d'estime de vous-même. Lors de notre entretien, vous avez mentionné ne plus ressentir ces sentiments, vous sentir sereine, et avoir retrouvé votre estime de soi. Comment expliquez-vous cette évolution ? Croyez-vous que le témoignage ait un rôle à jouer dans cette évolution ? Si oui, de quelle(s) façon(s) ?
- 1.3 Vous avez mentionné dans votre biographie et lors de votre entretien à TVA, que vous ne supportiez pas d'avoir à vivre avec ce deuil auparavant. Lors de notre entretien, vous avez mentionné : « [...] les étapes de deuil je les ai faites par moi-même, voyez-vous, je les connais très bien ». Comment expliquez-vous cette évolution au niveau de votre deuil ? Dites-moi, est-ce que le témoignage a joué au rôle dans l'évolution dans votre processus de deuil ? Si oui pouvez-vous détailler.
- 1.4 Pouvez-vous nous parler de cette évolution de votre perception de vous-même, et nous dire où vous vous situez actuellement ? Quelles définitions de vous, possédez-vous encore, et lesquelles ne font plus partie de vous ? Avez-vous l'impression que le témoignage a contribué à vous former de multiples définitions de vous ? Si oui, pouvez-vous nous expliquer de quelle(s) façon(s) ?
- 1.5 Vous avez affirmé dans votre biographie qu'au début des événements de l'école Polytechnique, vous aviez une image négative de votre fils. Lors de notre entretien, vous avez également mentionné : « je l'vois pas juste comme un meurtrier. Je le vois comme un être qui était blessé... profondément ». Comment pouvez-vous nous expliquer cette évolution de votre perception, et situer cette évolution dans le temps ? Croyez-vous que le témoignage a eu un rôle à jouer dans cette évolution ? Si oui, comment ?

- 1.6 Avez-vous l'impression que vos témoignages agissent à titre préventif face à ce genre de tragédie ? Si oui/non, pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet ? (Est-ce voulu ? Cela en a-t-il toujours été ainsi ?)

2. ÉVOLUTION DE VOTRE PROCESSUS DE TÉMOIGNAGE

- 2.1 Lors de notre entretien, vous avez mentionné que le message principal que vous livrez dans vos témoignages est l'espoir. En une phrase, qu'est-ce que l'espoir pour vous ? Est-ce que cela a toujours été le message que vous avez livré depuis le début de vos témoignages ? Si oui/non, pourquoi ? Cela a-t-il eu des impacts sur qui vous êtes, sur votre deuil ?
- 2.2 J'aimerais que vous me définissiez ce que vous entendez par « témoignage privé » et « témoignage public ». Est-ce que chacun d'entre eux (témoignage privé et témoignage public) a eu des effets sur votre deuil/sur qui vous êtes ? Si oui, comment ?
- 2.3 Vous avez mentionné lors de notre entretien à propos du témoignage : « Mais à partir du moment où tu arrêtes de te regarder toi, pis que tu dis bin là j'vais aller vers l'extérieur, sortir de toi-même, j'pense que c'est c'qui a d'plus grand dans l'témoignage finalement, pis dans la démarche de deuil ». Pouvez-vous détailler davantage à ce sujet ? Avez-vous toujours eu cette opinion à propos du témoignage ?
- 2.4 À cet effet, avez-vous l'impression que le témoignage vous a permis de reconstruire votre histoire (qui vous êtes, etc.) de façon acceptable à vos yeux ? Si oui, de quelle(s) façon(s) ?
- 2.5 Pouvez-vous imaginer ce que vous seriez sans le témoignage ? Si oui, pouvez-vous détailler ?

Voilà ce qui termine le dernier entretien de 2.
Merci beaucoup de votre précieuse collaboration!
Fin de l'enregistrement

RÉFÉRENCES

- Anderson, L. et Snow, D (2001). L'exclusion sociale et le soi : une perspective d'interactionnisme symbolique. *Sociologie et sociétés*, 33(2), 13-27.
- Araignes, G. (2010). *Autour d'un cas de deuil compliqué d'un enfant suicidé*. Villejuif : Faculté de médecine d'Angers, 38 p.
- Bacqué, M.F. (2003). *Apprivoiser la mort*. Paris : Éditions Odile Jacob, 220 p.
- Bacqué, M.F. (2007). *L'un sans l'autre*. Paris : Larousse, 288 p.
- Badinter, E. (1980). *L'amour en plus : Histoire de l'amour maternel (XVII^e-XX^e siècle)*. Paris : Éditions Flammarion, 449 p.
- Bezille, H. (2000). De l'usage du témoignage dans la recherche en sciences sociales. Dans J. Feldman et Ré Canter-Kohn : *L'éthique dans la pratique des sciences humaines*. Paris: Éditions L'Harmattan, p. 220-221.
- Blais, M. (2009). *J'hais les féministes!* Montréal : Éditions Remue-ménage, 220 p.
- Blume, T.W. (2010). Counseling for identity renegotiation. *Identity : An International Journal of Theory and Research*, 10(2), 92-105.
- Boisvert, Y. (1989). La tuerie à Polytechnique : le père de Marc Lépine le battait régulièrement. *La Presse*, 9 décembre, p. A10-12.
- Clavandier, G. (2009). *Sociologie de la mort : vivre et mourir dans la société contemporaine*. Paris : Éditions Armand Colin, 247 p.
- Côté, G. (2000). Les pertes, les deuils et le processus de croissance des femmes. *Reflets : Revue d'intervention sociale et communautaire*, 6(2), 117-137.
- Crête, J. (2012). *La vie des partis. L'année politique au Québec 1989-1990*. Presses de l'Université de Montréal [En ligne] URL www.pum.umontreal.ca/apqc/89_90/crete/crete.htm
- Cyrulnik, B. (2011). *Quand un enfant se donne la mort : attachement et sociétés*. Paris : Éditions Odile Jacob, 295 p.

- De Quieros, J.M. et Ziolkowski, M. (1994). *L'interactionnisme symbolique*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 224 p.
- Dorais, L.J. (2004). La construction de l'identité. *Culture française d'Amérique*, 1-11.
- Dumont, I. (2013). Réussir son deuil, sans étapes. *Nouveau Projet*. 34-36.
- Freedman, J. et Combs, G. (1997). *Narrative therapy : The social construction of preferred realities*. Londres : W.W. Norton and Company, 336 p.
- Gagné, H. (2008). *Vivre : dix-neuf ans après la tragédie de la Polytechnique, Monique Lépine, la mère de Marc Lépine, se révèle*. Montréal : Libre Expression, 272 p.
- Gerrish, N., Steed L.G. et Neimeyer, R.A. (2010). Meaning reconstruction in bereaved mothers : A pilot study using the biographical grid method. *Journal of Constructivist Psychology*, 23, 118-142.
- Giordano, Y. (2003). *Conduire un projet de recherche*. Paris : Éditions EMS, 318 p.
- Giroux, A. (2009). *Reconnais-toi toi-même. Figures de l'expérience morale*, Sherbrooke : Éditions Liber, 202 p.
- Goffman, E. (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne : la présentation du soi*. Paris : Éditions de Minuit, 252 p.
- Herbert-Mead, G. (1993). *The Making of a Social Pragmatist*. Illinois : University of Illinois Press, 256 p.
- Kübler-Ross, E. (1993). *On death and dying by*. Londres : Scribner, 288 p.
- Kübler-Ross, E. et Kessler, D. (2005). *On grief and grieving : Finding the meaning of grief through the five stages of loss*. Londres : Scribner, 256 p.
- Le Breton, D. (2004). *L'interactionnisme symbolique*. Paris : PUF, 239 p.
- Lukosevicius, I. (1982). Les parents face à la mort de leur enfant. *Santé mentale au Québec*, 7(2), 53-59.
- Mausen, Y. et Gomart, T. (1999). *Témoignage et témoins*. Paris : Publications de La Sorbonne, 192 p.

- Mensah, N.M., Gauvin, M.E. et al. (2010). *Visibilité : journée d'étude sur la culture du témoignage de la séropositivité au VIH*. Montréal : École de travail social UQAM, 64 p.
- Michel, J. (2003). Narrativité, narration, narratologie : du concept ricoeurien d'identité narrative aux sciences sociales. *Revue européenne des sciences sociales*, *XLII*(125), 125-142.
- Monbourquette, J. (2009). *L'attachement et le deuil*, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.maisonmonbourquette.com/l-attachement-et-le-deuil/>, 2 octobre
- Mongeau, S. (1996). *Regards interdisciplinaires sur l'expérience de mères suite à la mort subite du nourrisson*. Thèse de doctorat en travail social, Montréal, Université de Montréal, 189 p.
- Paillé, P. (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Éditions Armand Colin, 315 p.
- Paquin, G. (1989). La tuerie à Polytechnique : des députés veulent renforcer la loi sur les armes à feu. *La Presse*, 8 décembre, p. A6.
- Parkes-Murray, C. (2003). *Le deuil : études du deuil chez l'adulte*. Paris : Éditions Frisons-Roche, 415 p.
- Perren-Klinger, G. (2003). Morts subites et deuil. *Études sur la mort*, *1*(123), 103-109.
- Philippine, Y. (2006). Deuil normal, deuil pathologique et prévention en milieu clinique. *Revue internationale de soins palliatifs*, *21*(4), 163-166.
- Quivy, R. et Van Campenhoudt, L. (2007). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Bruxelles : Les Éditions Dunod, 256 p.
- Rachédi, L., Leduc, V., Montgomery, C. et S. Mongeau (2010). *Accompagner les familles immigrantes endeuillées : Mieux comprendre pour mieux intervenir*. *Bulletin synthèse n°1* - mai 2010. École de Travail Social, UQAM. [En ligne] URL https://www.google.ca/?gws_rd=cr&ei=3EdiU6PyDcSwyQG04IGQDA#
- Raimbault, G. (1996). *Lorsque l'enfant disparaît*. Paris : Éditions Odile Jacob, 271 p.
- Renault, D. (2005). *Travail de deuil, trajet de vie et transition psychosociale*. Paris : Éditions Mare et Martin, 285 p.
- Ricœur, P. (1996). *Soi-même comme un autre*. Paris : Éditions du Seuil, 424 p.

- Ricoeur, P. (2000). *La Mémoire, l'Histoire, l'oubli*. Paris : Éditions du Seuil, 650 p.
- Ross, M. (1986). *Le prix à payer pour être mère*. Montréal : Éditions du Remue-Ménage, 296 p.
- Roudaut, K. (2012). *Ceux qui restent : une sociologie du deuil*. Paris : Presses Universitaires de Rennes, 306 p.
- Ryan, R.S. (1998). *L'insoutenable absence : Comment peut-on survivre à la mort de son enfant ?* Paris : Les Éditions de l'Homme, 228 p.
- Séguin, M., Kiely, M.C. et Lesage, A. (1994). L'après-suicide, une expérience unique du deuil ? *Santé mentale au Québec*, 19(2), 63-82.
- Sourour, T. (1990). *Rapport d'investigation du Coroner : Marc Lépine*. Montréal : Palais de justice de Montréal, 158 p.
- Tedeschi, G.R, et Calhoun, L.G. (2004). *Helping bereaved parents*. New York : Brunner-Routledge, 176 p.
- Volant, É. (2010). «*Tuerie-suicide en milieu scolaire* », Encyclopédie sur la mort. [En ligne] URL : <http://agora.qc.ca/thematiques/mort.nsf/Accueil/fr>, 21 septembre.
- Weinsten, J. (2008). *Working with loss, death and bereavement : A guide for social workers*. Londres : Sage publications, 200 p.
- White, M. et Epston, D. (1990). *Narrative means to therapeutic ends*. Londres : W.W. Norton and Company, 256 p.
- Yin, Robert K. (2003). *Case study research : Design and methods*. Californie : Sage Publications, 312 p.